

374w62



Ville de Lille

RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

Séance du 17 mai 2004

N° D 04/03



~~AD21261~~
374w62

RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)

Séance du 17 mai 2004

N° D 04/03



Séance du 17 mai 2004SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence	2
- Ordre du jour de la séance	3 à 14
- Délibérations	15 à 288

100% Cotton

300 GSM

100%

100%

100%

100%

VILLE DE LILLE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 11 mai 2004

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 mai 2004

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, DAVAL, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mme FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mlle FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MOREAU, MUTEZ, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, MM. QUIQUET, RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Etaient excusés : Mme ESCANDE (pouvoir), MM. LENGLLET, MARCHAND (pouvoir), MAUROY, ORIOL (pouvoir), PARGNEAUX (pouvoir), Mme REDLICH, M. SINAGRA (pouvoir).

ORDRE DU JOUR

	Pages
04/454 – Création de postes d'adjoints supplémentaires.	15
04/295 – Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu au Conseil Municipal.	16
04/296 – Commissions municipales – Composition – Modification.	21
04/298 – Conseils de Quartier – Vacance de sièges – Désignation de membres.	23
04/299 – Fonctions municipales – Honorariat – Vœu.	24
04/453 – Crédit Municipal de Lille – Conseil d'Orientation et de Surveillance – Représentation de la Ville.	25
04/455 – Association Lilloise pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes – Conseil d'Administration – Désignation des membres du Conseil Municipal.	26
04/456 – Association "Réussir le Plan Lillois d'Insertion Economique" – Conseil d'Administration – Désignation des membres du Conseil Municipal.	28

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

04/300 – Commune Associée de Lomme – Marché de maîtrise d'œuvre sur concours pour la réhabilitation de la salle Beaulieu.	29
04/301 – Commune Associée de Lomme – Adhésion au réseau des Villes- Santé Françaises.	31
04/302 – Commune Associée de Lomme – Acquisition de l'immeuble situé à Lomme, 417 avenue de Dunkerque.	33
04/303 – Commune Associée de Lomme – Subventions exceptionnelles aux associations sportives.	35
04/304 – Commune Associée de Lomme – Subventions 2004.	37
04/305 – Commune Associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades	38
04/306 – Commune Associée de Lomme – Avenant n° 1 au marché 2001/7 – Stade de la Mitterie – Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé.	39

.../...

04/307 – Commune Associée de Lomme – Centres de vacances 2004 – 40
Participation des familles.

04/308 – Commune Associée de Lomme – Marché de travaux - Extension 42
de la Halte garderie « La Farandole ».

04/309 – Commune Associée de Lomme – Dispositif « HANDISCOL » - 43
Subvention à l'Association CAP'ENFANCE

04/310 – Commune Associée de Lomme – Subvention à l'association 44
« A.V.E.N.I.R. Enfance ».

04/311 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à 45
l'association « Marais Création ».

POLITIQUE DE LA VILLE

04/312 – Contrat de Ville - Programmation 2004 - Fonds d'Initiatives 46
Habitants – Subventions.

04/313 – Contrat de Ville 2004 - Annulation partielle des décisions de 48
financement.

04/314 – Programme "Nos Quartiers d'Eté" 2004 Ville de Lille - Subventions. 49

04/315 – Mise en place de stages de roller pour les jeunes de 15 à 30 ans issus 53
des quartiers Politique de la Ville 2004 Ville de Lille - Subventions.

EMPLOI

04/316 – Association Réussir - La Mission Locale de Lille - Avenant à la 55
convention annuelle 2004 - Dispositif d'accès à la culture Crédit Loisirs.

04/317 – Association Réussir l'Insertion et l'Emploi - Cession de créances. 56

04/318 – Subvention au Comité de Bassin d'Emploi de Lille - Espaces Jeunes 57
Diplômés – Convention d'objectifs 2004.

AFFAIRES MILITAIRES

04/319 – Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Lille Métropole – 58
Demande de subvention.

FINANCES

04/320 – Centre d'Ethique Médicale de l'Institut Catholique de Lille – 59
Organisation d'un colloque international à Lille du 14 au 16
octobre 2004 – Subvention exceptionnelle.

04/321 – Fédération de l'Entraide Protestante - Organisation des journées annuelles à Lille du 19 au 21 mars 2004 - Subvention exceptionnelle.	60
04/322 – Université de Lille 3 – Organisation du Colloque Wiltold Gombrowicz – Subvention exceptionnelle	61
04/323 – Académie d'escrime Vauban Lille - Accueil de l'équipe de France handisport du 6 au 11 juin 2004 - Subvention exceptionnelle.	62
04/324 – Ordre des Géomètres Experts – Organisation du 37 ^{ème} Congrès National à Lille du 9 au 11 juin 2004 – Subvention exceptionnelle.	63
04/325 – Université des Sciences et Technologie de Lille -USTL - Organisation d'un Colloque Internationale intitulé : "contraintes environnementales et gouvernance des territoires" à Lille, les 23 et 24 septembre 2004 – Subvention exceptionnelle.	64
04/326 – Association les Papillons Blancs de Lille - 50 ^{ème} anniversaire – Subvention exceptionnelle.	65
04/327 – Exercice 2004 – Transferts de crédits – Décision Modificative n° 3.	66

DECENTRALISATION

04/328 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.	88
04/329 – Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.	93

ASSURANCES

04/330 – Avenant au contrat d'assurances portant sur la flotte automobile de la Ville de Lille et de ses communes associées.	100
--	-----

COMMERCE

04/331 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Association des commerçants des rues de la Vieille Comédie, des Fossés, Place Rihour.	101
04/332 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention au Comité d'Animation du Vieux-Lille.	102

... / ...

04/333 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Association Quartier Esquermoise. 103

MARCHES DE PLEIN AIR

04/334 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDE CNS). 105

MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX

04/335 – Maison de Quartier des Bois-Blancs - Avenant à la convention du 15 octobre 2002 – Attribution d'un acompte sur la subvention d'animation globale et autorisation de paiement de subventions diverses. 106

PROJETS ASSOCIATIFS

04/336 – Projets Associatifs - Subventions aux associations. 107

PERSONNEL

04/337 – Rémunération de musiciens dans le cadre de la "Semaine Culturelle d'Hiver" de la Commune Associée d'Hellemmes. 110

04/338 – Régime indemnitaire - Agents de police municipale. 111

04/340 – Rémunération de vacataires dans le cadre de la préparation et de l'organisation de la Saint-Nicolas. 113

04/341 – Convention avec le Centre de Gestion du Nord pour la mise à disposition d'un médecin du travail. 114

04/342 – Remboursement de frais d'hébergement à Monsieur Didier BOISGARD. 115

04/343 – Recrutement d'un attaché de production Maison Folie Wazemmes – Lille Horizon 2004 – Programme Maison Folie de Wazemmes 116

04/344 – Rémunération d'intermittents du spectacle - Programme Maison Folie de Wazemmes 2004-2005. 117

PROPRETE

- 04/345 – Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage - Demande d'indulgence – 119
Constat n° 8515.

SPORT

- 04/346 – Piscines Municipales – Revalorisation des tarifs. 120
- 04/347 – Stade Raymond Kopa dans le quartier de Lille-Sud - Convention 123
d'attribution d'une subvention par le Conseil Général à la Ville de Lille.
- 04/348 – Quartier de Lille-Sud - Salle Michelet - Construction d'une salle de 124
musculation – Avenant.
- 04/349 – Conventions d'occupation de la Piscine Olympique Marx Dormoy, 125
de Fives et de Lille-Sud par les collèges, lycées et grandes écoles.
- 04/350 – Diverses associations sportives - Subventions de pratique de 126
Haut-Niveau – Deuxième acompte - Année sportive 2003/2004.
- 04/351 – Accueil de personnes handicapées - Subventions attribuées à 127
diverses associations sportives.
- 04/352 – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'organisation de 130
manifestation à une association sportive.
- 04/353 – Recomposition du Complexe Driss Berkani dans le quartier 131
de Lille-Sud – Demande de subventions.
- 04/354 – Subvention à l'association LOSC Lille Métropole – Seconde 132
répartition.
- 04/451 – Requalification du site de la Citadelle – Aménagement du Champ 133
de Mars – Rénovation du Stade Grimonprez-Jooris.

ENVIRONNEMENT- ESPACES VERTS

- 04/355 – Expérimentation Biobac, système de gestion de déchets agrochimiques – 137
Avenant n° 1 modifiant le sigle FREDEC (Fédération Régionale de
Défense contre les Ennemis des Cultures) en FREDON (Fédération
Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).
- 04/356 – Agenda 21 - Demande de subvention pour des analyses de sol sur 138
le site de la Poterne.
- 04/357 – Adhésion du Parc Zoologique de Lille à la W.A.S.A. - World 140
Association of Zoos and Aquaria.
- 04/358 – Square sur la friche Coustou - Travaux d'aménagement - Marché 141
d'appel d'offres ouvert.

04/359 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association "Les Animateurs de l'Environnement Urbain" - Subvention 2004.	142
04/360 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association PPJEG "Promenade du Préfet, Jardin Ecologique et les Grenouilles" – Avenant n° 2.	143
04/361 – Organisation de la 5ème édition de la manifestation "Sculpture et Jardins" squares Foch et Dutilleul les 19 et 20 juin 2004 – Convention de partenariat.	145
04/362 – Rénovation des squares Foch et Dutilleul – Convention de mécénat entre la Ville de Lille et le Crédit Agricole Nord de France et la Fondation Crédit Agricole Pays de France.	147
04/363 – Contrat entre la Ville de Lille et le Centre Régional de Ressources Génétiques (C.R.R.G.) – Assistance technique pour le Jardin d'arboriculture fruitière.	148
04/457 – Réalisation d'études de projets urbains et paysagers – Modification.	149

URBANISME

04/364 – Ravalement de façades – Subventions.	150
04/365 – Participation financière de la Ville à l'amélioration de la qualité urbaine de la rue du Faubourg des Postes.	155

HABITAT

04/367 – Programme 2002 "maintien des courées" – Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la programmation des travaux.	157
---	-----

ACTION FONCIERE

04/450 – Terrain sis à Lille rues Coustou et de la Marbrerie – Acquisition par la Ville de Lille afin de relocaliser le square Roggeman.	160
--	-----

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

04/368 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille au Comité 21.	161
04/369 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association Energie Cités.	162

04/370 – Agenda 21 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association 4 D. 164

04/371 – Analyses de sols et étude simplifiée des risques - Lancement d'un appel d'offres. 165

DROITS DE L'HOMME

04/372 – Droits de l'Homme - Subvention de la Ville à diverses associations. 167

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

04/373 – Eté 2004 - Organisation de centres de vacances et de centres thématiques pour les enfants de 6 à 12 ans - Proposition de tarifs. 169

04/374 – Ecoles privées de Lille-Hellemmes - Participation de la Ville de Lille aux dépenses de fonctionnement pour l'année 2003-2004. 173

04/375 – Eté 2004 - Modalités de fonctionnement et d'accès aux Centres de Loisirs sans Hébergement, aux Espaces Educatifs et aux Centres d'Animation de la Petite Enfance - CLSH. 174

SANTE

04/376 – Subventions 2004 destinées aux organismes à caractère social - Santé. 177

04/377 – Subventions 2004 destinées aux organismes à caractère social - Santé – Contrat Territorial de Santé (CTS) de Lille. 178

04/378 – Subvention 2004 destinée à un organisme à caractère social – Santé – Centre Social. 179

PERSONNES AGEES

04/379 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes âgées. 180

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

04/380 – Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H. 181

PROTECTION DE L'ENFANCE MALTRAITEE

04/381 – Association Point Rencontre Nord - Versement d'une subvention. 183

FAMILLE

04/382 – Accueil Rencontre Parents Enfants - Versement d'une subvention 184

04/383 – Association Aide Familiale à Domicile - AFAD - Versement d'une subvention.	185
04/384 – Association Service des Familles - Versement d'une subvention.	186
04/385 – Centre d'Information des Droits des Femmes C.I.D.F. - Versement d'une subvention.	187
04/386 – Association "Café de paroles pour parents et enseignants" – Versement d'une subvention.	189

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

04/387 – Commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis de délégation de service public – Election des membres.	190
04/388 – Parc automobile - Fourniture de carburants durant les années 2005 à 2007.	191
04/389 – Travaux de réfection des maçonneries des fontaines de la Place de la République et de la Place Rihour à Lille - Lancement d'un appel d'offres.	192
04/390 – Marché n° 31350 - Fourniture d'un copieur couleur connecté – Avenant n° 1.	193

GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

04/391 – Démolition de l'Institut Médico Légal - Avenant n° 1.	194
04/392 – Maintenance et vérification périodique du parc d'extincteurs, robinets d'incendie armés, trappes de désenfumage et fourniture et pose d'extincteurs pour la Ville de Lille et les communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Lancement d'un appel d'offres.	195
04/393 – Etude portant sur la réfection du système de protection contre l'incendie du Palais des Beaux-Arts - Lancement d'un appel d'offres.	196
04/394 – Maintenance et exploitation des installations techniques du Palais des Beaux-Arts - Avenant n° 3.	198
04/395 – Contrôle technique des installations de gaz et électricité dans les bâtiments communaux de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Lancement d'un appel d'offres.	200
04/396 – Hôtel de Ville - Modernisation des ascenseurs - Lancement d'un appel d'offres.	202

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

- 04/397 – Logistique des Manifestations - Mise à disposition du Commissariat Central de Police de barrières de sécurité et d'une remorque. 203

CULTURE

- 04/398 – Maison Folie de Wazemmes - Usine Leclercq - Avenants. 204

- 04/399 – Exposition temporaire "On a choisi Rubens" - 6 mars 2004 – 7 mai 2004 – Vente du catalogue. 209

- 04/400 – Saisons Internationales - Années Croisées France-Chine – Subvention à l'association "L'Arbre dans la Main". 210

- 04/401 – Subventions aux associations culturelles. 211

- 04/402 – Achat d'une œuvre d'Ewa Korczak-Tomaszewski – Commande de la Ville – Echéancier. 213

- 04/403 – Palais des Beaux-Arts - Campagne de dépoussiérage des collections de peintures du Palais des Beaux-Arts - Prise en charge des frais relatifs à la venue des stagiaires de l'Université Paris I. 214

- 04/404 – Palais des Beaux-Arts - Exposition Rubens - Convention de partenariat liant la Ville de Lille et le Cercle des Amis de la Culture Flamande. 215

- 04/405 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'Aéroport Lille-Lesquin. 216

- 04/406 – Musée d'Histoire Naturelle – Exposition "Felice Beato en Chine" – Proposition d'animations. 217

- 04/407 – Conservatoire National de Région – Droits d'inscription des candidats à la préparation du Certificat d'Aptitude au professorat en 2004 – Admission en recettes. 218

- 04/408 – Conservatoire National de Région – Subvention de l'Etat pour la préparation du Certificat d'Aptitude au professorat en 2004 – Admission en recettes. 219

- 04/409 – Projet Ciné-Concert - Attribution de subvention à l'association Hors Cadre. 220

- 04/410 – Projets Cultures Urbaines : Coups de coeur au Barnum - Subventions de la Ville aux associations Tire-Laine et Tausen Augen. 221

- 04/448 – Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à diverses associations. 223

... / ...

04/449 – Ballade du Graff - Attribution de subvention à l'association
A BAZE D'ATOME. 226

04/452 – Association Les Spectacles sans gravité-l'Aéronef – Attribution
de subvention. 227

PATRIMOINE

04/411 – Attribution des subventions aux associations patrimoniales. 228

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

04/412 – Bibliothèque Municipale - Nomination d'un commissaire
scientifique pour l'exposition "Le Blondel, regards d'un photographe
sur la Ville de Lille". 230

04/413 – Bibliothèque Municipale - Mise en valeur d'un ouvrage de
Pierre Dhainaut par un créateur-relieur-graphiste dans le cadre
de l'exposition "Regards sur la reliure" - Demande de subvention
auprès de l'Etat. 231

04/414 – Bibliothèque Municipale - Contrat-Ville - Demande de subvention. 232

04/415 – Bibliothèque Municipale - Ré-informatisation - Appels d'offres. 234

04/416 – Livres et lectures – Attribution de subventions. 236

ECOLE PROFESSIONNELLE D'ART DRAMATIQUE

04/417 – Ecole Supérieure d'Art Dramatique du Nord Pas de Calais –
Convention d'objectifs. 238

04/418 – Participation de la Ville à "l'Ecole professionnelle d'art dramatique
du Nord/Pas-de-Calais – Charges diverses. 239

COLLEGES, LYCEES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

04/419 – Enseignement Supérieur - 37ème congrès international des
Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur –
Attribution de subvention à l'Université Charles de Gaulle – Lille 3. 240

04/420 – Ancien Hospice Général, avenue du Peuple Belge - Avancement
du projet – Lancement de l'appel d'offres. 241

**PETITE ENFANCE – P.M.I.
POUPONNIERE ET CRECHES**

04/421 – Centres de Loisirs Maternels - Subventions 2004. 243

ECOLES

04/422 – Installation d'un jeu de cour à l'école P'tits Pouchins - Inscription budgétaire et participation financière. 245

04/423 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention. 246

04/424 – Soirée festive en l'honneur des enseignants lillois, mercredi 16 juin 2004 - Gratuité pour les enseignants et participation aux frais de restauration des conjoints. 249

04/425 – Marché sur appel d'offres de fourniture - Installation de mobilier scolaire (lot n° 1) et de mobilier de salles à manger de restaurants scolaires (lot n° 2) - Cession de la société attributaire - Avenant. 250

ANIMATION - JEUNESSE

04/426 – Projet "Les Oiseaux" - Attribution de subvention à l'association POSTAIR. 251

04/427 – Programme d'Animation Jeunesse 2004 - Loisirs des Jeunes dans le Nord – Opération Ville-Vie-Vacances - Attribution de subventions. 252

04/428 – Projets Jeunesse des Equipements de Proximité - Actions retenues au titre de l'appel à projets d'animation socio-éducative - Tableau récapitulatif – Programme 2004. 254

04/429 – Balades de l'Eté - Modalités d'organisation 2004. 260

04/430 – Les Autocar'Toons - Participation de la Ville - Subvention à l'association EKSPRIM. 263

04/431 – Subvention au Centre Régional d'Information Jeunesse – Fabrication de la maquette du guide pratique des jeunes 16-25 ans. 264

04/432 – Jeunesse - Culture scientifique - Subventions aux associations. 265

04/433 – Projets à diverses associations de jeunesse - Attribution de subvention – Délégation Jeunesse. 267

04/434 – Subvention à l'Union Française de la Jeunesse - Convention de partenariat entre la Ville et l'UFJ. 269

04/435 – Plan Local d'Intégration - Programmation 2004 - Subventions de la Ville – Première répartition. 270

04/444 – Club Léo Lagrange Arbrisseau Wagner - Poste FONJEP – Modification du préavis – Conditions de sortie.	272
04/445 – Subventions à diverses associations de jeunesse - Passation de conventions définitives – Association Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner Centre d'Activités Culturelles Sportives et de Loisirs - Association Tintin et Miloud.	273
04/446 – Mise en synergie des intervenants jeunesse sur le quartier de Wazemmes – Lancement d'une mission d'assistance technique – Projet de cahier des charges.	274
04/447 – Attribution de subvention dans le cadre du lancement du journal gratuit des évènements étudiants intitulé "Le Mouchard n° 1".	276

C.L.S.P.D.

04/436 – Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.D.N.S.E.A.) - Avenants à la convention.	277
---	-----

HANDICAPES

04/437 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Handicapées.	279
--	-----

ECONOMIE SOLIDAIRE

04/438 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire – Axe 4 : Améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire – Action : pôle ressources Piles.	281
04/439 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire – Axe 4 : améliorer la visibilité de l'économie solidaire à Lille et favoriser la consommation de biens et services solidaires – Action : Programme territorial Yamana.	283

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

04/440 – Subvention destinée à l'association Amis sans Frontières.	285
--	-----

EMPLOI

04/441 – Subvention à l'Institut Lillois d'Education Permanente (I.L.E.P.) – Convention – Année 2004.	286
04/442 – Forum pour l'emploi - Subvention à l'ANPE.	287
04/443 – Organisations syndicales locales - Conventions de financement.	288

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 17 mai 2004
N° 04/454OBJETCréation de postes d'Adjoints supplémentaires**Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs**

En application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 18.

L'article L.2122-2-1 du même code dispose que dans les communes de 80.000 habitants et plus, la limite fixée à l'article L.2122-2 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal est actuellement composé de 61 membres, dont 19 adjoints. Le nombre d'adjoints peut être porté, dans le strict respect des dispositions précitées, à 24.

Il vous est proposé de créer 2 postes d'adjoints supplémentaires, qui sont réservés à des élus chargés de quartiers, et de fixer en conséquence à 21 le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Lille.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du **17 mai 2004**N° **04/295**OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales -
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 01/105 du 25 mars 2001, 02/915 du 20 novembre 2002 et 03/993 du 15 décembre 2003, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
2. fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;
3. procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
6. passer les contrats d'assurance;
7. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
9. accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

- 2 -

11. fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;
13. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;
14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;
15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou déléguitaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion à l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal;
16. intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal;
17. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marchés, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
 exercés par le Maire conformément aux dispositions
 des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
 et de la délibération du Conseil Municipal n° 01/105 du 25 mars 2001 modifiée

Tableau mis à jour le 21 avril 2004

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
N° 04/14 D.M.	10 mars 2004	Finances et Achats	Un emprunt est réalisé, auprès de Dexia Crédit Local de France, dont le siège social est à Paris, 7 à 11 quai André Citroën, de 13 753 490,04 €, pour une durée de 10 ans avec un amortissement progressif de 5 % l'an. Ce prêt, destiné au refinancement de trois prêts initialement contractés auprès de Dexia Crédit Local de France, s'amortira à compter du 1 ^{er} avril 2005 en deux phases.		25 mars 2004
N° 04/15 D.M.	10 mars 2004	Finances et Achats	Un emprunt est réalisé auprès de Dexia Crédit Local de France, dont le siège social est à Paris, 7 à 11 quai André Citroën, de 10 000 000 €, pour une durée de 15 ans avec un amortissement annuel constant. Ce prêt dont l'échéance interviendra le 1/04/05, est destiné au financement des programmes d'investissement 2004 de la Ville de Lille.		25 mars 2004
N° 04/16 D.M.	16 mars 2004	Urbanisme et Foncier	Un bail prenant effet le 1 ^{er} janvier 2004 pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, est passé avec l'association PROJET lui accordant l'occupation de locaux sis à Lille 65 rue Saint-Bernard d'une superficie au sol de 2839 m ² .	Mise à disposition à titre gratuit	26 mars 2004

N° 04/17 D.M.	23 mars 2004	Sports	Une régie de recettes temporaire destinée à l'encaissement des cotisations de la Semaine Pleine Nature est créée pour la journée du 10 avril 2004.	Montant maximum 1 000 €	30 mars 2004
N° 04/18 D.M.	26 mars 2004	Musée d'Histoire Naturelle	Un conteur animalier interviendra au Musée d'Histoire Naturelle, à l'occasion de l'opération "Printemps des Musées" à laquelle le Musée souhaite participer le 2/5/04.	Montant de la prestation : 300 €	30 mars 2004
N° 04/19 D.M.	1 ^{er} avril 2004	Espace Public et Cadre de Vie	L'association "Art Connexion", Agence de production et de médiation en art contemporain (Association Loi 1901), 10/12, rue du Priez à Lille, est autorisée à occuper le bassin aquatique du Jardin des Plantes, rue du Jardin des Plantes à Lille, en vue d'y installer 30 sculptures flottantes dans le cadre d'une exposition sur le thème "Les Pluies", du 1 ^{er} au 30 avril 2004.	occupation à titre gratuit	13 avril 2004
N° 04/20 D.M.	5 avril 2004	Musée d'Histoire Naturelle	Il convient d'arrêter la vente du petit journal de l'exposition "l'Ingénieur et ses modèles" qui s'est déroulée de juin à octobre 2000 et de la carte géologique émise lors de la réouverture du Musée Gosselet en septembre 2002, ces deux produits n'étant plus demandés par le public.		6 avril 2004

N° 04/21 D.M.	5 avril 2004	Mairie de Lomme	Un bail, consenti pour une durée de 3, 6 ou 9 années à compter du 1/03/04, est passé avec M. l'Inspecteur divisionnaire des Impôts au Centre des Impôts Fonciers de Lille I, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, pour l'occupation par l'I.D.E.N. de Lille VI et le CCPE (Ministère de l'Education Nationale) d'un immeuble sis à Lomme, 94 rue Henri Ghesquière.	loyer annuel 8 000 €	6 avril 2004
N° 04/22 D.M.	8 avril 2004	Enseignement	Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels de la Ville de Lille sont mis à disposition des associations pour y organiser des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue (mars 2004)	Mise à disposition à titre gratuit	13 avril 2004
N° 04/23 D.M.	8 avril 2004	Urbanisme et Foncier	Un bail portant sur les locaux à usage de bureaux situés au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier dénommé "Caserne Souham", sise 2, rue des Canonniers à Lille d'une superficie de 29 m ² à laquelle s'ajoute un prorata de parties communes évalué à 11,44 m ² , soit un total de 40,44 m ² , est signé avec le CNRS, afin qu'il puisse assurer ses activités liées à l'enseignement, à la recherche et au transfert des technologies dans les meilleures conditions.	loyer annuel 4 381 € H.T. + provision annuelle pour charges : 2 477 €	13 avril 2004

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/296

OBJETCommissions Municipales
Composition – ModificationsRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01/113 du 11 avril 2001 et 02/917 du 20 novembre 2002, vous avez notamment adopté la composition des huit commissions municipales.

Suite à la démission de Madame Brigitte MERLIN et de Monsieur Bernard ROMAN, il convient de procéder à des modifications dans la composition de ces commissions.

Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville de Lille

M. de SAINTIGNON	Mme DA SILVA	Mme CARLIER	M. LENGLLET	M. RICHIR
M. MUTEZ	Mme KECHEMIR	Mme BOUCHART		Mme MALEVILLE
M. CHARLES	M. HANNA	M. TOSTAIN		M. LABBEE
M. BODIOT				M. BERNARD

Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales

M. de SAINTIGNON	Mme DA SILVA	M. SANTRE	M. DEGREVE	M. DECOCQ
Mme ESCANDE	Mme MT ROUGERIE	M. PLANCKE		M. SAVOYE
M. VICOT		Mme BOCQUET		M. SINAGRA
M. FREMAUX				M. BERNARD
Mme CAPON				

Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté

M. de SAINTIGNON	Mme ROUGERIE	Mme CARLIER	M. DEGREVE	M. DECOCQ
M. CHARLES	Mme GLEIZER	M. FLEJSZEROWICZ	Mme HENAUT	M. LESERRE
Mme GEORGET	Mme POLIAUTRE	Mme BOUCHART		M. LABBEE
				M. PECHARMAN

Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public

M. CACHEUX	M. HANNA	M. SANTRE	M. CUCHEVAL	Mme MAHIEU
M. PARGNEAUX	Mme POLIAUTRE	M. QUIQUET		Mme DAVAL
Mme FILLEUL		M. TOSTAIN		M. SINAGRA
M. DURAND				
Mme STANIEC				M. PECHARMAN

Commission de la Culture

M. MARCHAND	Mme CULLEN	M. PLANCKE	M. DEGREVE	Mme DESWARTE
Mme ESCANDE	Mme GLEIZER	Mme PHEULPIN - COQUEL		M. LESERRE
Mme STANIEC	Mme DANGREAUX	M. ORIOL		Mme BAERT
	Mme ROUGERIE			

M. PECHARMAN

Commission de la Solidarité et du Projet Educatif

M. KANNER	M. SULMAN	Mme BOCQUET	M. LENGLLET	M. RICHIR
Mme CAPON	Mme KECHEMIR	M. FLEJSZEROWICZ	Mme REDLICH	Mme DESWARTE
Mme STANIEC	Mme GLEIZER	M. ORIOL	M. CUCHEVAL	Mme MALEVILLE
Mme ESCANDE	Mme ROUGERIE - GIRARDIN			Mme BAERT
	Mme DANGREAUX			

Mme COOLZAET

Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme

Mme FILLEUL	Mme DA SILVA	M. ORIOL	Mme DEMESSINE	Mme MAHIEU
Mme FOLENS	M. HANNA	Mme PHEULPIN - COQUEL		M. LESERRE
M. MARCHAND		Mme VERBRUGGHE		Mme MALEVILLE
Mme CAPON				
Mme GEORGET				M. MOREAU

Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable

M. PARGNEAUX	Mme POLIAUTRE	M. QUIQUET	Mme REDLICH	M. DECOCQ
M. CACHEUX	M. SULMAN	Mme VERBRUGGHE		Mme MAHIEU
M. CHARLES		M. TOSTAIN		M. SAVOYE
M. de SAINTIGNON				
M. FREMAUX				M. BERNARD

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/298

OBJETConseils de Quartier - Vacance de
sièges - Désignation de membres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs.

Au cours de ses séances des 15 juin et 9 juillet 2001, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des Conseils de Quartier, ainsi qu'à l'élection de leurs membres et adopté le règlement intérieur des Conseils de Quartier.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement intérieur, de combler les sièges devenus vacants par suite du départ ou du décès de leurs titulaires.

Nous vous proposons à cet effet les candidatures suivantes :

Conseil de quartier de Fives

- pour remplacer Madame Josette METSDAG

Madame Andrée SAUTIERE, domiciliée à Hellemmes (59260) 26 rue Etienne Dolet

Conseil de quartier du Faubourg de Béthune

- pour remplacer Madame Marie-France MARCO

Madame Zhora FKINICH, domiciliée à Lille, 20/4, rue Léon Blum

Conseil de quartier du Vieux-Lille

- pour remplacer Madame Elise OVART-BARATTE

Madame Catherine BULKE, domiciliée à Lille, 18/20 rue du quai

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/299

OBJET

Fonctions municipales -
Honorariat – Vœu

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'honorariat peut être conféré par le Représentant de l'Etat aux anciens adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant dix-huit ans au moins dans la même commune.

Tel est le cas de Monsieur Bernard ROMAN qui a occupé les fonctions d'Adjoint au Maire depuis 1983 dans les délégations suivantes :

- Action Sociale, Caisse des Ecoles : de 1983 à 1989
- Action Economique, Politique de la Ville : de 1989 à 1995
- Finances, Informatique, Décentralisation, Relations avec les collectivités, LOSC : de 1995 à 2001
- Finances, Informatique, Assurances : de 2001 à 2004

Le Conseil Municipal forme le vœu que l'honorariat soit conféré à M. ROMAN.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/453

OBJET

Crédit Municipal de Lille -
Conseil d'Orientation et de Surveillance
Représentation de la Ville

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01/116 du 11 avril 2001, vous avez désigné vos sept représentants au sein du Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Lille.

Aux termes du décret n° 83-914 du 7 octobre 1983, modifié par décret du 11 décembre 1992, le mandat des membres de ce conseil est de trois ans et est renouvelable.

Le mandat des membres nommés par suite d'une vacance provenant de décès ou de toute autre cause se termine à la date d'expiration du mandat de la personne remplacée.

En application de ces mesures, le mandat des représentants désignés le 11 avril 2001 vient à expiration.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler pour une période de trois ans les mandats confiés à :

MM. KANNER, MARCHAND, Mmes GEORGET, BOUCHART, ROUGERIE,
MM. DEGREVE, LESERRE.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/455

OBJET

Association Lilloise pour l'Insertion
Sociale et Professionnelle des Jeunes
Conseil d'Administration -
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Madame le Maire.
Mesdames. Messieurs.

Par la délibération n°82/4511 du 10 juillet 1982, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande de création d'une mission locale au sein de la Ville de Lille.

Conformément aux objectifs fixés par l'ordonnance du 26 mars 1982 et ses circulaires d'application, l'Association Lilloise pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes a été créée lors de l'Assemblée Générale Constitutive qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville le 10 septembre 1982.

Support de gestion de la mission locale placée sous la responsabilité de la Ville, elle a pour objet de promouvoir l'information, l'accueil et les contacts, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants, de tous les jeunes de 16 ans et plus qui ne sont ni scolarisés, ni en apprentissage, ni titulaires d'emploi et en priorité les jeunes chômeurs.

L'Association s'est donnée en outre, pour vocation, d'aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application.

Enfin, tout en assurant une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants, sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne, elle constitue un relais entre les jeunes et les organismes compétents, notamment en matière de formation et d'emploi.

Aux termes des statuts, l'association est dirigée par un Conseil d'Administration, composé de 30 membres :

- 6 élus, Membres du Conseil Municipal, (dont le Maire ou son représentant, Président de droit)
- 6 représentants des administrations concernées par l'objet de l'association,
- 6 représentants des organisations syndicales représentatives des salariés,
- 6 représentants des organisations professionnelles,
- 6 représentants des associations culturelles, socio-culturelles, d'éducation populaire, des organismes de formation.

Par délibération n°01/152 du 11 avril 2001, vous avez procédé à la désignation de vos représentants.

.../...

Suite aux changements intervenus dans les délégations attribuées aux élus municipaux, nous vous proposons de procéder à une nouvelle désignation des six membres du Conseil Municipal qui siégeront au Conseil d'Administration de cette association, dont le représentant du Maire.

Ont été désignés :

M. CHARLES, représentant Madame le Maire
MM. de SAINTIGNON, CUCHEVAL, Mmes BOUCHART, KECHEMIR,
MALLEVILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 17 mai 2004
N° 04/456OBJETAssociation « Réussir le Plan Lillois
d'Insertion Economique » -
Conseil d'Administration -
Désignation des membres du
Conseil MunicipalRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs

Par la délibération n°90/269 du 18 juin 1990, vous avez décidé la participation de la Ville à l'Association « Réussir le Plan Lillois d'Insertion Economique » dont le but est de participer à la mise en œuvre du plan lillois d'insertion.

Le Conseil d'Administration de cette association est composé de quarante membres au maximum, répartis en deux collèges.

La Ville de Lille dispose de huit sièges au sein du collège des membres fondateurs dont le Maire de Lille ou son représentant, Président.

Par délibération n°01/152 du 11 avril 2001, vous avez procédé à la désignation de vos huit représentants.

Suite aux changements intervenus dans les délégations attribuées aux élus municipaux, nous vous proposons de procéder à une nouvelle désignation.

Ont été désignés :

M. CHARLES, Président, représentant Madame le Maire
MM. de SAINTIGNON, MARCHAND, Mmes BOUCHART, KECHEMIR,
REDLICH, ROUGERIE, MALLEVILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/300

OBJETCommune Associée de
LOMMEMARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR CONCOURS
POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE BEAULIEU

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme en date du 21 mars 2003 et du Conseil Municipal de Lille en date du 24 mars 2003, il a été décidé de faire réaliser une étude sur la faisabilité et le suivi technique d'une réhabilitation en Haute Qualité Environnementale de la salle Beaulieu et de ses extensions ; à ce titre, une convention a été signée avec l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.

Un programme fonctionnel a été élaboré après concertation avec les associations et les utilisateurs de la salle. Ce programme tient compte à la fois de la qualité architecturale, du concept de développement durable, et des objectifs définis par la ville qui sont la mise en place d'un équipement au service d'un projet culturel et associatif de proximité.

Le coût prévisionnel de ce projet comprenant les travaux de réhabilitation de la salle, de ses extensions et de ses équipements s'élève à 2 680 000 € TTC.

En l'application de l'article 74 du Code des Marchés Publics et compte tenu du montant des travaux, il est nécessaire de procéder à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre sur concours comportant la remise d'une esquisse.

Le concours se déroulera en trois temps :

- 1) appel de candidatures,
- 2) choix des trois équipes autorisées à remettre une esquisse,
- 3) désignation de l'équipe lauréate.

Les équipes candidates devront être composées au minimum d'un architecte inscrit à l'ordre, d'un scénographe, d'un acousticien, d'un paysagiste, d'un économiste, d'un bureau d'études techniques et devront obligatoirement avoir des compétences dans les domaines de la Haute Qualité Environnementale. Néanmoins, l'architecte pourra proposer au maître d'ouvrage une composition d'équipe pouvant apporter les meilleures solutions aux impératifs techniques et architecturaux du projet.

La mission confiée sera la mission de base pour les ouvrages de bâtiments (opération de réhabilitation), complétée de missions d'études d'exécution (EXE) et ordonnancement, pilotage et coordination (OPC).

.../...

Les trois équipes retenues recevront, chacune, une indemnité d'un montant de 7 887,62 € HT soit 9 433,60 € TTC.

Le jury du concours est composé suivant les conditions fixées à l'article 25 du Code des Marchés Publics. Le jury comportera, en outre, les membres de la Commission d'Appels d'Offres Lilloise, ainsi que des personnalités associées désignées par la Personne Responsable du Marché, notamment, des personnalités présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sans que le nombre de celles-ci puissent excéder cinq et des maîtres d'œuvre composant au moins un tiers du jury.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre sur concours,
- d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, tout adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer le marché suite à la décision de la commission d'appel d'offres et conformément au Code des Marchés Publics.
- d'autoriser le Maire à désigner des personnalités associées au jury, dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder cinq,
- d'autoriser le Maire à désigner des maîtres d'œuvre qui constitueront au moins un tiers du jury,
- de solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires institutionnels concernés par le projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/301

OBJETCommune Associée de
LOMMEADHESION AU RESEAU DES VILLES-SANTÉ
FRANÇAISES

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dès 1986, l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) se tournait vers les villes pour en faire des alliées de sa politique de la « Santé pour tous » et leur proposait le projet « Villes-Santé ».

Le but d'une telle initiative est d'intégrer la santé, de manière explicite, à toutes les dimensions de l'action locale, agissant ainsi dans la ville sur les déterminants de la santé dans les domaines de l'urbanisme, du logement, des transports, de la culture et des loisirs...

Le programme Villes-Santé propose aux villes d'agir « pour améliorer leur santé et celle de leurs habitants envisageant l'environnement comme une ressource fondamentale à protéger et à enrichir de manière solidaire dans une perspective aussi bien locale que mondiale ».

Le mouvement Villes-Santé s'est très largement répandu en Europe et dans le monde entier à travers des réseaux organisés au niveau des pays et des régions en lien avec l'OMS. Ainsi, il existe un réseau francophone qui s'appuie sur le centre collaborateur de l'OMS de RENNES.

Ce réseau constitue un lieu d'information, d'échange d'expériences, de débat et contribue à la promotion d'initiatives nouvelles.

Chaque ville adhérente de ce réseau s'engage à un travail partenarial multisectoriel, qui peut et même doit s'appuyer sur un comité local.

De plus, il est souhaité que le label Villes-Santé soit attribué aux villes qui ont signé la charte d'Aalborg et établi un agenda 21.

....

Dans la mesure où notre agenda 21 en cours d'élaboration, comporte d'ores et déjà un volet santé, il serait envisageable de prendre comme appui le comité de pilotage de l'agenda 21, ce qui permettrait d'y accentuer le volet santé par les apports du réseau.

Il est donc proposé d'adhérer au réseau Villes-Santé et de verser la cotisation fixée chaque année pour l'adhésion, soit 236 Euros pour l'année 2004.

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

33
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/302

OBJETCommune Associée de
LOMMEACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS A LOMME :
417 AVENUE DE DUNKERQUE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une réserve superstructure pour « extension du jardin public du Monument aux morts », inscrite au projet de Plan Local d'Urbanisme, la commune a demandé à la Communauté Urbaine de Lille d'user de son droit de préemption afin de procéder à l'acquisition d'un immeuble situé 417, avenue de Dunkerque à Lomme.

Lille Métropole Communauté Urbaine a décidé de préempter l'immeuble dont l'estimation réalisée par le service des Domaines est fixée à 154 000 €. (hors frais inhérents à cette acquisition)

Il est proposé au Conseil de décider :

- de confirmer la demande de préemption du bien immobilier sis à Lomme, 417 avenue de Dunkerque, repris au cadastre à la section C n°61 pour 333 m², mis en vente au prix de 154 000 €, qui est exercée par la Communauté Urbaine de Lille pour le compte de la Commune.
- de racheter à la Communauté Urbaine de Lille, l'immeuble au prix de revient supporté par la Communauté Urbaine de Lille (prix d'acquisition et frais liés à celle-ci) dès que cet établissement public en sera propriétaire en titre, comme ci-dessous fixé :
 - 25 % du prix notifié aux propriétaires tel que stipulé dans l'arrêté de préemption du 16 février 2004, soit 38 500 €.
 - le solde du prix de revient d'acquisition lors de la rétrocession du bien au profit de la Commune.

.../...

- que la Commune assurera les charges et responsabilités du propriétaire et la gestion intermédiaire desdits biens en lieu et place de la Communauté Urbaine de Lille dès l'entrée en jouissance du bien par celle-ci.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir et tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/303

OBJETCommune Associée de
LOMMESUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les contrats d'objectifs mis en place avec les associations sportives de la Commune de Lomme entraînent la participation aux championnats et compétitions dans leurs disciplines respectives.

Or, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engendrés par ces manifestations sportives grèvent lourdement leur budget de fonctionnement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de se prononcer sur les subventions présentées dans le tableau annexé à la présente.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

Annexe à la délibération du Conseil au 17 Mai 2004 :

Nom et adresse de l'Association	Activités générales de l'Association	Action à financer	Budget total de l'opération	Subvention accordée par la Ville
OSML Football	Initiation et perfectionnement à la pratique du football.	Les associations OSML et SRLD Football se déplacent pour un Tournoi commun à Toulon, ce déplacement concerne 16 enfants et 6 dirigeants. Participation aux frais de déplacement, de restauration et d'hébergement lors du tournoi à Toulon qui se déroulera du 29 mai au 31 mai 2004.	1 245,80 €	623,00 €
SRLD Football	Participation des différentes équipes aux championnats et compétitions.		935,50 €	468,00 €

VILLE DE LILLE

37
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/304

OBJET

Commune Associée de
LOMME

SUBVENTIONS 2004

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2004, en complément de celles attribuées par délibération n° 04/93 du 9 février 2004 :

	LOCAUX BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE	SUBVENTIONS 2004
<u>33-6574 - ENCOURAGEMENT AUX SOCIETES CULTURELLES ET MUSIQUE</u> Marais Création	OUI	OUI	1 000,00 €
<u>510-6574 - HYGIENE ET PROTECTION SOCIALE</u> Le Nouveau planning familial La croix bleue	NON NON	NON NON	1 000,00 € 800,00 €

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget de la Commune

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 94/305

OBJETCommune Associée de
LOMMESUBVENTIONS POUR RAVALEMENT
DE FAÇADES

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2003/37 du Conseil Communal du 6 mai 2003 et n° 03/326 du Conseil Municipal de Lille du 12 mai 2003, la Ville a décidé d'accorder une subvention pour ravalement de façades.

Les particuliers qui réalisent ces ravalements peuvent recevoir une aide de la Ville d'un montant de 9,15 € par m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H.T. des travaux.

Une aide supplémentaire aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents porte la subvention à 11,43 € par m² de surface traitée limitée à 25 % du montant H.T.

Dans tous les cas, la subvention est plafonnée à 760 € et les pétitionnaires sont exonérés des droits de voirie.

Nous vous demandons de donner un avis favorable au versement de la subvention pour les demandes présentées par :

Monsieur BRICE Serge

Domicilié : 42, rue Ernest Loyer

Pour des travaux : 42, rue Ernest Loyer

Montant hors taxe des travaux :

1 921,29 €

Montant de la subvention 9,15 € x 27 m² =

247,05 €

Monsieur CLAY Patrick

Domicilié : 4, rue Jules Duprez

Pour des travaux : 4, rue Jules Duprez

Montant hors taxe des travaux :

5 885,10 €

Montant de la subvention 9,15 € x 130 m² =

1 189,50 € Plafonné à 760 €

Mademoiselle JOLY Corinne

Domiciliée : 262, avenue Arthur Notebart

Pour des travaux : 262, avenue Arthur Notebart

Montant hors taxe des travaux :

2 380,00 €

Montant de la subvention 9,15 € x 40 m² =

366,00 €

La dépense sera imputée sur l'enveloppe 2050 - article 6572 - fonction 824 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé et autres organismes ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

39
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/306

OBJET

Commune Associée de
LOMME

AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2001/7 - STADE DE
LA MITTERIE - MISSION DE COORDINATION
DE SECURITE ET DE PROTECTION DE
LA SANTE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Suite à une procédure d'appel d'offres, la Société C.S.P.S. a été retenue pour assurer la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé pour la construction du stade rue de Lompret à Lomme.

Le marché lui a été notifié le 13 avril 2001.

Aujourd'hui, il convient d'acter par avenant que la Société C.S.P.S. a changé de nom au 1^{er} janvier 2004 et se dénomme désormais ARCHEOS SARL.

Il vous est proposé d'autoriser :

- la passation de l'avenant n° 1 au marché 2001/7 précisant cette nouvelle dénomination
- Madame le Maire ou en cas d'empêchement, tout adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer cet avenirant.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 94/307

OBJETCommune Associée de
LOMMECENTRES DE VACANCES 2004 -
PARTICIPATION DES FAMILLES

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour permettre aux enfants lommois de bénéficier de vacances durant les mois de juillet et août, la Ville de Lomme réserve des séjours en centre de vacances.

Il convient donc de fixer le montant de la participation financière réclamée aux familles.

Cette participation est déterminée en fonction du quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, selon le tableau annexé à la présente. La première tranche correspond à celle retenue par la CAF pour l'attribution du bon vacances.

Pour bénéficier du barème de participation, les demandeurs devront présenter lors du dépôt des inscriptions la carte d'allocataire, ou les justificatifs de leurs ressources pour les personnes non allocataires ; à défaut, le montant du séjour leur sera réclamé dans son intégralité.

Il convient également de fixer les modalités du règlement. Il s'effectuera en 2 versements ainsi qu'il suit :

- le premier versement à l'inscription définitive :

- pour les familles bénéficiant d'un bon vacances de la Caisse d'Allocations Familiales, le montant sera équivalent à la moitié de la différence entre la participation fixée et la valeur du bon vacances accordé par la Caisse d'Allocations Familiales,
- pour les familles ne bénéficiant pas du bon vacances, il sera égal à la moitié de la participation réclamée par la commune.

- le solde avant le 19 juin 2004 et jusqu'à concurrence du coût réel du séjour, dans la mesure où ce montant est inférieur à celui figurant au barème annexé, colonne « participation des familles ».

ADOPTÉE à l'unanimité

CENTRES DE VACANCES 2004
BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Tranches - quotients familiaux	Participation des familles en l'an 2004 par enfant
0 à 473	355 €
474 à 503	380 €
504 à 564	406 €
565 à 610	428 €
611 à 663	451 €
664 à 694	476 €
695 à 724	503 €
725 à 770	527 €
771 à 854	550 €
855 à 915	573 €
916 à 976	598 €
977 à 1029	622 €
1030 à 1060	649 €
1061 à 1121	672 €
1122 à 1181	697 €
1182 à 1250	720 €
1251 à 1311	742 €
1312 et +	765 €

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/308

OBJETCommune Associée de
LOMMEMARCHE DE TRAVAUX - EXTENSION DE LA
HALTE GARDERIE « LA FARANDOLE »

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du contrat enfance LILLE - LOMME - HELLEMMES, est prévue une augmentation de 16 heures de l'amplitude horaire de la Halte Garderie « La Farandole » qui passera de 14 heures par semaine à 30 heures.

Cette augmentation de l'amplitude horaire permettra aux lommois de bénéficier de créneaux horaires complémentaires mais nécessite de revoir les modalités de fonctionnement de l'équipement et notamment d'observer les besoins qui se feront jour au niveau du dortoir ; en effet le nombre d'enfants susceptibles d'utiliser le dortoir sera ainsi en augmentation.

Les besoins nouveaux nécessitent des travaux d'agrandissement du dortoir pour un montant estimé à 65 000 € TTC.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser :

- la passation d'un marché sur appel d'offres pour la réalisation de ces travaux
- d'autoriser Madame de Maire ou en cas d'empêchement, tout adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer le marché suite à la décision de la commission d'appel d'offres et conformément au Code des Marchés Publics

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/309

OBJETCommune Associée de
LOMMEDISPOSITIF « HANDISCOL » - SUBVENTION
A L'ASSOCIATION CAP'ENFANCE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Comme pour l'année scolaire 2003/2004, la Ville de Lomme est à nouveau sollicitée par l'Association CAP'ENFANCE pour cofinancer les services d'un auxiliaire de vie scolaire dans le cadre des contrats emplois-jeunes dans le programme « nouveaux emplois nouveaux services ».

Il est rappelé que la mise en place de ce nouveau service s'inscrit dans le dispositif « HANDISCOL », initié en juin 1999 par le Ministre de l'Education Nationale. Par ailleurs, la charte de la Fédération Nationale pour l'Accompagnement des Elèves présentant un Handicap, à laquelle adhère l'Association CAP'ENFANCE, stipule qu'aucune participation financière ne peut être demandée aux familles puisqu'il s'agit d'un droit reconnu à tout enfant de bénéficier de la scolarité.

Cette demande est formulée cette année encore pour une élève de notre commune qui nécessite la mise à disposition d'un auxiliaire de vie scolaire. Cette élève a terminé son année de cours élémentaire 2ème année à l'école Curie-Pasteur, et doit intégrer le cours moyen 1^{re} année de cette même école.

Pour cette raison, et afin de lui permettre la poursuite de la scolarité ordinaire dans son milieu habituel de vie ainsi que le souhaitent ses parents, il est proposé au Conseil de donner son accord à une participation financière aux charges de salaires d'un auxiliaire de vie scolaire sous la forme d'une subvention à l'Association CAP'ENFANCE s'élevant à la somme de 1 829,39 € pour l'année scolaire 2004/2005, et d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec cette association.

Les crédits seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/310

OBJET

Commune Associée de
LOMME

SUBVENTION A L'ASSOCIATION
« A.V.E.N.I.R. ENFANCE »

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Programme 2004 du Contrat de Ville, la Ville de Lomme s'est engagée dans une démarche de soutien aux familles dans leur fonction parentale.

Afin de s'assurer de la qualité du travail engagé, la Ville de Lomme souhaite s'adjointre les compétences de l'Association A.V.E.N.I.R. Enfance qui va, dans un premier temps, réaliser un état des lieux de la situation lommoise en matière de parentalité, qui débouchera sur la mise en place d'un programme d'action au cours du dernier trimestre 2004.

Il vous est donc proposé, pour ouvrir ce partenariat dans le cadre du Programme 2004 du Contrat de Ville, de verser à l'Association A.V.E.N.I.R. Enfance une subvention s'élevant à 3 700 €.

ADOPTÉE à l'unanimité

45
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/311

OBJET:

Commune Associée de
LOMME

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
« MARAIS CREATION »

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Au sein de l'association Marais Création, existe un atelier « boxe éducative », qui a pour but d'initier les jeunes à la pratique de la boxe américaine et du Kick boxing.

Aujourd'hui, cette activité a pris une telle ampleur que de nombreux jeunes participent à de nombreux galas et tournois.

A l'issue de ces compétitions, un jeune s'est vu qualifié en championnats amateurs de France (Valence) et du monde (Corfou en Grèce).

Or, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engendrés par ces participations grèvent lourdement le budget de fonctionnement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 320 € à l'association Marais Création.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de la Commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/312

OBJETContrat de Ville / Programmation 2004
Fonds d'Initiatives Habitants / Subventions

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Parmi les opérations retenues dans le cadre de la Programmation 2004 du Contrat de Ville figure notamment le Fonds d'Initiatives Habitants, également dénommé Fonds de Participation des Habitants, doté d'une enveloppe budgétaire spécifique d'un montant maximum de 23 000 € par quartier, financé à 70% par l'Etat et la Région et destiné à permettre la mise en oeuvre rapide des initiatives des habitants ou des associations des quartiers prioritaires (Bois Blancs, Faubourg de Béthune, Fives, Lille Sud, Moulins et Wazemmes).

Les objectifs du Fonds sont de :

- Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants par une aide financière souple et rapide,
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, monter des projets, argumenter,
- Renforcer les échanges entre associations et habitants,

Afin de permettre la mise en oeuvre rapide des opérations retenues au titre du Fonds d'Initiatives des Habitants et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous proposons de bien vouloir :

- allouer de la manière suivante et conformément à l'avis du Conseil de Quartier les subventions de la Ville aux organismes supports d'opérations concernés pour les actions désignées dans le tableau ci-joint,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 824 - enveloppe 12723 sur la ligne intitulée « Fonds d'Initiatives Habitants - subventions » du budget Communal.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les subventions attribuées à la Maison de Quartier de Wazemmes, seront reprises dans un avenant au contrat d'objectif qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs, Service pilote : Jeunesse, Animation, Cultures Urbaines.

ADOPTÉE à l'unanimité

Subventions Fonds d'Initiatives Habitants

Quartier	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Coût de l'action	Subvention proposée
Wazemmes	A.I.B.H. (Association Initiative Bricolage Habitat)	Pour apprendre à manger	Créer une dynamique autour d'un projet dans le cadre du thème de l'alimentation. Faire travailler ensemble des associations et les commerçants de la rue de Wazemmes pour que les habitants découvrent leurs nouveaux voisins.	1 000,00 €	750,00 €
Wazemmes	A.I.B.H. (Association Initiative Bricolage Habitat)	Fête autour du Ninot	Mobiliser les habitants du quartier autour d'une des manifestation de Lille 2004 "Les Fallas". Valoriser le travail de certains habitants et enfants qui depuis déjà plusieurs mois participent au processus de fabrication des Fallas à travers les ateliers mis en place à Norexpo et au Brico'zem ainsi que dans certaines écoles et centres de loisirs	2 225,00 €	750,00 €
Wazemmes	Maison de Quartier de Wazemmes	Développer le sport au Féminin	Permettre aux femmes en difficulté social et économique de sortir de leurs préoccupations quotidiennes. S'accorder du temps pour soi, soigner son image, se défendre. Inciter les femmes à pratiquer une activité physique pour se maintenir en forme, pour maigrir, se muscler. Rencontrer d'autres femmes du quartier afin de créer des liens d'amitié, d'échange et d'ouverture.	1 383,00 €	750,00 €
Wazemmes	Maison de Quartier de Wazemmes	A pied dans le plat	Initiation au multimédia pour des personnes éloignées de cette pratique. Echange culturel et en particulier culinaire entre des Wazemmois et des habitants des pays bordant la méditerranée (public : les participants de l'atelier cuisine et de l'atelier alphabétisation niveau 2).	850,00 €	750,00 €
TOTAL				5 458,00 €	3 000,00 €

48
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/313
OBJET

Contrat de Ville 2004 - Annulation
Partielle des décisions de financement

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 04/6 en date du 9 février 2004, a adopté le programme d'actions retenu au titre du Contrat de Ville pour l'année 2004.

Depuis cette décision, une structure associative, pourtant désignée comme bénéficiaire d'une subvention dans le cadre précité, a fait part de sa décision de ne pas mettre en œuvre le projet d'action retenu par la Ville de Lille et a, de fait, renoncé à la subvention en rapport.

Le détail de l'association, action et subvention concernées figure ci dessous :

<i>Quartier</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Montant de la subvention allouée</i>
Moulins	Vieillir Autrement	La Falla	1.510 €

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir annuler le versement de la subvention allouée, selon les termes de la délibération 04/6 du 9 février 2004, au bénéfice de la structure reprise ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/314

OBJETProgramme "Nos Quartiers d'Eté" 2004
Ville de Lille - Subventions

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Politique de la Ville, chaque été depuis 15 ans, l'opération « Nos Quartiers d'été », pilotée et financée par la Ville, ainsi que par l'Etat et la Région, permet de programmer des animations sportives et/ou culturelles et artistiques, des manifestations et temps forts à caractère convivial pendant les mois de Juillet et Août en faveur des habitants des quartiers prioritaires qui ne partent pas en vacances.

Le succès rencontré par cette opération trouve sa source dans la démarche participative favorisant la rencontre entre les associations de quartier et les habitants, ainsi que par la reconnaissance de leur savoir-faire en matière d'animation de la vie d'un quartier, d'une ville, et même d'une région.

Le programme d'actions, présenté dans le tableau joint en annexe de la présente délibération, est le fruit des propositions faites par les acteurs associatifs de proximité, sous l'animation des Chefs de Projets du Contrat de Ville et d'un travail d'instruction mené conjointement par les services jeunesse et Politique de la Ville. Il sera présenté pour instruction au Conseil Régional et à l'Etat, partenaires financiers de la Ville dans le cadre du dispositif précité.

La participation de la Ville s'élève donc à 30 670 euros et mobilise les crédits des délégations "Animation – Jeunesse" et "Politique de la Ville" à hauteur respective de 7 500 euros et 23 170 euros.

Le montant de la sollicitation financière de l'Etat et de la Région est de 108 082 euros et le coût total du programme représente 279 578,69 euros.

En conséquence et pour permettre la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre du dispositif "Nos Quartiers d'Eté" au titre de l'année 2004 et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter le programme d'actions élaboré dans le cadre du dispositif "Nos Quartiers d'Eté" au titre de l'année 2004, étant précisé que chaque Conseil de quartier a été ou sera saisi pour avis avant le Conseil Municipal et que chaque opération a fait l'objet d'un dossier particulier qui peut être consulté dans les services relevant de la Direction Jeunesse – Animation, Cultures Urbaines, Intégration et Politique de la Ville.

- Allouer à chaque association ou structure Maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant dans les tableaux joints en annexe.
Les conventions et avenants concernant le versement des subventions aux associations suivantes seront présentées ultérieurement par les services pilotes dans une délibération prise par ailleurs : Association Projet – le nouveau Centre Social, Maison de Quartier Centre Social Rosette de Mey, les Francas, Eolie Songe, Centre social Mosaïque, Maison de Quartier de Fives, Filofil, Centre Social Marcel Bertrand, Association pour la gestion de l'équipement de quartier sur Moulins-Est.
- Solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région, ou de tout autre partenaire susceptible d'apporter son soutien dans le cadre du dispositif "Nos Quartiers d'Eté",
- Imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur la ligne intitulée « Politique de la Ville – Subventions exceptionnelles à divers organismes » – chapitre 67 – article 6745 – fonction 824.

ADOPTÉE à l'unanimité

Nos quartiers d'été 2004

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Maître d'ouvrage	Quartier	Coût de l'opération (en euros)	Ville de Lille (en euros)	Etat / Région (en euros)	autres financeurs (en euros)
La caravane	Tournée qui va promener un théâtre de marionnettes sur 4 quartiers et deux week-ends sur chaque site avec spectacle et déjeuner sur l'herbe	Les milles et une vies	wazemmes, lille-sud, fg-béthune,moulins	29 320,00 €	2 000,00 €	9 000,00 €	18 320,00 €
Faubourg d'Eté	2 semaines à thèmes: sports et quartier - jeux et cirque et une fête de quartier le 31 juillet	Association Projet- Le nouveau centre social	Faubourg de Béthune	17 900,00 €	- €	11 500,00 €	6 400,00 €
La Fête à Miam-Miam	Fête de l'environnement sur le thème de l'alimentation, découverte du bio, jeux, rallye, stands de dégustation	Les Animateurs de l'Environnement	Bois Blancs	12 269,00 €	3000,00 €	2 800,00 €	6 469,00 €
Le jeu	Fête le 10 juillet et concert à 20h, deux ateliers jeux par semaine et 3 stages de vidéo	Maison de quartier-Centre social Rosette de Mey	Bois Blancs	11 021,00 €	- €	6 000,00 €	5 021,00 €
La folie des fêtes	Stages avec l'association MONTEVIDEO	Les Francas	Lille Sud	4 500,00 €	- €	4 500,00 €	- €
Charivari à lille-sud et bal du géant	Chantier festif autour du géant du 7 au 11/07 et baptême du géant lors du bal ,le 16/07	Eolie Songe	Lille Sud	51 321,00 €	- €	15 000,00 €	36 321,00 €
Festival "Clair de Lune"	le 10 juillet de 18 à 24 h , concert musical de reggae et Hip-Hop	Club Léo- Lagrange	Lille Sud	5 600,00 €	3000,00 €	2 000,00 €	600,00 €
Lille-Wazété	A partir d'un lieu unique : la salle des Fêtes proposer des activités ludiques et culturelles pour les familles tout le mois de juillet	Association Initiative Bricolage Habitat	Wazemmes	39 432,00 €	8 070,00 €	15 024,00 €	16 338,00 €
Jouons les couleurs de l'été	Temps festifs les 28/07 et 25/08 , ateliers d'Initiations Calligraphie, bois, peinture.. Et 4 sorties culturelles artisanales les 7/07 ,21/7, 11/8 et 18/8	Centre Social Mosaïque	Fives	12 355,35 €	2 000,00 €	4 780,00 €	5 575,35 €

Nos quartiers d'été 2004

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Maître d'ouvrage	Quartier	Coût de l'opération (en euros)	Ville de Lille (en euros)	Etat / Région (en euros)	autres financeurs (en euros)
L'été de Massenet	Le 10 juillet de 17 à 22 h , fête de début d'été place Massenet, repas de quartier musical, tournois sportifs et une fête de clôture avec animations et concert	Maison de Quartier de Fives	Fives	17 170,00 €	2 400,00 €	6 548,00 €	8 222,00 €
Les petits dimanches à Fives	les dimanches de l'été , 25/7,8-22/8 semaines d'activités avec animation des sites le dimanche suivant	FILOFIL	Fives	15 000,00 €	- €	8 000,00 €	7 000,00 €
La caravane Africaine	La caravane africaine va se balader sur le quartier et se poser 4 jeudi après-midi dans 4 lieux différents du quartier avec des animations de culture Africaine	Karibou Africa	Fives	9 140,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	5 140,00 €
Le petit Maroc festif et solidaire	Le 3 juillet journée festive avec repas de quartier , animations et prestation d'un groupe musical de 14 à 22 h	Association d'Animation du petit Maroc	Fives	3 150,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	650,00 €
Soleil musical	deux journées festives: le 13 juillet et le 14 août	Bouge la Génération	Moulins	7 732,94 €	1 500,00 €	3 000,00 €	3 232,94 €
Passe chez ton voisin	Journée festive le 15/7 sur deux sites l'après-midi sur les jardin des Olieux avec Kermesse et vers 18 h cortège animé pour aller au Bd de Strasbourg , repas de quartier	Centre Social Marcel Bertrand	Moulins	7 945,00 €	2 200,00 €	3 000,00 €	2 745,00 €
Les Moulinades 2004	Organisation de 2 repas de quartier , et ateliers et stages culturels sur la culture Africaine, les cultures Urbaines , le jeu	Ass. pour la gestion de l'équipement de quartier sur Moulins-Est	Moulins	28 992,40 €	3 500,00 €	11 500,00 €	13 992,40 €
Marionnettes aux Balcons	Repas spectacle le 24/7 à la filature, avec trois semaines d'ateliers en amont pour préparer et monter le spectacle de marionnettes	Association Filafil	Moulins	6 730,00 €	- €	1 930,00 €	4 800,00 €
TOTAL				279 578,69 €	30 670,00 €	108 082,00 €	140 826,69 €

53
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/315

OBJET

Mise en place de stages de roller pour les Jeunes de 15 à 30 ans issus des quartiers Politique de la Ville 2004 Ville de Lille -Subventions

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'implantation d'un Parc des Nouveaux Sports sur une zone de 24 000m² à Lille Sud, comprenant une Halle de Glisse destinée à accueillir des activités à dominante « glisse » (roller et skate), constitue déjà un signal fort à l'entrée du quartier.

Ce projet de développement mis en œuvre dans le cadre de la Politique de la Ville doit contribuer, avec d'autres projets majeurs comme la rue du Faubourg des Modes ou le projet de restructuration urbaine sur le secteur Arras-Europe, à apporter aux habitants de Lille Sud les signes de la transformation en cours sur ce territoire tout en donnant envie aux personnes qui n'y résident pas d'y venir ponctuellement ou pour y habiter.

En dehors des transformations urbaines qu'ils provoquent, on mesure la réussite de tels projets à l'appropriation qui en résulte par les habitants. Celle-ci n'étant pas automatique, il convient d'accompagner l'implantation de ce type d'équipement en associant les habitants à leur mise en œuvre.

C'est pourquoi, la Ville de Lille a élaboré un programme d'actions de développement du roller en vue de sensibiliser et faciliter l'accès des habitants (enfants et adultes) à cette nouvelle pratique sportive. Des initiations auront donc lieu auprès du public scolaire (primaire et collège), mais aussi dans le domaine périscolaire dans le cadre des Centres Municipaux d'Initiation Sportive (CMIS) ou pendant les temps du midi, du soir ou du mercredi dans les espaces éducatifs. Enfin, des activités seront mises en œuvre au bénéfice des publics inscrits dans les structures de proximité (Maisons de quartier, Centres Sociaux...).

En supplément de ces actions et en vue de sensibiliser à cette pratique sportive les jeunes âgés de 15 à 30 ans qui ne fréquentent pas les structures de proximité, l'association Ride On Lille propose de mettre en place des stages d'initiation et de formation au roller en direction d'une quarantaine de jeunes pour commencer.

Le coût de la mise en œuvre de ces stages par l'Association Ride On Lille s'élève à 1 800 euros correspondant à l'organisation de 3 stages de 10 heures pendant les vacances de Pâques et d'été pour des groupes de 10 à 15 jeunes avec un encadrement effectué par 2 formateurs titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Roller .

La participation de la Ville pour la mise en œuvre de cette action s'élève à 1 800 euros,

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous proposons de bien vouloir :

- Allouer à l'association Ride On Lille support de l'action concernée la subvention de 1 800 euros correspondant à la participation de la Ville
- Imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur la ligne intitulée « Politique de la Ville – Subventions exceptionnelles à divers organismes » – chapitre 67 – article 6745 – fonction 824.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/316

OBJETAssociation Réussir-La Mission Locale de Lille
Avenant à la convention annuelle 2004
Dispositif d'accès à la culture Crédit Loisirs

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association Réussir - La Mission Locale de Lille s'engage à poursuivre le Dispositif d'accès à la culture Crédit Loisirs, initié en 1989, et destiné aux habitants les plus défavorisés de la métropole (personnes sans ressources, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, ...). Ce dispositif se présente sous la forme d'un carnet comprenant quatre coupons permettant l'accès à un spectacle culturel. L'objectif pour l'année 2004 est de toucher 4 000 bénéficiaires en 2004, en partenariat avec les structures culturelles et les partenaires relais (centres sociaux, maisons de quartier, foyers d'accueil, organismes de formation) qui assurent la diffusion des chéquiers et l'accompagnement des publics.

Suivant une délibération prise par ailleurs, la Ville de Lille – Délégation Culture – s'engage à soutenir financièrement Réussir - La Mission Locale de Lille pour la réalisation de cette opération par le paiement d'une subvention d'un montant de 10 000 euros.

En application de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, du décret d'application du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques, une convention a été conclue en conformité avec la délibération n°04/91 du 9 février 2004 entre la Ville de Lille et l'Association Réussir-La Mission Locale de Lille. La subvention attribuée ci-dessus sera reprise dans l'avenant joint en annexe à cette convention.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser, la signature, par Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à l'Emploi, de l'avenant à la convention intervenue entre la Ville de Lille et l'Association Réussir-La Mission Locale de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/317

OBJETAssociation Réussir l'Insertion et l'Emploi
- Cession de créances

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 00/477 du 15 mai 2000, le Conseil Municipal a décidé de reconduire un troisième Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi et de signer avec l'Etat, le Conseil Général du Nord et le Conseil Régional du Nord Pas de Calais le protocole d'accord officialisant sa création pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 31 décembre 2004.

Par délibération n° 00/1126 du 18 décembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention financière régissant les modalités de versement des crédits mobilisés pour le 3^{eme} P.L.I.E. et a accepté par voie contractuelle une nouvelle cession de créances émanant de l'Association Réussir l'Insertion et l'Emploi à concurrence d'un montant prévisionnel des sommes qui seront allouées à ladite Association Réussir l'Insertion et l'Emploi au titre de l'objectif 3 chapitre F.S.E. et évaluées à 3 811 225,43 € (25 000 000 F) pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 31 décembre 2002.

Pour l'année 2003, la dotation FSE (Fonds Social Européen) a été reconduite en l'état pour un montant évalué à 1 524 500 € pour Réussir l'Insertion et l'Emploi et une nouvelle cession de créances émanant de l'association est intervenue le 20 mai 2003 pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

En ce qui concerne l'année 2004, la dotation FSE est reconduite à hauteur de 1 800 000 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint aux Finances à accepter par voie contractuelle une nouvelle cession de créances émanant de l'Association Réussir l'Insertion et l'Emploi à concurrence d'un montant prévisionnel des sommes allouées à ladite association au titre de l'Objectif 3 du F.S.E. et évaluées à 1 800 000 € pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/318

OBJETSubvention au Comité de Bassin d'Emploi
de Lille - Espace Jeunes Diplômés -
Convention d'objectifs 2004

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat entre l'Association dénommée Comité de Bassin d'Emploi de Lille et la Ville de Lille, une convention d'objectifs est établie pour l'année 2004.

Elle fixe les moyens financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre du programme d'actions menées par l'Association au titre du fonctionnement de l'Espace Jeunes Diplômés.

Elle établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite du programme d'actions.

Pour l'année 2003, 1 379 jeunes diplômés ont été inscrits. Il y a eu 10 017 visiteurs.

La chargée de mission de l'Espace Jeunes Diplômés a réalisé 509 entretiens individuels. Elle participe également à l'accueil ½ journée par semaine et a mis en place une revue de presse dont elle assure le suivi.

Les modalités de financement de l'Association du Comité de Bassin d'Emploi de Lille pour l'année 2004 au titre du fonctionnement de l'Espace Jeunes Diplômés sont reprises ci-dessous :

Le montant de la subvention attribuée par la Ville de Lille en 2004, s'élève à 46 000 €.

Cette somme est imputée sur les crédits « Comité de Bassin d'Emploi - Subvention » Enveloppe 10518 - Article 6574.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la signature par Madame le Maire, de la convention d'objectifs 2004 avec l'Association du Comité de Bassin d'Emploi de Lille (jointe en annexe) ;
- le versement d'une subvention d'un montant de 46 000 € attribuée en 2004 par la Ville de Lille à l'Association du Comité de Bassin d'Emploi de Lille au titre de sa participation au programme d'actions menées par l'Association au titre du fonctionnement de l'Espace Jeunes Diplômés ;
- l'imputation de la somme correspondante sur la ligne intitulée « Comité de Bassin d'Emploi - Subvention » Enveloppe 10518 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/319

OBJET

Amicale de Marins et
Marins Anciens Combattants de Lille Métropole
Demande de subvention

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Lille Métropole, basée à Ronchin, est une des composantes de la Fédération des Amicales de Marins et Marins Anciens Combattants regroupant 600 associations en France, Outre-Mer et Département Outre-Mer.

Cette association a été créée en 2001 afin de respecter et transmettre le devoir de mémoire mais aussi de faciliter l'entraide maritime sous toutes ses formes.

Actuellement, cette jeune amicale, régulièrement présente aux manifestations patriotiques ne possède pas de drapeau par manque de moyens financiers.

En conséquence, son Président Francis DERONE sollicite une subvention afin de réaliser un drapeau aux armes de l'association. La réalisation du drapeau s'élevant à un coût total de 1.200 €, la ville propose un versement exceptionnel de 500€.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales qui s'est réunie le 6 mai 2004, nous vous proposons d'émettre un avis favorable au versement de la subvention.

La dépense sera imputée sur l'enveloppe 19-681 – chapitre 65 – article budgétaire 657-4 – fonction 022 – Affaires Militaires - Subvention

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/320

OBJET

Centre d'Ethique Médicale
de l'Institut Catholique de Lille
Organisation d'un colloque international
à Lille du 14 au 16 octobre 2004
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Centre d'Ethique Médicale de l'Institut Catholique de Lille, dont le siège est situé 60, Boulevard Vauban, est une association déclarée et reconnue d'utilité publique.

C'est aussi un centre de recherche interdisciplinaire sur les questions éthiques et philosophiques posées par l'évolution des connaissances et des pratiques dans le champ de la santé, de la médecine et de la recherche biomédicale.

Ces activités de recherche sont menées par une équipe pluridisciplinaire rassemblant autour de la réflexion éthique des chercheurs de formation différente : soignants, biologistes, philosophes, sociologues, juristes, psychologues, pédagogues et théologiens.

A l'occasion de son 20^e anniversaire, ce centre organise un colloque international sur le thème «réflexions bioéthiques et pratiques biomédicales» à l'Université Catholique de Lille du 14 au 16 octobre 2004.

Des réflexions sont programmées sur les «enjeux éthiques autour des pratiques cliniques et de recherche en médecine prédictive» et les «pratiques biomédicales, éthique, soin, santé et société : Quelle créativité de l'âge humain pour un monde habitable ?».

Une conférence grand public sur un sujet d'actualité est prévue le 15 octobre. Elle regroupera environ 500 personnes : public profane, professionnels de santé, chercheurs, philosophes, sociologues, théologiens, juristes, anthropologues, étudiants...

Le Directeur du Centre d'Ethique Médicale sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce colloque.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 6 mai 2004 d'émettre un avis favorable à l'attribution, à cette occasion, d'une subvention exceptionnelle de 700 Euros.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 du Budget Primitif 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

60

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/321

OBJET

Fédération de l'Entraide Protestante
Organisation des journées annuelles
à Lille du 19 au 21 mars 2004.
Subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs.

La Fédération de l'Entraide Protestante, dont le siège est à Paris, 47, rue de Clichy, est une association reconnue d'utilité publique. Structurellement distincte des Eglises protestantes, elle rassemble les œuvres sanitaires et sociales et rend des missions de service public (champ sanitaire) ou de service d'intérêt général (champ social et médico-social).

Les Journées 2004 se sont déroulées à la Maison de l'Education Permanente du 19 au 21 mars autour du thème : "L'Association : l'espérance en action".

Outre la programmation de divers ateliers sur l'action associative, une soirée publique s'est tenu sur le sujet : "Solidarité nationale : une utopie possible ?".

Cette manifestation a réuni 200 participants environ.

La Secrétaire Générale de la Fédération sollicite une subvention exceptionnelle de 2 000 Euros à titre de participation financière de la Ville de Lille aux frais d'organisation de ces journées.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 mai 2004, nous vous proposons de décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention exceptionnelle de 732 Euros.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 du Budget Primitif 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

61
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/322

OBJET

Université de Lille 3
Organisation du colloque
Witold Gombrowicz
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'université de Lille III a organisé, en collaboration avec INALCO (institut d'étude de langues rares) et Paris IV Sorbonne, un colloque sur le centième anniversaire du grand écrivain polonais du XXème siècle : Witold Gombrowicz.

Ce colloque international s'est tenu à Paris et à Lille du 4 au 8 mai 2004.

La discussion a porté sur le sujet suivant : «Entre l'Europe et l'Amérique : Witold Gombrowicz et son débat avec la destinée».

Ce colloque s'est inscrit dans le cadre d'un festival consacré à la culture polonaise et a été accompagné de toute une série de manifestations : tables rondes autour du théâtre de Gombrowicz, rencontres avec ses traducteurs, spectacles et manifestations de rue.

Ce colloque a accueilli 20 participants.

Les organisateurs sollicitent une subvention exceptionnelle de 1.500 euros à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce colloque.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 6 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention exceptionnelle de 500 euros.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 – enveloppe 802 du Budget Primitif 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/323

OBJET

Académie d'Escrime Vauban Lille
Accueil de l'équipe de France
Handisport du 6 au 11 juin 2004
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Académie d'Escrime Vauban Lille organise la venue de l'équipe de France d'escrime Handisport du 6 au 11 juin 2004 dans le cadre de sa préparation aux Jeux Paralympiques qui se dérouleront du 10 au 24 septembre à Athènes.

Il s'agit pour l'Académie d'assurer l'hébergement complet de 15 personnes (12 athlètes et 3 cadres) durant cette période.

Le Président de l'Académie d'Escrime Vauban Lille sollicite une subvention exceptionnelle de 2.500 euros à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce projet.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 6 mai 2004, d'émettre un avis favorable à cette demande.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 – enveloppe 802 du budget primitif 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/324

OBJET

Ordre des Géomètres-Experts

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs.

Organisation du 37^e congrès national

à Lille du 9 au 11 juin 2004

Subvention exceptionnelle.

L'Ordre des Géomètres-Experts organisera le 37^e congrès national de la Profession à Lille du 9 au 11 juin 2004.

Ce congrès se tiendra à Lille Grand Palais. Le thème retenu "la propriété publique" est parfaitement en phase avec l'actualité puisque le nouveau Code de la propriété devrait être publié fin juin 2004. 700 participants sont attendus durant ces 3 jours où divers exposés suivis de débats sont programmés

Les organisateurs sollicitent une subvention exceptionnelle de 30.000 euros à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission, des Finances, du Personnel et des Affaires générales, réunie le 6 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention exceptionnelle de 2.560 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 du budget primitif 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/325

OBJET

Université des Sciences et Technologies de Lille - U.S.T.L.
Organisation d'un colloque international intitulé « contraintes environnementales et gouvernance des territoires » à Lille, les 23 et 24 septembre 2004.
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Université des Sciences et Technologies de Lille – U.S.T.L. – organise, en collaboration avec l'IFRESI et l'Université de Lille 2, un colloque international intitulé « contraintes environnementales et gouvernance des territoires », à la Maison de l'Education Permanente à Lille les 23 et 24 septembre 2004.

Trois thématiques seront particulièrement abordées au cours de ces journées pour lesquelles 200 participants sont attendus :

- la relation entre territoire, gouvernance et nature des problèmes environnementaux,
- les acteurs et les dynamiques de proximité,
- les représentations spatiales et cartographiques et leur rôle dans la gestion des questions gouvernementales.

Les organisateurs sollicitent une subvention exceptionnelle de 762 euros à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce colloque.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 6 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention exceptionnelle de 490 euros.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 – enveloppe 802 du Budget Primitif 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

65
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 94/326

OBJET

Association les Papillons Blancs de Lille
50^e anniversaire
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les Papillons Blancs de Lille sont une association familiale qui accompagne les familles vivant des situations de handicap mental. 10^{ème} employeur du département, elle gère 37 établissements, soit 2400 personnes et comporte 950 salariés. Cette année, pour fêter leur 50^e anniversaire, plusieurs manifestations sont organisées dont un jumelage avec une association italienne identique, à Gênes en mai : l'ANFFAS. Le coût global de cette opération s'élève à 50.152 €.

Les Papillons Blancs de Lille sollicitent, à cette occasion, une subvention exceptionnelle de 1.000 €.

En accord avec votre Commission, des Finances, du Personnel et des Affaires générales, réunie le 6 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention exceptionnelle de 1.000 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 du budget primitif 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/327

OBJET

Exercice 2004
Transferts de crédits
Décision Modificative n° 3

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 6 mai 2004, nous vous demandons de ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatives à l'aménagement de divers équipements ou au fonctionnement des services communaux.

Le détail des opérations est donné dans le document ci-inclus.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXERCICE 2004

DM3

VIREMENTS DE CREDITS

EXERCICE 2004 - ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES - DM3

RECAPITULATIF

Chapitre	Désignation	Montant
<u>Section de Fonctionnement</u>		
<u>Dépenses</u>		
011	Charges à caractère général	-226.765,75
012	Charges de personnel et frais assimilés	-5.799,79
014	Atténuations de produits	-4.314,65
65	Autres charges de gestion courante	84.763,26
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	5.916,81
67	Charges exceptionnelles	126.839,78
<u>Section d'Investissement</u>		
<u>Dépenses</u>		
20	Immobilisations incorporelles	63.894,64
21	Immobilisations corporelles	103.625,26
23	Immobilisations en cours	-148.259,56
27	Autres immobilisations financières	100,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2004

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
CHAP	IMPUTATION		LIBELLE	IMPUTATION				
	ART	FONCT		CHAP	ART			
011	60623	251	ALIMENTATION	65	658	251	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	1 500,00
011	60632	020	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	21	2135	020	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	268,52
011	6068	312	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	21	2161	312	OEUVRES ET OBJETS D'ART	3 600,00
011	6068	322	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	012	64131	322	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	3 111,00
011	6068	322	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	21	2161	322	OEUVRES ET OBJETS D'ART	11 540,00
011	6068	415	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	6 250,00
011	611	822	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	65	658	822	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	109 162,00
011	6135	020	LOCATIONS MOBILIERES	656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	3 700,00
011	6135	311	LOCATIONS MOBILIERES	21	2188	311	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	3 000,00
011	6156	020	MAINTENANCE	656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	5 000,00
011	6226	322	HONORAIRES	21	2168	322	COLLECTIONS - OEUVRES D'ART AUTRES	851,82

69

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2004

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION		LIBELLE	IMPUTATION		LIBELLE			
CHAP	ART		FONCT	CHAP	ART			
011	6228	023	DIVERS	012	64131	023	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	5 288,25
011	6232	823	FETES ET CEREMONIES	67	6714	823	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	762,00
011	6237	22	PUBLICATIONS	65	6574	422	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	2 495,00
011	6237	22	PUBLICATIONS	67	6745	422	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	12 505,00
011	6238	830	DIVERS	65	6574	830	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	9 000,00
011	6288	311	AUTRES	012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	2 300,00
011	6288	322	AUTRES	27	275	322	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	100,00
011	6288	324	AUTRES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	6 000,00
011	6288	33	AUTRES (délibération n° 04/292 du 29 mars 2004)	67	6745	04	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	15 000,00
011	6288	33	AUTRES	67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	58 000,00
011	6288	415	AUTRES	67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	13 750,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2004

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	
011	6288	422	AUTRES	65	658	422	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	3 850,00
011	6288	823	AUTRES	65	6574	830	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 000,00
012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	65	65372	021	COTISATIONS AU FONDS DE FINANCEMENT DE L'ALLOCATION DE FIN DE MANDAT	3 500,00
012	64131	324	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	011	6288	324	AUTRES	20 000,00
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	6182	020	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	72,20
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	616	33	PRIMES D ASSURANCES	4 242,45
65	6572	72	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	67	6713	72	CHARGES EXCEPTIONNELLES SECOURS ET DOTS	2 502,78
65	6574	020	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6068	61	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 530,00
65	6574	025	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	65	6574	422	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	2 000,00
65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6288	312	AUTRES	5 000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2004

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	IMPUTATION CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	
65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	67	6745	04	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 500,00
65	6574	33	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	67	6745	422	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	600,00
65	6574	422	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	012	64131	422	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	7 000,96
65	6574	512	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	65	6574	63	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	4 500,00
65	6574	64	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6068	414	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 200,00
65	6574	64	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6288	321	AUTRES	2 240,00
65	6574	64	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6288	422	AUTRES	1 200,00
65	6574	824	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	67	6745	824	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	32 470,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2004

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION		LIBELLE	IMPUTATION		LIBELLE			
CHAP	ART		FONCT	CHAP	ART			
656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	011	6182	020	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 783,19
67	6745	04	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	65	6574	04	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	2 000,00
67	6745	512	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	011	6042	512	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	10 000,00
67	6748	422	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	011	6232	024	FETES ET CEREMONIES	3 000,00
67	6748	422	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	65	6574	415	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 500,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2004

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE					
CHAP	ART	FONCT	CHAP	ART	FONCT			
21	2183	321	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	20	205	321	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ETC..	59 708,64
23	2313	212	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2188	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	6 943,64
23	2313	311	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2183	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	13 503,90
23	2313	322	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2188	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	7 298,46
23	2313	33	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2184	311	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	6 227,56
23	2313	411	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	20	2031	411	FRAIS D'ETUDES	4 186,00
23	2313	64	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2188	64	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	50 000,00
23	2313	64	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2184	64	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	60 100,00

7

Par ailleurs, il y a lieu de passer les opérations comptables d'ordre consécutives à la prise en compte des virements de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, soit :

Section de fonctionnement

Virement à la section d'investissement
Chapitre 023 – article 023 – Fonction 01 – enveloppe 12501 : 19.360,34

Section d'investissement

Virement de la section de fonctionnement
Chapitre 021 – Article 021 – Fonction 01 – Enveloppe 12500 : 19.360,34

RESTAURANT MUNICIPAL

EXERCICE 2004

DM1

VIREMENTS DE CREDITS

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

RESTAURANT MUNICIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation et libellé	Dépenses	Recettes
21 - 2188 - Autres immobilisations corporelles	612,35	
021 - Virement de la section de fonctionnement		612,35
TOTAL	612,35	612,35

77

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation et libellé	Dépenses	Recettes
011 - 6068 - Autres matières et fournitures	-612,35	
023 - Virement à la section d'investissement	612,35	
TOTAL	0,00	0,00

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2004

DM2

VIREMENTS DE CREDITS

EXERCICE 2004 - ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES - DM 2 - LOMME

RECAPITULATIF

Chapitre	Désignation	Montant
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses		
011	Charges à caractère général	-25 500,00
65	Autres charges de gestion courante	850,00
67	Charges exceptionnelles	24 650,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2004

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	
011	617	824	ETUDES ET RECHERCHES	67	6745	20	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1.470,00
011	617	824	ETUDES ET RECHERCHES	65	6574	33	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRI	650,00
011	617	824	ETUDES ET RECHERCHES	67	6745	524	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	400,00
011	617	824	ETUDES ET RECHERCHES	67	6745	90	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	5.480,00
011	6226	020	HONORAIRES	67	6745	33	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	9.900,00
011	6228	823	DIVERS	67	6745	524	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	7.600,00
67	6711	020	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	67	6745	33	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1.600,00
67	6711	020	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	67	6745	90	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1.020,00
67	6711	020	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	65	6574	33	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRI	200,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2004

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION		LIBELLE	IMPUTATION		LIBELLE			
CHAP	ART		CHAP	ART	FONCT			
67	6711	020	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	67	6745	95	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	862,00
67	6711	020	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	67	6745	411	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1.000,00

MODIFICATIONS APORTEES AU BUDGET
DE LA COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
EXERCICE 2004 – DM1

MODIFICATIONS APORTEES AU BUDGET D' HELLEMES

RECAPITULATIF

Chapitre	Désignation	Montant
<u>Section de Fonctionnement</u>		
<u>Dépenses</u>		
011	Charges à caractère général	2 806,00
<u>Recettes</u>		
74	Dotation de gestion locale reçue	2 806,00

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET D'HELLEMMES - DM1

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
CHAP	ART	FONCT		REDUCTION	RENFORCEMENT
DEPENSES					
011	60623	021	ALIMENTATION	16,00	
011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1.700,00	
011	6068	20	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	96,00	
011	6232	33	FETES ET CEREMONIES	1.806,00	
011	6288	422	AUTRES		6.424,00
RECETTES					
74	748721	01	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE		2.806,00

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET
DE LA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME
EXERCICE 2004 – DM2

MODIFICATIONS APORTEES AU BUDGET DE LOMME

RECAPITULATIF

Chapitre	Désignation	Montant
<u>Section de Fonctionnement</u>		
<u>Dépenses</u>		
011	Charges à caractère général	-4 314,65
<u>Recettes</u>		
74	Dotation de gestion locale reçue	-4 314,65

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET DE LOMME - DM2 -

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
CHAP	ART	FONCT		REDUCTION	RENFORCEMENT
<u>Dépenses</u>					
011	616	020	PRIMES D'ASSURANCES	4 242,45	
011	6182	321	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	72,20	
<u>Recettes</u>					
74	748721	01	DOTATION DE GESTION LOCALE RECU	4 314,65	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/328

OBJET

Crédits décentralisés - aides financières
en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport à Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier.

Les Conseils de Quartier de Moulins, Vauban Esquerme, Lille Sud, Wazemmes, Centre, Vieux Lille et Fives se sont réunis récemment. Les actions présentées dont vous trouverez un récapitulatif ci-joint ont fait l'objet de débats en Conseils de Quartier qui ont donné un avis favorable à ces subventions.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23 000.00 euros.

L'association « Itinéraires » et le Centre social « La Busette » feront donc l'objet d'un avenant aux dites conventions.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, et des Affaires Générales, qui s'est réunie le 6 mai 2004, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser :

- l'adoption de ces dépenses
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 de nos documents budgétaires et au chapitre 67, article 6745, fond 422 pour la subvention attribuée à l'association « Itinéraires »

ADOPTÉE à l'unanimité

AIDES FINANCIERES

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FIVES	<u>Comédie Musicale « Ali Baba »</u> But de permettre à 40 jeunes et les bénévoles de l'association d'écrire et de mettre en œuvre une comédie musicale. 5 représentations en mai 2004.	18 050 €	Association d'Expression Scénique Condorcet ADESC 18 rue Condorcet 59000 LILLE	2 000 €	Chap 65, art 6574, fong 422, Envel 23 695
MOULINS	<u>Les fenêtres qui parlent</u> Rencontre entre artistes et habitants à l'occasion d'une grande exposition collective d'œuvres d'art aux fenêtres des habitants.	1450 ^E	ASS MOULINS L'OUVRE 37 rue de Fontenoy 59000 LILLE	500 ^E	Chap 65, art 6574, fong 311, Envel 1409
LILLE-SUD	<u>Renouvellement d'équipement</u> Achat de 5 paires de pompons, 5 toilettes de majorettes et 5 bâtons de majorettes.	937,55 ^E	GRACIEUSES DU SUD ASS 189 rue du Faubourg des Postes 59000 LILLE	300 ^E	Chap 65, art 6574, fong 025, envel 4364
	<u>Participation des personnes âgées du quartier à de nombreuses animations</u> Visite guidée du houblon à POPERINGE, visite commentée en autocar à travers les différents monts, repas dansant dans un estaminet traditionnel	2296,5 ^E	ASS LES RETROUVAILLES 8 rue des iris 59000 Lille	400 ^E	Chap 65, art 6574, fong 61, envel 12685
	<u>Acquisition de matériel et d'équipements.</u> Permettre à des jeunes issus de familles défavorisées de Lille-Sud de pratiquer une activité de loisirs, la pêche, ceci dans un cadre familial qui leur évite d'être désœuvrés.	916 ^E	RAVAGEURS DU SUD ASS 189 rue du Faubourg des postes 59000 Lille	400 ^E	Chap 65, art 6574, fong 025, envel 4364

AIDES FINANCIERES (SUITE 1)

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE-SUD (suite)	<u>Déplacement à DUSSELDORF</u> Participation des jeunes de moins de 15 ans du club de football à un tournoi international organisé à Dusseldorf, en Allemagne, du 29 au 31 mai prochain	2200 ^E	ETOILE DE LILLE-SUD 42/43 rue de Tournai 59000 LILLE	550 ^E	Chap 65, art 6574, fone 415, envel 4360
	<u>Participation de l'équipe de Futsal à la coupe de France – Equipement</u> Afin de permettre aux jeunes de l'équipe de Futsal de l'OLS de participer aux quarts de finale de la coupe de France, le club sollicite une subvention pour couvrir une partie des frais d'équipement.	4400 ^E	OLYMPIQUE LILLE-SUD 84 rue du Faubourg des Postes 59 000 LILLE	700 ^E	Chap 65, art 6574, fone 415, envel 4360
	<u>Colis de fin d'année</u> Attribution de 100 colis en direction des adhérents de l'association des Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (CATM) dont certains sont des personnes âgées et retraitées.	1394,71 ^E	Ass C.A.T.M Lille-Sud 47, rue de Druelle 59 000 LILLE	250 ^E	Chap 65, art 6574, fone 025, envel 4364
WAZEMMES	<u>Séjour aux sports d'hiver</u> Séjour en camp autonome à Tignes de quatre jeunes filles issues de milieux défavorisés du 17 au 24 avril 2004 afin d'apprendre à s'auto-organiser et monter un projet.	2184 ^E	ASSOCIATION ITINERAIRES SAS 8 rue du Bas Jardin B.P 471 59000 LILLE	600 ^E	Chap 67, art 6745, fone 422, envel 23 687

AIDES FINANCIERES (SUITE 2)

QUARTIER	OBJET	COUT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	<p><u>Création d'un programme culturel « Le Cantique des Cantiques » à l'Église Saint-Maurice de décembre 2003 à novembre 2004.</u> L'objectif est de développer un nouvel art de vivre ensemble et participer au dynamisme de l'hyper centre-ville</p> <p><u>« Rue des poètes » rue de l'Hôpital militaire : recueil de poésie</u> Du 29 mai au 12 juin 2004, animation commerciale qui a pour objectif de promouvoir le commerce et de dynamiser le quartier.</p> <p>Programme de l'année 2004 du Centre social « La Busette »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>CLSH maternel</u> : aménagement d'un coin lecture ▪ <u>Secteur enfance</u> : création artistique autour d'un conte ▪ <u>Secteur jeunes</u> : atelier d'expression musicale ▪ <u>Accompagnement scolaire</u> : film d'animation ▪ <u>Secteur adultes et familles</u> : exposition : jeux et jouets d'enfance ▪ <u>Tous secteurs</u> : Prévention sur l'hygiène et l'alimentation 	37 970 ^E 12855 ^E 25 783 ^E	<p>SOLID'ART SAINT-MAURICE 19 Parvis Saint-Maurice 59 000 Lille</p> <p>UNION COMMERCIALE DE LA RUE DE L'HÔPITAL MILITAIRE</p> <p>CENTRE SOCIAL « LA BUSETTE »</p>	750 ^E 305 ^E 7476 ^E	Chap 65, art 6574, fone 422, env 6798 Chap 65, art 6574, fone 422, env 6798 Chap 65, art 6574, fone 422, envel 15 383

AIDES FINANCIERES (SUITE 3 et fin)

QUARTIER	OBJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE (suite)	<u>Lille aux Saveurs</u> Pique nique sucré, marché de produits régionaux, découverte de l'épicerie d'hier, histoire du commerce de proximité sur la place Rihour	13 500 €	Lille Centre Animations 31 rue des Fossés 59000 LILLE	250 €	Chap 65, art 6574, fonec 422, envel 6798
VAUBAN ESQUERMES	<u>Voyage scolaire – Lycée Montebello</u> Permettre à un lycéen défavorisé, habitant le quartier, de participer à un voyage éducatif à Alicante, en Espagne, du 1 ^{er} au 9 mai 2004	17 472 € pour 56 participants 312 € par élève	Foyer Socio-éducatif du lycée Montebello 196 boulevard Montebello 59000 LILLE	156 €	Chap 65, art 6574, fonec 422, envel 1414
SAINT- MAURICE PELLEVOISIN	Promotion et réalisation de toute action dans le quartier (repas des aînés, carnaval, père Noël, voyage annuel, fête des associations, allumoirs, photos, fonctionnement...)	7250 €	COMITÉ D'ANIMATION DE SAINT-MAURICE PELLEVOISIN 82 rue Saint-Gabriel 59 000 LILLE	5180 €	Chap 65, art 6574, fonec 025, envel 4508

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 94/329

OBJET

Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants
En faveur d'actions dans les quartiersRapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la mise en œuvre rapide des initiatives des habitants ou des associations des quartiers, au titre du Fonds Initiatives Habitants.

Les Conseils de Quartier de Saint-Maurice – Pellevoisin, Vieux Lille, Centre et Vauban - Esquermes se sont réunis récemment. Les actions présentées dont vous trouverez un récapitulatif ci-joint ont fait l'objet de débats en Conseils de Quartier.

Les objectifs de ces fonds sont de :

- Favoriser la prise d'initiatives de groupes d'habitants pour une aide financière simple et rapide
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser et à monter des projets
- Renforcer les échanges entre les associations et les habitants.

Après avis du Comité FIH des quartiers et information des Conseils de Quartiers de Vauban-Esquermes, Vieux Lille, Centre et Saint-Maurice Pellevoisin, vous trouverez le récapitulatif joint en annexe.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23 000.00 euros.

La Maison de Quartier de Vauban – Esquerme et l'association « Les Musiques de Traverses » feront donc l'objet d'avenants aux dites conventions.

Chaque projet de subvention fait l'objet d'une fiche technique de renseignements.

En accord avec la Commission des Finances du Personnel et des Affaires Générales, qui s'est réunie le 6 mai 2004, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le versement de ces subventions
- d'autoriser l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6748, fonction 422 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS

56

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT	IMPUTATION
VAUBAN ESQUERMES	<u>Projet d'échanges culturels dans le cadre de Lille 2004.</u> Semaine culturelle africaine : organisation de multiples manifestations destinées à faire connaître la culture africaine : conférences, expositions, jeux de société, dégustation de mets africains, danse, théâtre, musique, marché africain, reconstitution de cases africaines.	10 000 ^E	MAISON DE QUARTIER VAUBAN-ESQUERMES 77 rue Roland 59 000 LILLE	750 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, envel 18227
SAINT-MAURICE PELLEVOISIN	<u>Création d'une équipe féminine</u> <u>Objectif</u> : Développer le basket féminin par la création d'une équipe seniors (18 ans et plus) Classe de découverte en Sologne du 22 au 26 mars 2004. <u>Objectif</u> : découvrir l'architecture et le mode de vie des châteaux de la Loire	1368 ^E 12760 ^E	BASKET CLUB SAINT-MAURICE PELLEVOISIN 11 rue de La Louvière 59 000 LILLE	750 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, envel 18229
	<u>Cercle littéraire</u> Faire connaître de nouveaux livres et partager les impressions de lecture lors de réunions (4 fois par an)	755 ^E	APEL SAINT DENIS 11 rue Parrayon 59 800 LILLE	750 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, envel 18229
			BIBLIOTHEQUE POUR TOUS SAINT MAURICE Rue de la Briqueterie 59 800 Lille	400 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, envel 18229

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (Suite 1)

SAINT-MAURICE PELLEVOISIN (Suite)	<u>Une journée Saint-Joseph Village le 9 mai 2004</u> Découverte et détente par la visite d'un village d'autrefois, balade au bord de la mer	1000 ^E	Gymnastique Volontaire Lille Saint-Maurice Pellevoisin 3 rue Traversière 59 800 LILLE	300 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, envel 18229
	<u>Tournois de fin de saison</u> <u>Objectif :</u> faire connaître le club, la pratique du football et le quartier par l'organisation de tournois en mai et juin 2004	4335,96 ^E	Entente sportive Lille Louvière Pellevoisin 13 rue Fémy 59 800 Lille	750 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, envel 18229
	<u>Retour au cœur de l'Europe</u> <u>Objectif :</u> faire connaître la république tchèque à l'occasion de son entrée dans l'Union Européenne par des expositions et conférences sur la photographie du 1 ^{er} au 7 mai.	797 ^E	MOST 11 rue du Chevalier Français 59 800 Lille	537 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, envel 18229
	<u>Lille 2000graphe</u> <u>Objectif :</u> associer l'amélioration du cadre urbain et l'action citoyenne par la réalisation d'une fresque sur un poste E.D.F par 7 élèves du collège Matisse.	2410 ^E	SERVICE CIVIL INTERNATIONAL 75 rue du Chevalier Français 59 800 LILLE	750 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, envel 18229
	<u>Fête du groupe</u> Un week-end à la base de loisirs de Lompret avec hébergement, repas et jeux pour 48 enfants et leurs familles, pour se retrouver et faire connaître les activités, les 3 et 4 avril 2004.	2635 ^E	SCOUTS DE FRANCE 5 ^{ème} DE LILLE 13 rue de La Louvière 59 800 Lille	300 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, envel 18229

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (suite 2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT	IMPUTATION
VIEUX LILLE	Organisation d'un concert de danses et musiques africaines le 13 juillet 2004, Place du Concert dans le cadre du Festival « Des Rives Des Continents ». Frais de sonorisation, éclairage, repas, hébergement, rémunération des artistes.	7500 ^E	LES MUSIQUES DE TRAVERSES 111 rue Turgot 59 000 Lille	762 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, enveloppe 18228
	Exposition le 4 juin 2004 lors de la kermesse de l'Ecole Diderot et participation à l'exposition dans le Hall de l'Hôtel de Ville sur le thème de la Cité Idéale au travers du regard d'un enfant. Les 171 élèves de l'école sont concernés.	1600 ^E	ASS FCPE DIDEROT 4 rue du Béguinage 59 000 Lille	700 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, enveloppe 18228
	Frais de matériel pédagogique, fournitures du labo photos, frais de sorties des classes et fournitures pour l'exposition.				
	Location d'un minibus pour le transport de 15 résidents de la Maison de retraite résidence Porte de Gand à leur lieu de vacances dans les Ardennes à Margut du 20 au 31 août 2004.	1508,60 ^E	ASSOC NOTRE DAME DE VIE FOYER LOGEMENT RES PORTE DE GAND 61-63 rue de Gand 59 000 LILLE	762 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, enveloppe 18228
	Tournoi de basket le 26 juin 2004 au Square Guermonprez de 10h à 19h pour les plus de 16 ans. Frais de communication, animation, récompenses, sécurité, équipement jury/arbitre divers.	3570 ^E	ASS LILLE AUX SPORTS 9 rue Saint-André 59 000 LILLE	762 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, enveloppe 18228

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (suite 3)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	« CANTIQUE DES CANTIQUES » Programme culturel de décembre 2003 à novembre 2004. Eglise Saint-Maurice <u>Objectif : développer un cycle culturel à l'occasion de Lille 2004</u>	37 970 ^E	Association Solid'Art Saint-Maurice 19 parvis Saint-Maurice 59 000 LILLE	750 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, enveloppe 18226
	<u>Voyage aux grottes du HAN le 6 juin 2004</u> Voyage pour 35 personnes seules et démunies du quartier.	1489 ^E	SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL EQUIPE SAINT MAURICE LILLE 88 AVENUE LEO LAGRANGE 59 000 LILLE	760 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, enveloppe 18226
	<u>« Jardin montre-toi »</u> Accompagnement photographique du projet « jardin montre-toi » en apportant aux institutrices de l'école Louis Pasteur des moyens matériels et humains et en élargissant ce projet vers l'extérieur par l'implication des habitants du quartier via une exposition dans la mairie de quartier	2464 ^E	PERISCOP CHEZ MR JESSENNE 72 RUE D HEUCHIN 62134 ANVIN	720 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, enveloppe 18226
	<u>« Lille en scène »</u> Visite théâtralisée du Centre ville de Lille le 17 avril 2004 Objectif : découvrir l'histoire de Lille en donnant une nouvelle dimension à la visite guidée, entraînée par un guide-comédien avec des élèves de primaires	2647 ^E	ASSOCIATION LES CHATOGNONS RUE DU PRÉSIDENT AURIOL 59100 ROUBAIX	750 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, enveloppe 18226

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (suite 4 et fin)

CENTRE (suite)	« Galerie urbaine en mouvement » Fresque place de la République les 7 et 8 mai 2004 pour les enfants, réalisation d'un graph, contes indiens, exposition des artistes, courts-métrages, concert, défilé de mode, chanteuse et danseuses. <u>Objectif</u> : promouvoir l'art pour tous, dynamiser le quartier en faisant intervenir les écoles et les riverains	18 879,09 ^E	GLOBE ART ESPACE MARIANNE RUE DE LA STATION 59 650 VILLENEUVE D ASCQ	750 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, enveloppe 18226
	« Lille aux saveurs » Pique-nique sucré, marché de produits régionaux, découverte de l'épicerie d'hier, histoire du commerce de proximité, Place Rihour les 14,15 et 16 mai 2004.	13 500 ^E	LILLE CENTRE ANIMATIONS 31 rue des Fossés 59 800 Lille	750 ^E	Chap 67, art 6748, fond 422, enveloppe 18226

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/330

OBJETAvenant au contrat d'assurances portant sur la flotte automobile
de la Ville de Lille et de ses communes associées

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille dispose actuellement d'un contrat d'assurance portant sur la "flotte automobile". Ce contrat, couvrant également les risques en ce domaine pour les communes associées d'Hellemmes et de Lomme, a pris effet le 1^{er} avril 2003 après lancement d'un nouvel appel d'offres.

Ce contrat a malheureusement connu des résultats déficitaires depuis l'origine malgré un redressement tarifaire opéré par rapport au précédent marché conclu sur la période 2000 – 2003.

Il a en effet été constaté sur la dernière année d'exécution du contrat une augmentation du nombre d'accidents déclarés et l'existence d'une fréquence élevée de sinistres.

Dans ce contexte, la société A.G.F., titulaire du marché, a fait part à la Ville d'une augmentation de la cotisation due au titre du contrat "flotte automobile" à hauteur de 35 %, à périmètre constant, la cotisation annuelle étant alors fixée à 229.494,37 euros.

Certes significative, l'augmentation de la cotisation a été modérée suite à l'accord de la Ville de s'inscrire dans la mise en place d'un plan de sensibilisation à la prévention routière assuré par le service Prévention et Ingénierie A.G.F., intégralement financé par l'assureur.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales du 6 mai 2004,

En accord avec la Commission d'Appel d'Offres du 12 mai 2004,

Et eu égard à la nécessité de disposer d'un contrat couvrant les risques en la matière, et à la difficulté actuelle pour les collectivités territoriales de s'assurer, plus généralement, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son représentant, Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics, à signer l'avenant au contrat précité pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Les dépenses correspondantes seront imputés au chapitre 011 – nature 616 – fonction 020 – enveloppe 151.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/331

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Association des commerçants des rues de la Vieille Comédie, des Fossés, Place Rihour

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

En 2004, l'association des commerçants des rues de la Vieille Comédie, des Fossés, Place Rihour a réalisé une opération d'animation commerciale qui entre dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 (Conseil Municipal du 3 février 2003 - Délibération n° 03/29) le samedi 10 avril à l'occasion de Pâques.

Cette opération a pris la forme suivante :

Le samedi 10 avril, riverains, clients et badauds ont été entraînés par une animation de rue atypique dans les rues de Lille . En effet, les carnavaleux du P' tit Quinquin de Jean Bart du célèbre Carnaval de Dunkerque ont fait leur spectacle toute l'après-midi. De plus, trois stands de maquillage se sont installés dans les rues concernées où les enfants ont eu l'occasion de se faire grimer gratuitement et un lapin géant a distribué des chocolats de Pâques et des tours de manège au nom des commerçants de l'association.

Enfin, les commerçants ont organisé un concours de déguisement pour les enfants.

Parallèlement, les commerçants ont offert à leurs clients des chocolats et des tours en manège durant toute l'après-midi.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 895 € (voir annexe budgétaire). La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 550 €, la Région Nord/Pas-de-Calais est également sollicitée pour 550 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous proposons de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 550 € à l'Association des commerçants des rues de la Vieille Comédie, des Fossés, Place Rihour,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94),
- l'admission en recettes de la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires, après encaissement des sommes reçues de la Région Nord/Pas-de-Calais au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94 pour le versement à l'Association des commerçants des rues de la Vieille Comédie, des Fossés, Place Rihour.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/332

OBJET

**Plan Local d'Action pour le développement
du commerce, de l'artisanat et des services
2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion
commerciales - Subvention au Comité
d'Animation du Vieux-Lille**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006, la Ville de Lille soutient les Unions Commerciales dans la mise en œuvre d'opérations d'animation et de promotion commerciales.

Le Comité d'Animation du Vieux-Lille réalise chaque année des animations autour de la Place du Concert, du Secteur de la Treille, de la rue de Gand, de la rue de la Monnaie et de la rue Saint-André. A ce titre, la Ville de Lille apporte régulièrement son soutien financier dans la mise en œuvre de ces opérations.

Compte-tenu de l'importance des tâches administratives liées à la mise en place des animations par le Comité d'Animation du Vieux Lille, un apport financier supplémentaire de la Ville de Lille est nécessaire dans la réalisation de ce surcroît d'activités pour :

- l'organisation de l'ensemble des réunions et assemblées générales (invitations, rédaction et envoi des comptes-rendus...)
- la mise à jour de l'ensemble des fichiers (sur la base des documents fournis par l'association)
- l'appel et la collecte des cotisations annuelles (courriers, relances...)
- l'assistance logistique dans l'organisation des manifestations (recherche de sponsors, démarches administratives...).

La Ville de Lille apporte son soutien pour l'année 2004 au Comité d'Animation du Vieux Lille dans la réalisation de cette mission estimée à 11 666,50 €. La Ville est sollicitée à hauteur de 5 833 € au titre de la délégation Commerce.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous proposons de bien vouloir autoriser :

- la signature par le Maire ou le Conseiller Municipal Délégué au Commerce, de l'avenant à la convention jointe en annexe,
- le versement d'une subvention d'un montant de 5 833 € au Comité d'Animation du Vieux Lille,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 94/333

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement
du commerce, de l'artisanat et des services
2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion
commerciales - Subvention à l'Association
Quartier Esquermoise

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

En 2003, l'Association Quartier Esquermoise, qui couvre une quinzaine de rues environnant la rue Esquermoise, a réalisé une opération d'animation commerciale qui entre dans le cadre du P.L.A. Commerce et Artisanat 2003-2006, voté en Conseil Municipal le 3 février 2003.

Le 6 décembre 2003, date du lancement du grand événement culturel Lille 2004, l'association a fédéré les commerçants, les unions commerciales et les riverains du centre ville et du Vieux-Lille afin d'organiser un défilé d'envergure sur le thème du blanc, accompagné de musiciens et de comédiens. Le coût total de l'opération s'est élevé à 4 928,10 € TTC.

Le financement de cette opération, au regard du PLA Commerce et Artisanat, de son plan de financement (page 86) et aussi des modalités d'intervention du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - Décret n°2003-107 du 5 février 2003), se décrit de la façon suivante :

- l'aide de l'Etat obtenue au titre du FISAC, s'élève à 1 912,48 € sur 2 060,24 € sollicités,
- la Ville de Lille "délégation Commerce" est sollicitée à hauteur de 1 523 €,
- la CCILM est sollicitée à hauteur de 299 €,
- la Chambre de Métiers du Nord est sollicitée à hauteur de 33 €.

Suivant délibération n° 04/132 adoptée par le Conseil Municipal le 29 mars 2004, la Ville de Lille a décidé de procéder au versement d'une subvention d'un montant 5 378,76 € à l'Association Quartier Esquermoise correspondant à une première avance de 60 % du FISAC obtenu pour la réalisation en 2003 de l'opération « Bal Blanc des commerçants à Esquermoise » basée sur un budget estimé à 23 100,14 € TTC.

Compte tenu du coût réel de l'action susvisée qui s'élève à 4 928,10 € TTC, le versement de l'avance de 60 % du FISAC par la Ville de Lille est ramené à 1 147,49 €.

D'autre part, la Ville de Lille reversera à l'Association Quartier Esquermoise les subventions qu'elle recevra de la CCILM et de la Chambre des Métiers.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la signature par le Maire ou en cas d'empêchement le Conseiller Municipal Délégué au Commerce, de la convention jointe en annexe,
- le versement d'une subvention d'un montant de 2 670,49 € à l'Association Quartier Esquiermoise correspondant à la participation financière de la Ville de Lille qui s'élève à 1 523 € pour l'action « Bal Blanc des commerçants à Esquiermoise » et de l'avance de 60 % du FISAC obtenu pour un montant de 1 147,49 € modifiant les termes de la délibération n° 04/132 du 29 mars 2004,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94) pour la participation Ville de Lille d'un montant de 1 523 € et sur la ligne « Plan de Développement du Commerce – Subventions réemploi recettes, PLA 2003-2006 » (Enveloppe 22182 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94),
- l'admission en recettes de la subvention obtenue du FISAC, de la CCILM et de la Chambre des Métiers du Nord,
- le paiement à l'Association Esquiermoise après encaissement des sommes reçues :
 - de la CCILM pour un montant de 299 €,
 - de la Chambre des métiers du Nord d'un montant de 33 €,
 - du FISAC d'un montant de 764,99 € correspondant au solde du Fisac (40%), au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/334

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement
du commerce, de l'artisanat et des services
2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion
commerciales - Subvention au Comité de
Défense et d'Entraide des Commerçants
Non Sédentaires (CDE CNS)

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

En 2004, le CDE CNS a mis en oeuvre une opération d'animation commerciale qui entre dans le cadre du P.L.A. Commerce et Artisanat 2003-2006 (Conseil Municipal du 3 février 2003 - Délibération n° 03/29).

Le CDE CNS souhaitait s'impliquer dans la deuxième édition du Printemps du Commerce , ayant eu lieu du 19 au 29 mars, sur deux marchés : le samedi 27 mars 2004 sur le marché Sébastopol de 9h à 13h et le dimanche 28 mars 2004 sur le marché Concert de 9h à 14h.

Pour compléter l'animation de l'Association des Commerçants de France, sous forme de tickets à gratter donnant droit pour les plus chanceux à des places de cinéma, un quizz était organisé sur le thème du cinéma. Toutes les heures, un tirage au sort désignait des gagnants qui remportaient des paniers garnis ainsi que des places de cinéma. Le marché était sonorisé par un animateur professionnel qui assurait la promotion des commerçants des marchés.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 512 € (voir annexe budgétaire). La Ville de Lille, au titre de la délégation Marchés de Plein Air, est sollicitée à hauteur de 781 €, la Région Nord/Pas-de-Calais est également sollicitée pour 781 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous proposons de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 781 € au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDE CNS),
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne intitulée « Promotion, Marchés-Subventions » (enveloppe 18258-chapitre 65-article 6574-fonction 94),
- l'admission en recettes de la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires, après encaissement des sommes reçues de la Région Nord/Pas-de-Calais au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94 pour le versement au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDE CNS).

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/335

OBJET

Maison de Quartier des Bois Blancs. Avenant à la convention du 15 octobre 2002. Attribution d'un acompte sur la subvention d'animation globale et autorisation de pavement de subventions diverses

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par convention du 15 octobre 2002, prise en application de la délibération du Conseil municipal n° 02/899 du 7 octobre 2002, la Ville de Lille a fixé les conditions et modalités de financement de la Maison de Quartier des Bois Blancs.

Depuis, divers avenants, toujours pris en application de délibérations du Conseil municipal, ont autorisé le versement de différentes subventions.

L'ensemble des dispositions ainsi prises s'inscrivent dans le cadre de la convention cadre signée le 15 janvier 2003 par la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

Conformément à cette dernière convention et à l'instar de ce qui a déjà été fait pour les autres Maisons de Quartier de Lille, il y a lieu à présent d'accorder une subvention d'animation globale à la Maison de Quartier des Bois Blancs en vue de financer une partie des charges dites de pilotage et afin de lui permettre la mise en place d'un schéma global d'animation, d'action sociale, de formation et d'insertion sociale et professionnelle sur le quartier des Bois Blancs.

Cette subvention correspond à 90% de la somme susceptible d'être attribuée au titre de l'année 2004, soit 47 466 €.

Par ailleurs, une subvention de 785 €, imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004 sous l'intitulé « Cultures Urbaines - Subventions », chapitre 67, Article 6745, Fonction 30, Enveloppe 19 997, est accordée par délibération prise par ailleurs. Il convient de la reprendre dans la convention du 15 octobre 2002 par voie d'avenant.

Aussi, nous vous demandons en conséquence de bien vouloir autoriser, en accord avec la Commission Développement Economique, Emploi, Insertion et Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004 :

- la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, et par délégation, par le Conseiller municipal délégué aux Centres sociaux et Maisons de Quartier, l'avenant n°6 à la convention du 15 octobre 2002 ci-annexé ;
- le versement à la Maison de Quartier des Bois Blancs d'un acompte sur la subvention d'animation globale d'un montant de 47 466 € et dont la dépense correspondante est imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2004, intitulé "Animation – Subvention aux Équipements de proximité – Maisons de Quartier", chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 13638.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/336

OBJETProjets AssociatifsSubventions aux Associations

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par plusieurs associations nouvellement créées.

Dans le cadre de la Délégation « Aide aux Projets Associatifs », nous vous proposons, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 29 AVR 2004 de participer à la mise en œuvre de ces projets associatifs sous la forme d'une aide au démarrage et d'autoriser le versement des subventions ci-dessous détaillées :

Associations, Activités Générales et Nature du Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée Délégation Projets Associatifs
MOUVEMENT ARTISTIQUE NOVATEUR D'AIDE A LA LIBERTE D'ACTION (M.A.N.D.A.L.A.). 37, rue d'Artois, 59000 Lille		
Déclaration en Préfecture le 20 novembre 2003		
Objet : Création, protection et promotion des valeurs humaines et environnementales par des actions culturelles, sociales et éthiques en soutenant des activités artistiques multidisciplinaires universelles à l'échelle citoyenne, commercialement équitable	4 126 €	750 €
➤ Aide au démarrage : <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'association s'est dotée d'une charte éthique de respect des droits de la personne. Elle a déjà réalisé un projet pédagogique d'initiation au tissage avec les enfants de l'école Sophie Germain. Les autres projets 2004 sont : ➤ Les Manches : réalisation d'une manche géante ➤ Nos 10manches endimanchés : création textile autour de ce que l'on appelait « Euls habis du diminch » ➤ Tissage en milieu carcéral : Atelier à la prison de Loos ➤ Festival « Abolition de la peine de mort »: 		

Associations, Activités Générales et Nature du Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée Délégation Projets Associatifs
<p>POSTAIR. 42, rue Gambetta, 59000 Lille</p> <p>Déclaration en Préfecture: 22 juillet 2003</p> <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la culture et ses diverses formes d'expressions; • Explorer par l'organisation de manifestations culturelles et l'édition de disques, de livres et de tout autre support existant ou innovant les relations sensibles entre les domaines artistiques, les objets technologiques et les recherches transdisciplinaires <p>➤ Aide au démarrage : Cette association a pour projet l'élaboration d'un système de partitions de musique électronique</p>	23 310 €	750 €
<p>ASSOCIATION FIVOISE D'ANIMATION 127 ter, rue Pierre - Legrand, 59800 Lille</p> <p>Déclaration en Préfecture: 18 décembre 2003</p> <p>Objet : promouvoir le quartier de Fives par la création et l'organisation de manifestations festives et culturelles</p> <p>➤ Aide au démarrage : Cette association a pour projet en 2004 sur le quartier de Fives,</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'organisation d'un carnaval de type dunkerquois le 17 avril 2004 ➤ Une fête de la musique le 21 juin 2004 ➤ L'amplification des fêtes de Fives les 11 et 12 septembre 2004 <p>Ces projets seront réalisés en associant tous les habitants et plus particulièrement les jeunes.</p> <p>L'association a obtenu une aide du quartier sous la forme d'un F.I.H.</p>	15 750 €	750 €

Associations, Activités Générales et Nature du Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée Délégation Projets Associatifs
<p>MOULINS L'OUVRE 37, rue de Fontenoy, 59000 Lille Déclaration en Préfecture: 23 janvier 2004</p> <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer la convivialité et des échanges dans le quartier; • agir pour développer une démarche participative des habitants à Lille Moulins ; • organiser avec les habitants des actions culturelles, d'information et de réflexion sur les projets du quartier; • agir en réseau avec d'autres structures du même objet. <p>➤ Aide au démarrage : L'association a pour projet la mise en place de l'action « Les fenêtres qui parlent » sur le quartier de Moulins. Il s'agit d'une rencontre entre artistes et habitants à l'occasion d'une grande exposition collective d'œuvres d'arts aux fenêtres des habitants. L'association a obtenu une aide du quartier sous la forme d'un F.I.H.</p>	4 000 €	750 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subvention Soutien à la Vie Associative » chapitre 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 711 du Budget Communal de 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 17 mai 2004
N° 04/337OBJET

Rémunération de musiciens
dans le cadre de la "Semaine Culturelle
d'Hiver" de la Commune Associée d'Hellemmes

Rapport de Madame le Maire
 Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la "Semaine Culturelle d'Hiver" de la Commune Associée d'Hellemmes, il a été fait appel à des musiciens pour l'organisation d'un concert qui s'est déroulé le 30 janvier 2004.

Cette catégorie de personnel n'entre pas dans le cadre du décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Pour ces intervenants, il a été proposé un niveau de rémunération forfaitaire de 43.01 euros bruts par service de 2 heures conformément à la délibération n° 87/273 du 10 juillet 1987 portant rémunération des musiciens du Conservatoire National de Région, actualisée par la délibération n° 01/953 du 14 décembre 2001 fixant la rémunération en euros.

En conséquence nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 – Nature 64131 – de nos dépenses budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

111
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/338

OBJETRégime indemnitaire – Agents de police municipale

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération N° 97/661 du 13 octobre 1997, modifiée par le titre IV de délibération N° 03/88 du 3 février 2003 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, le conseil municipal a adopté diverses dispositions relatives au régime indemnitaire des agents relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, sur la base du décret n° 97-702 du 31 mai 1997.

La délibération du 3 février 2003 comportait également diverses dispositions relatives au régime indemnitaire des agents de la Ville de Lille, au regard de la parution de nouveaux textes réglementaires. Cette délibération prévoyait notamment le principe d'une revalorisation d'un montant de 45 € mensuels du régime indemnitaire des agents de catégorie C. Cependant les modifications réglementaires ne permettaient pas, au moment de l'adoption de ces dispositions, de faire bénéficier les agents de police municipale de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) telle que mise en œuvre par le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002.

Or, le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux a rendu les intéressés éligibles à l'I.A.T., qui est cumulable avec l'indemnité spéciale mensuelle de fonction.

Afin d'apporter une plus grande harmonisation au dispositif indemnitaire de la catégorie C, il est donc proposé de compléter la délibération du N° 97/661 du 13 octobre 1997, et d'autoriser le versement de l'I.A.T. aux agents de police municipale, dans les conditions suivantes:

I.A.T.		
Grade	Montant	Coef. appliqué (Taux au 01/01/2004)
Chef de police		1,17
Brigadier chef principal		1,20
Brigadier/Brigadier chef	45 €	1,22
Gardien principal		1,25
Gardien		1,27

Le versement de l'I.A.T. suit le sort du traitement en cas de maladie ordinaire :

-Plein traitement pendant les trois premiers mois

-½ traitement, primes et indemnités comprises, pendant les 9 mois suivants.

Le versement de l'I.A.T. est maintenu en cas d'accident du travail et de congés de maternité et d'adoption.

Il est supprimé lorsqu'il s'agit de congé de longue maladie ou de congé de longue durée

Toutes les dispositions antérieures qui n'ont pas été modifiées par la présente délibération continuent de s'appliquer.

Nous vous proposons donc, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 6 mai 2004

- d'adopter les modalités d'attributions de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, selon les modalités et conditions d'octroi précitées,
- d'autoriser Madame le Maire de Lille à procéder, compte tenu des sujétions professionnelles, mais également de la valeur professionnelle de l'agent et de sa manière de servir, aux attributions individuelles dans la limite du maximum prévu dans les textes réglementaires en vigueur, et ce avec effet au 1^{er} novembre 2003.
- d'autoriser le versement de ce régime indemnitaire aux agents de police municipale concernés exerçant leurs fonctions sur un poste à temps non complet, au prorata du temps de travail effectué et à condition qu'ils effectuent au moins un mi-temps.
- de décider la revalorisation automatique de chaque crédit global à chaque parution au Journal Officiel des textes réglementaires modifiant les montants de référence
- d'imputer les dépenses correspondantes, pour un montant total évalué à 43 200,00 € sur les crédits inscrits au chapitre 012 articles 64111 - Fonction 112 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

113
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/340

OBJET

Rémunération de vacataires
dans le cadre de la préparation et de l'organisation
de la Saint Nicolas

Rapport de Madame le Maire

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la préparation et de l'organisation de la Saint Nicolas des enfants qui s'est déroulée le 6 décembre 2003, il a été nécessaire de procéder au recrutement de vacataires.

Cette catégorie de personnel n'entre pas dans le cadre du décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Pour ces intervenants, il a été proposé un niveau de rémunération journalière forfaitaire de 177,93 euros bruts.

En conséquence nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 – Nature 64131 – de nos dépenses budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 94/341

OBJETConvention avec le Centre de Gestion du Nord
pour la mise à disposition
d'un médecin du travail.Mesdames, Messieurs
Rapport de Madame le Maire

Le Cabinet Médical est composé de 2 médecins assurant les missions de médecine de travail et médecine préventive.

L'effectif cible, déterminé en fonction des besoins de la collectivité (ville de Lille et des deux communes associées), de ce service est évalué à 4 médecins. Les deux postes vacants de médecins font actuellement l'objet de recrutement en cours. Un recrutement est sur le point de se conclure.

Afin d'assurer la continuité du service, il convient de pallier le poste vacant d'un médecin jusqu'au 31 décembre 2004, date à laquelle le dernier recrutement aura été effectué.

Le Centre de Gestion du Nord se propose de mettre un médecin à disposition de la Ville de Lille. Le tarif est de 62 euros par agent et par an pour les collectivités non affiliées.

Après avis favorable de la Commission des Finances réunie le 6 mai 2004, il est demander au Conseil Municipal de :

- valider la proposition du Centre de Gestion du Nord
- autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le Conseiller Municipal délégué au Personnel, à signer la convention ci-jointe.
- imputer les dépenses correspondantes sur le chap 012, fonction 020.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/342

OBJET
Remboursement de frais d'hébergement à Monsieur
Didier BOISGARD

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération N° 04/157 du 29 mars 2004, le Conseil Municipal a autorisé l'inscription de l'emploi de Directeur de Maison Folie dans la liste des emplois pour lesquels l'attribution d'un logement de fonction peut être consentie.

Monsieur Didier BOISGARD a été recruté à compter du 10 mars 2004, en qualité de Directeur de la Maison Folie de Wazemmes. A ce titre, l'intéressé peut bénéficier de la concession d'un logement de fonction, conformément aux dispositions de la délibération du 29 mars 2004.

Or, face à la nécessité d'assurer sans délai la bonne marche du service lié au fonctionnement de la Maison Folie de Wazemmes, Monsieur BOISGARD a été tenu, à la demande de la Ville de Lille, d'assumer les missions relevant de son emploi dans les jours qui ont suivi la fin de la procédure préalable à son engagement.

Ces délais n'ayant pas permis à Monsieur BOISGARD de prendre en possession le logement de fonction envisagé, ce dernier a donc été amené à opérer sur ses fonds propres des avances au titre de frais d'hébergement, dont il convient aujourd'hui d'autoriser le remboursement.

Les frais correspondants s'élèvent ainsi, pour la période du 6 avril au 30 juin 2004, à 3 066,25 €.

En conséquence, il est proposé, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 6 mai 2004, de payer à Monsieur BOISGARD la somme de 3 066,25 € euros, correspondant aux avances consenties sur des frais d'hébergement pour la période du 6 avril au 30 juin 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 94/343

OBJET

Recrutement d'un attaché de production
Maison Folie Wazemmes – Lille horizon 2004
Programme Maison Folie de Wazemmes

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des festivités de Lille 2004, il est nécessaire de faire appel, en renfort, à un attaché de production pour assurer la coordination générale des projets spécifiques de la Maison Folie de Wazemmes 2004 / 2005 pour la période de mai à septembre 2004.

Ses missions sont définies comme suit :

- Coordination Maison Folie Wazemmes et Lille Horizon 2004,
- Fonctionnement administratif et gestion du pôle accueil et information,
- Communication et Relations Publiques,
- Développement du secteur Partenariat Privé et sponsoring ;
- Webmaster et production graphique et visuel ;
- Conception projet artistique et culturel 2005 et au réseau « Maisons Folie ».

Il est proposé de recruter un agent non titulaire au titre de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 par référence au grade d'ingénieur au vu du profil de poste.

Les charges de salaires sont évaluées à ce jour à 23 809,70 Euros.

Les crédits correspondants sont prévus au Chapitre 12 – Nature 64131 – Fonction 312 de nos documents budgétaires.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 6 mai 2004, de bien vouloir adopter ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 94/344

OBJET

Rémunération d'intermittents du spectacle -

Programme Maison Folie de Wazemmes 2004 / 2005

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des festivités de Lille 2004, il est nécessaire de faire appel à des professionnels pour préparer et organiser des projets spécifiques de la Maison Folie de Wazemmes 2004 / 2005.

Cette catégorie de personnel n'entre pas dans le cadre du décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Une équipe de production du programme et une équipe technique constituées d'intermittents du spectacle sont décomposées comme suit :

- 2 attachés de production,
- 1 régisseur technique,
- 2 régisseurs de production,
- 1 réalisateur conseil.

Les missions décrites ci-dessous sont strictement limitées dans le temps. Elles se dérouleront de mai à septembre 2004.

✓ **Projets artistiques (locaux, nationaux, internationaux).**

Médiation avec les réseaux de diffusion et groupements d'artistes.

Organisation et gestion des ateliers de résidences.

✓ **Mise en place du Pôle audiovisuel.**

Captation images et son, édition.

Encadrement des artistes en résidence.

Conception projet artistique et culturel 2005 et au réseau « Maisons Folie ».

✓ **Spectacles Vivants :**

Organisation et gestion de la Régie Personnalisée.

Estimation des besoins humains des activités de la Maison Folie.

Coordination du Réseau « Maisons Folie ».

✓ **Technique :**

Suivi de l'équipement technique des espaces.

Organisation et gestion de la régie technique.

Estimation des besoins humains des activités Régie générale et technique.

Coordination du parc de matériel du Réseau « Maisons Folie ».

✓ **Projets culturels et d'actions citoyennes.**

Logistique Maisons Folie.

Médiation culturelle autour des projets d'artistes en résidence.

Organisation et gestion des animations d'ateliers et lieux de convivialité.

✓ **Interface avec les associations.**

Qualité de la vie, développement personnel.

Ces intervenants spécialisés, qui relèvent du régime des intermittents du spectacle, percevront une rémunération journalière de 187,78 euros brut. Les charges salariales sont évaluées à 53 944,80 euros (pour 190 jours ouvrés estimés).

Les crédits figurent au Chapitre 12 – Nature 64131 – Fonction 311 de nos documents budgétaires.

Il vous est proposé, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 6 mai 2004, d'adopter ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

119
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/345

OBJET

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage
Demande d'indulgence - Constat n° 8515

La Grande Pharmacie de France, située 1, rue Faidherbe à Lille a fait l'objet d'un constat de dépôt sauvage le jeudi 6 novembre 2003 à 10 h 12 par un agent municipal assermenté de la Ville de Lille. La police municipale, présente lors du constat de dépôt, a verbalisé cette infraction.

Ce dépôt était constitué principalement de cartons et d'emballages. Un titre de recettes a été émis à l'encontre de cet établissement pour un montant de 44 euros sous le n° 22313/03. Ce montant correspond aux frais d'enlèvement supportés par la Ville en application des dispositions de la délibération municipale n°01/1085 du 14 décembre 2001 portant tarification des prestations de nettoiement et d'enlèvement des dépôts sauvages.

M. CLAEYS, directeur de la Grande Pharmacie de France, sollicite une indulgence au motif que ni lui, ni aucun de ses employés ne peut être à l'origine de ce dépôt. En effet, ce dépôt a été trouvé à un endroit distant de 500 mètres de la pharmacie ; ce qui laisse supposer qu'une personne a utilisé un carton de la pharmacie pour évacuer ses déchets.

Aussi, nous vous demandons de réservé une suite favorable à la demande d'indulgence de M. CLAEYS.

Il est précisé que la présente demande d'annulation ne concerne que la procédure administrative visant à récupérer les frais d'enlèvement du dépôt. Elle ne laisse en rien présager de la décision qui sera prise par le Procureur dans le cadre de l'instruction de la procédure judiciaire.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales qui s'est réunie le 6 mai 2004, nous nous demandons de bien vouloir nous autoriser à procéder à l'annulation du titre de recettes correspondant.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du **17 mai 2004**
N° **04/346**OBJET**Piscines Municipales -
Revalorisation des tarifs****Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les tarifs en vigueur dans les piscines municipales de Lille et d'Hélémont ont été votées par le Conseil Municipal au cours de la séance du 14 décembre 2001.

Il convient aujourd'hui de les revaloriser pour qu'ils soient applicables à compter du 1^{er} septembre 2004.

Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 22 janvier 2004, adopter les nouveaux tarifs ci-joints et accepter la revalorisation.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**ÉMILE GOURAUD - ESTROGA**

<u>Catégorie</u>	RESIDENTS			NON RESIDENTS		
	tarif actuel	proposition résident	% augmt	tarif actuel	proposition non résident	% augmt
Entrée individuelle						
Entrée individuelle tarif normal adulte	2,00	2,10	5,00	2,70	2,90	7,41
Entrée individuelle tarif jeune public (de 12 à 26 ans)		1,80			2,50	
Entrée individuelle tarif enfant (de 5 à 12 ans)		1,50			1,80	
Entrée individuelle tarif réduit (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI)		1,50			1,80	
Entrée individuelle tarifs spéciaux journée "portes ouvertes"	1,40	1,50	7,14	1,40	1,50	7,14
Cartes d'abonnement entrée piscine groupe de + de 10 personnes						
10 entrées adulte	15,60	16,50	5,77	23,40	23,50	0,43
10 entrées tarif jeune public (de 12 à 26 ans)		15,00			21,00	
10 entrées tarif enfant (de 5 à 12 ans)		12,00			15,00	
Cartes de leçons ou d'animations (entrée piscine incluse)						
carte de 5 leçons ou d'animations	23,40	25,00	6,84	26,50	30,00	13,21
Mise à disposition de la piscine						
location totale de l'heure	531,20	600,00	12,95	531,20	600,00	12,95
location partielle de 45 minutes du couloir de nage Lycées, collèges, grandes écoles,::)		37,50			50,00	
Gratuité						
Enfants de moins de 5 ans accompagné d'un adulte		0,00				
Ecole primaire et maternelles						
C.L.S H Ville de Lille, Actions service des Sports						

Piscine de Fives, du Sud et d'HELLEMES

<u>Catégorie</u>	RESIDENTS			NON RESIDENTS		
	tarif actuel	proposition résident	% augmt	tarif actuel	proposition non résident	% augmt
<u>Entrée individuelle</u>						
Entrée individuelle tarif normal adulte	1,40	1,50	7,14	2,00	2,20	10,00
Entrée individuelle tarif jeune public (de 12 à 26 ans)		1,25			2,00	
Entrée individuelle tarif enfant (de 5 à 12 ans)		1,00			1,50	
Entrée individuelle tarif réduit (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI)		1,00			1,50	
Entrée individuelle tarifs spéciaux journée "portes ouvertes"		0,00			0,00	

<u>Cartes d'abonnement entrée piscine groupe de + de 10 personnes</u>						
10 entrées adulte	12,50	12,50	0,00	17,10	17,50	2,34
10 entrées tarif jeune public (de 12 à 26 ans)		10,00			16,00	
10 entrées tarif enfant (de 5 à 12 ans)		8,00			12,50	

<u>Cartes de leçons ou d'animations (entrée piscine incluse)</u>						
carte de 5 leçons ou d'animations	23,40	25,00	6,84	26,50	30,00	13,21

<u>Mise à disposition de la piscine</u>						
location partielle de 45 minutes du couloir de nage Lycées, collèges, grandes écoles,;:)		15,00			21,00	

<u>Gratuité</u>						
Enfants de moins de 5 ans accompagné d'un adulte Ecole primaire et maternelles C.L.S.H Ville de Lille, Actions service des Sports		0,00				

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 mai 2004**

N° **04/347**

OBJET

Stade Raymond Kopa dans le quartier de Lille-Sud
Convention d'attribution d'une subvention par le Conseil
Général à la Ville de Lille

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération des 16, 17 et 18 février 2004, le Conseil Général a décidé d'allouer à la Ville de Lille une aide financière de 228 680,00 euros pour l'aménagement d'un terrain synthétique et d'ouvrages annexes au Complexe Sportif Raymond Kopa dans le quartier de Lille-Sud.

Toutefois, le versement de cette subvention est subordonné à la signature d'une convention entre la Commune et le Département.

C'est pourquoi, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 29 avril 2004, de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe chargée des Sports à signer la convention ci-jointe.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

124

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/348

OBJET

Quartier de Lille-Sud - Salle Michelet
Construction d'une salle de musculation
Avenant

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 00/967 du 9 octobre 2000, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la construction d'une salle de musculation attenante à la salle de sport Michelet.

La Société ISODAL BATIMENTS sise 101 rue de Lille à Saint-André a été désignée titulaire du Lot 6 "Sols Sportifs" pour un montant de 6 817,10 € TTC soit 5 699,92 € H.T.

Lors de la réalisation du chantier, il s'est avéré plus opportun de mettre en œuvre, au lieu et place du sol sportif initialement prévu, un revêtement spécialement adapté aux salles de musculation qui présente une plus grande résistance au poinçonnement.

Cette modification entraîne une moins value de 2 311,03 € TTC soit une diminution de 33,90 % du Marché Initial (Lot 6).

Pour cette raison, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 29 avril 2004, de bien vouloir autoriser :

- la passation d'un avenant au marché pour tenir compte de la modification précitée,
- Madame le Maire à signer cet avenant ou en cas d'empêchement l'Adjointe Déléguée aux Marchés.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/349

OBJET

Conventions d'occupation de la piscine Olympique
Marx Dormoy, de Fives et de Lille-Sud
Les collèges, lycées et Grandes Ecoles

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les piscines Olympiques Marx Dormoy, de Fives et de Lille-Sud sont utilisées durant toute l'année scolaire par les collèges, lycées et grandes écoles.

C'est pourquoi, par délibération N° 03/563 du 30 juin 2003, il nous est apparu nécessaire d'établir des conventions type pour l'occupation de ces installations.

Pour mémoire, ces documents déterminaient notamment :

- les jours et heures d'accès aux utilisateurs,
- la compatibilité de l'activité exercée par les occupants avec la destination des locaux,
- la responsabilité de chacune des parties,
- les assurances à souscrire obligatoirement par l'occupant.

Par ailleurs, conformément à la délibération n°04/346 du 17 mai 2004 « Piscines Municipales – Revalorisation des tarifs », qui vous a été soumise précédemment, la location des couloirs de nage sera facturée à raison de 45 minutes, et à compter du 1^{er} septembre 2004, selon le détail ci-après. Il est entendu que ces tarifs susceptibles d'évoluer chaque année par décision du Conseil Municipal, constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la Délégation de compétence.

➤ Piscine Olympique Marx Dormoy :

- 37,50 euros du couloir de nage, pour les établissements scolaires, intra-muros,
- 50,00 euros du couloir de nage pour les établissements scolaires extra-muros.

➤ Piscines de Fives, de Lille-Sud et d'Hellemmes :

- 15,00 euros du couloir de nage pour les établissements scolaires intra-muros,
- 21,00 euros du couloir de nage pour les établissements scolaires extra-muros.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 29 avril 2004, de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux Sports, à signer les conventions ci-jointes, qui fixeront les modalités d'utilisation et les tarifs des piscines par les collèges, lycées et grandes écoles.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

126
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/350

OBJETDiverses associations sportivesSubventions de pratique de Haut-NiveauDeuxième acompteAnnée sportive 2003/2004

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a émis la volonté de promouvoir son image de marque au travers d'une politique d'accompagnement du sport lillois de niveau national et international.

Cette aide s'adresse aux associations sportives travaillant sur le long terme et participant au dynamisme et au rayonnement de la Ville de Lille.

Les critères de subventions font référence à la liste officielle établie annuellement par le Ministère Jeunesse et Sports en matière de pratique de Haut Niveau.

Dans le cadre de la politique sportive de Haut Niveau menée par la Ville de Lille, il vous est proposé d'attribuer, au titre de la saison sportive 2003/2004, un deuxième acompte aux clubs ci-dessous :

➤ LILLE METROPOLE HOCKEY	22 867,35 €
➤ A.S.P.T.T LILLE METROPOLE	22 867,35 €
➤ TENNIS CLUB LILLOIS LILLE METROPOLE HAUT NIVEAU	22 867,35 €
➤ LILLE UNIVERSITE CLUB	7 622,45 €

Nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 29 avril 2004, de bien vouloir adopter les propositions ci-dessus et décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 415, enveloppe 13711.

Par ailleurs, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer le troisième avenant à la convention du 15 décembre 2003 avec le Tennis Club Lillois Lille Métropole Haut Niveau et le Lille Métropole Hockey Club pour lesquels le montant annuel des subventions allouées dépasse la somme de 23 000,00 euros, conformément à la législation en vigueur.

Enfin, il faut signaler que les subventions accordées à l'A.S.P.T.T Lille Métropole et au Lille Université Club feront également l'objet d'un avenant pris dans une autre délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N°04/351

OBJET

Accueil de Personnes Handicapées
Subventions attribuées à diverses
Associations Sportives

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

De nombreuses associations sportives lilloises développent des activités physiques et sportives adaptées à l'accueil de personnes handicapées.

Dans le cadre de ce programme, la Délégation aux Handicapés a souhaité accorder à ces clubs une subvention exceptionnelle de 8 819,90 euros.

La Délégation aux Sports se propose, quant à elle, d'allouer une subvention de 20 860,55 euros.

C'est pourquoi, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 29 avril 2004, de bien vouloir accorder aux associations sportives ci-après, les subventions qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 415 – enveloppe 20486.

Par ailleurs, il vous est demandé d'autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports à signer :

- le troisième avenant à la convention du 15 décembre 2003 avec l'A.S.P.T.T Lille Métropole et le Lille Université Club,
- le deuxième avenant à la convention du 15 décembre 2003 avec la Canoë Club Lillois,
- le deuxième avenant à la convention du 9 février 2004 avec l'Association Football Club Lille - Sud pour lesquels le montant annuel des subventions allouées dépasse la somme de 23 000,00 euros conformément à la législation en vigueur.

A cet effet, il convient d'indiquer que le montant des subventions repris dans les avenants ci-joints fait état des subventions de haut-niveau de :

- 22 867,35 € alloués à l'A.S.P.T.T Lille Métropole,
- 7 622,45 € alloués au Lille Université Club.

ainsi que la subvention d'organisation de :

- 6 000,00 € alloués à l'A.S.P.T.T Lille Métropole.

ADOPTÉE à l'unanimité

ASSOCIATION SPORTIVE	DELEGATION SPORTS	DELEGATION HANDICAPES	TOTAL
A.S.P.T.T Lille Métropole Section Athlétisme	297,30 €	198,20 €	495,50 €
A.S.P.T.T Lille Métropole Section Cyclotourisme	148,65 €	99,10 €	247,75 €
A.S.P.T.T Lille Métropole Section Football	198,20 €	99,10 €	297,30 €
A.S.P.T.T Lille Métropole Section Haltérophilie	743,25 €	297,30 €	1040,55 €
A.S.P.T.T Lille Métropole Section Karaté	148,65 €	99,10 €	247,75 €
A.S.P.T.T Lille Métropole Section Tennis de Table	99,10 €	99,10 €	198,20 €
Lille Université Club Section Aïkido	99,10 €	99,10 €	198,20 €
Lille Université Club Section Athlétisme	49,55 €	99,10 €	148,65 €
Lille Université Club Section Boxe Française	297,30 €	198,20 €	495,50 €
Lille Université Club Section Bowling	891,90 €	297,30 €	1189,20 €
Lille Université Club Section Escrime	49,55 €	99,10 €	148,65 €
Lille Université Club Section Football	49,55 €	99,10 €	148,65 €
Lille Université Club Section Handisport	49,55 €	99,10 €	148,65 €
Lille Université Club Section Hockey	49,55 €	99,10 €	148,65 €
Lille Université Club Section Judo	49,55 €	99,10 €	148,65 €
Lille Université Club Section Natation	99,10 €	99,10 €	198,20 €
Lille Université Club Section Rugby	297,30 €	198,20 €	495,50 €
Lille Université Club Section Tennis	49,55 €	99,10 €	148,65 €
Lille Université Club Section Water Polo	99,10 €	99,10 €	198,20 €
Omni Sport Fivois Section Badminton	1585,60€	495,50 €	2081,10 €
Omni Sport Fivois Section Lutte	297,30 €	198,20 €	495,50 €
Omni Sport Fivois Section Volley	198,20 €	99,10 €	297,30 €

ASSOCIATION SPORTIVE	Délégation Sports	DELEGATION HANDICAPES	Total
Association Taekwon Do Lille	99,10 €	99,10 €	198,20 €
Club Alpin Français de Lille	247,75 €	198,20 €	445,95 €
Lille Métropole Billard	247,75 €	198,20 €	445,95 €
Boxing Club Lille Moulins	198,20 €	99,10 €	297,30 €
Canoë Club Lillois	99,10 €	99,10 €	198,20 €
Aviron Union Nautique de Lille	1635,15 €	495,50 €	2130,65 €
Lille Echiquier du Nord	49,55 €	99,10 €	148,65 €
Académie d'Escrime Vauban Lille	99,10 €	99,10 €	198,20 €
Stade Olympique des Sourds du Nord	3864,90 €	891,90 €	4756,80 €
A.S.H.P Lille Alouettes	3072,10 €	792,80 €	3864,90 €
Club Sous Marin du Nord	1734,25 €	495,50 €	2229,75 €
Lille Roller	495,50 €	297,30 €	792,80 €
Ride On Lille	545,05 €	297,30 €	842,35 €
LOSC Tennis de Table	49,55 €	99,10 €	148,65 €
Compagnie d'Arc Jeanne Maillotte	148,65 €	99,10 €	247,75 €
Sport Joie Association	247,75 €	198,20 €	445,95 €
Football Club Lille-Sud	49,55 €	99,10 €	148,65 €
A.G.E.S.L	49,55 €	99,10 €	148,65 €
Lutteur Club Lillois France 2000	148,65 €	99,10 €	247,75 €
A.B.S.L Lille	49,55 €	99,10 €	148,65 €
Association Scolaire du Sport	1882,90 €	495,50 €	2378,40 €
TOTAUX	20860,55	8819,90	29680,45

VILLE DE LILLE

130
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/352

OBJET

Attribution d'une subvention exceptionnelle
d'organisation de manifestation à une association
sportive

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subvention par une association sportive lilloise à l'occasion d'une manifestation.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 29 avril 2004, d'accorder la subvention ci-dessous qui sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 67 – article 6745 – fonction 415 – enveloppe 22099

A.S.P.T.T. Lille Métropole section Athlétisme

Récemment, s'est tenue, pour la première fois à Lille, la « Soirée de l'Athlé ».

Cet événement, organisé par l'A.S.P.T.T. Lille Métropole section Athlétisme à l'Hôtel de Ville et dont l'objectif principal est de récompenser les forces vives de cette discipline, a permis d'accueillir les meilleurs athlètes de haut niveau Français.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation qui a remporté un vif succès auprès de la population lilloise, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de 6 000 euros. (coût de la manifestation : 15 425 euros)

Un troisième avenant à la convention du 15 décembre 2003, sera présenté dans une autre délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2004 en fonction du montant annuel des subventions qui dépasse la somme de 23 000,00 euros.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/353

OBJET

Recomposition du Complexe Driss Berkani
dans le quartier de Lille-Sud
Demande de subventions

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/166 du 29 mars 2004, vous avez approuvé le projet d'aménagement sur le site Driss Berkani dans le quartier de Lille-Sud :

- d'un troisième terrain de football dit d'honneur,
- de vestiaires,
- d'un club house.

Après consultation des associations sportives concernées et le Conseil de Quartier de Lille-Sud, la réalisation d'un terrain en herbe s'avère la plus pertinente.

Ce projet d'un coût global estimé à 1 500 000,00 € TTC (1 254 180,60 € H.T) est susceptible de bénéficier de financements spécifiques Politique de la Ville (Europe, Etat, Région,) et de la Fédération Française de Football par son fonds d'aide à l'investissement.

C'est pourquoi, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme du 29 avril 2004, de bien vouloir :

- décider la prise en charge, par la Ville de Lille, à hauteur de 40% du coût hors taxe de l'opération,
- autoriser Madame le Maire à solliciter l'ensemble des subventions permettant de couvrir le solde de l'opération et les admettre en recettes,
- décider qu'en cas d'obtention partielle des subventions ou participations, la Ville prendra en charge le montant non couvert,
- autoriser à procéder à la réaffectation des subventions sur le projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/354

OBJET**Subvention à l'association
LOSC Lille Métropole
Seconde répartition****Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs**

Par Délibération 03/1001, approuvée par le Conseil Municipal réuni le 15 Décembre 2003, une première répartition de subvention annuelle pour l'année 2004 a été décidée pour un montant de 228.675 € au profit de l'Association LOSC Lille Métropole, pour la réalisation des actions de formation, d'éducation et d'intégration par le sport.

Il convient aujourd'hui, à la mi-saison sportive, de décider de l'attribution d'un second versement de 228.675 € portant ainsi la participation de la Ville de Lille à 457.350 € après étude de leur demande, du Budget Prévisionnel fixé à 30.412.938 € et des actions déjà réalisées ou engagées au titre de la saison sportive 2003-2004.

Le financement de l'association LOSC Lille Métropole répond ainsi aux conditions de financement public des Clubs Sportifs qui sont régis par la loi du 16 Juillet 1984 et de ses décrets d'application qui prévoient que seules les associations ou sociétés développant des missions d'intérêt général sont en droit de recevoir des financements publics limités aux seuils fixés par décret.

Sont annexés à la présente délibération :

- les bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos ;
- le budget prévisionnel 2003/2004 ;
- le compte-rendu d'utilisation des subventions pour la saison 2002/2003 et le bilan d'activités de l'année 2002/2003.

En accord avec votre Commission du, Commission du sport , de la jeunesse et du tourisme du 29 Avril 2004 et en application de la convention annexée à cette délibération, nous vous demandons :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement ;
- d'autoriser le versement de la subvention de 228.675 € au LOSC Association ;
- d'inscrire la dépense correspondante sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2004 inscrits au Chapitre 65 – Article 6574 – fonction 415 – Enveloppe 15170.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/451

OBJETRequalification du site de la citadelle

Rapport de Madame le Maire

Aménagement du champ de mars -

Mesdames, Messieurs.

Rénovation du stade Grimonprez Jooris

La Ville a l'ambition de requalifier globalement le site de la citadelle en intervenant sur l'aménagement du Champ de Mars qui accompagne les travaux de rénovation du stade Grimonprez Jooris.

La délibération a donc pour objet :

- de lancer les études de réaménagement du Champ de Mars, dont l'objectif majeur est de valoriser et renforcer l'attractivité du site dans son ensemble
- d'acter l'avancement des travaux de rénovation du stade Grimonprez Jooris.

I- REAMENAGEMENT DU CHAMP DE MARS

Les objectifs initiés par la Ville de Lille et la Communauté Urbaine de Lille sont :

- la mise en valeur et la lisibilité historique d'un site primordial pour l'histoire et l'identité de la Ville de Lille
- la desserte de l'ensemble des activités et équipements présents sur ce site
- la requalification des lieux de promenades et de détente du public
- le stationnement, avec l'aménagement d'un parking gardienné qui doit permettre l'accueil de 1500 véhicules en situation normale porté à 2700 véhicules les soirs d'utilisation du stade, dont un parking VIP de 400 places.
- le maintien des manifestations habituelles (foires aux manèges sur tout ou partie du site, les cirques, les spectacles musicaux,...)
- l'utilisation de la citadelle par l'armée et les contraintes d'accès et de stationnement qui en découlent.

Les axes d'aménagement importants :

➤ **Création de 9 hectares supplémentaires d'espaces verts**

Le futur aménagement prévoit de rendre aux visiteurs, 9 hectares de verdure, de promenades et de détente, en intervenant sur le chemin couvert, reconstitué selon le tracé d'origine, le glacis semé d'une prairie naturelle et fleurie, les pelouses réaménagées en espace de détente, entre le glacis et le parking.

➤ **Optimisation des 8 hectares d'aires de stationnement et de voies de circulation**

Le parking constitue un parc relais de stationnement sur le parcours de la navette de bus urbain « Citadine », et un espace de stationnement pour le stade.

L'aménagement du parking permettra d'installer 2700 places de stationnement et sera conçu de manière à être modulable en fonction des événements (foires, cirques, soirées de matchs,...)

➤ **La promenade le long du canal sera reconstituée**

Le bord à canal sera renforcé, avec l'aménagement d'un chemin piétonnier et cycliste, « type chemin de halage », du Pont de la Citadelle jusqu'au Grand Carré.

II – LE STADE

Vous avez approuvé par délibération n°01/549 du 09 juillet 2001, le principe d'agrandissement du stade Grimonprez Jooris pour porter sa capacité à 33.000 spectateurs contre 18.700 actuellement.

La délibération validée au Conseil Municipal du 3 février 2003 a acté la proposition du coût travaux prévisionnel à hauteur de 210 MF HT valeur décembre 2001 (soit 32 M€ HT). Pour le programme tel que défini dans cette délibération, l'architecte a tenu son engagement de prix, en adaptant son projet et restant sous le taux de dépassement réglementaire de 7 % (valeur de la tolérance autorisée dans le contrat de maîtrise d'œuvre).

Depuis lors des prescriptions complémentaires ont dû être intégrées, à la demande :

- de la Commission des Sites (Monuments Historiques) : modénature et transparence de la toiture, ...
- du LOSC et de la Ligue Nationale de Football : contrôle d'accès au stade (tourniquets), augmentation des surfaces destinée à la presse et aux représentants de la Ligue, ...
- de la Commission Départementale de Sécurité : prescriptions supplémentaires pour la sécurité de certains espaces accueillant du public.

Des aléas techniques ont nécessité :

- une recherche d'amiante complémentaire au premier diagnostic de base
- le raccordement aux réseaux et quelques travaux d'adaptation par rapport au mur de la Citadelle.

Toutes ces exigences et réajustements techniques, intervenus depuis la fixation du coût travaux en février 2003 (date du vote du Conseil Municipal) ont donc donné lieu à un travail avec l'architecte chargé du projet, pour en réduire au maximum l'impact financier.

Par ailleurs, le cahier des charges proposait également des options concernant essentiellement la mise en œuvre de prestations complémentaires. Il n'a été retenu que la valorisation des cuisines et des restaurants (plafonds suspendus et résines) et la peinture en sous face des gradins.

La consultation des entreprises

L'ouverture des offres lors de la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} décembre 2003, a permis de constater que sur l'ensemble des lots présentés, 12 lots sur 19 ont obtenu de bons résultats, ces 12 lots représentant plus de 60 % du coût total des travaux.

Les autres lots, ont été relancés en février 2004

Pour ces lots un programme d'économies et un redécoupage fonctionnel ont été mis en place par l'architecte en collaboration avec la Ville de Lille et LMCU dans l'objectif de respecter les coûts.

A ce jour, les résultats constatés pour l'attribution des premiers lots (commission d'appel d'offres du 7 avril 2004) et l'étude des lots restant à attribuer (commission d'appel d'offres du 12 mai 2004) confirment le coût des travaux tels que prévus initialement, complétés par les prescriptions complémentaires.

Comparatif de coût

Les demandes formulées à l'architecte, tout au long de l'étude, l'ont obligé à ajuster constamment, le projet et les coûts par rapport à la commande. Il en résulte, finalement, un produit de qualité, qui respecte les attentes initiales.

Le coût du projet s'établit à 36,5M€ (projet initial + 7% de marge de tolérance réglementaire + 6.68% évolution du coût de l'indice de la construction). Les prescriptions supplémentaires et aléas techniques s'établissent à 2,5 M€.

De ce fait, économiquement, cet équipement propose un rapport qualité prix performant :

- en moyenne, le prix de revient à la place, (en construction neuve) d'un stade en France est estimé en moyenne à 2.000 € (à titre de comparaison, l'avant-projet d'un nouveau stade dans le sud-est de la France, affiche le prix de revient à 2153 € la place)
- à Lille, la rénovation du stade Grimonprez Jooris, compte tenu des aléas techniques, des résultats des concertations multiples et des options prises par la Ville, revient à 1181 € la place.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- Accepter que la Ville se joigne à la LMCU en groupement de commandes pour procéder aux aménagements du champ de mars et de ses abords par le choix d'un concepteur commun assurant la cohérence des travaux. La Communauté Urbaine sera coordinateur de ce groupement de commandes ; elle sera mandatée pour la passation des dits marchés, la personne responsable du marché de chaque membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurant de sa bonne exécution. La répartition entre la Ville de Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine se fera en fonction de leurs compétences respectives.
- Recourir à la procédure adaptée avec sélection des candidats sur références, compétences et moyens, selon les modalités des articles 74 II et 28 du code des marchés publics (le coût prévisionnel de l'étude de maîtrise d'œuvre est inférieur à 230 000 euros H.T.)
- Autoriser Madame le Maire, ou l'Adjointe déléguée aux marchés publics, à signer la convention de groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine
- Constater, après le résultat des commissions d'appel d'offres, le montant global des marchés de travaux à notifier pour le stade Grimonprez Jooris à hauteur de 39.000.000€ HT (valeur octobre 2003), qui intègre une évolution du coût de la construction depuis décembre 2001
- Acter que le transfert du stade Grimonprez Jooris prendra effet, conformément à la délibération n° 03C03152 du 10 octobre 2003 du Conseil Communautaire, dès notification des marchés publics correspondants et signature du procès-verbal de transfert établi contradictoirement.

Adopté à l'unanimité des secrétaires exprimés

VILLE DE LILLE

137
EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/355

OBJET

**Expérimentation Biobac - système de
Gestion de déchets agrochimiques
Avenant n° 1 - modifiant le sigle FREDEC
(Fédération Régionale de Défense contre les
Ennemis des Cultures) en FREDON (Fédération
Régionale de Défense contre les Organismes
Nuisibles)**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par convention en date du 3 février 2004, la ville de Lille avait accepté le principe de la mise en œuvre d'une expérimentation du traitement des déchets agrochimiques par la FREDEC, suite à la construction d'un biobac au Jardin des Plantes, rue du Jardin des Plantes à Lille.

Aux termes d'un courrier en date du 19 février 2004, la "FREDEC", Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des Cultures, a fait savoir que son sigle était devenu "FREDON", Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement durable, réunie le 3 mai 2004, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir

- autoriser Monsieur l'Adjoint au Maire à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps à signer l'avenant n° 1 à la convention en date du 3 février 2004, portant changement de dénomination.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 94/356

OBJET

**Agenda 21 – Demande de subvention pour
des analyses de sol sur le site de la Poterne**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille est propriétaire de terrains situés entre la zone des anciens abattoirs et le Boulevard périphérique Nord de l'Avenue Winston Churchill, au lieu dit « La Poterne ». Cette zone a été aménagée en jardins familiaux (en 1977) destinés à être cultivés par des particuliers.

Plutôt que de louer séparément chaque parcelle, il est apparu souhaitable que la Ville mette la totalité de ces terrains à la disposition d'une association qui en assure la gestion. Une première convention a été signée en 1983 afin de confier la gestion des parcelles à cette association. En 1998, une nouvelle convention était adoptée au Conseil Municipal du 6 avril 1998 afin d'acter certains changements avec l'Association.

L'Association des Jardins Familiaux de la Poterne gère le périmètre et assure l'indépendance des jardiniers. Actuellement, il existe **63 parcelles de 200m² chacune**. Un règlement intérieur et un « auto-contrôle » permanent harmonisent les relations internes ainsi que l'aspect des jardins.

Suite à une analyse de sol effectuée par un jardinier sur sa parcelle, celle-ci a révélé des concentrations en plomb anormales. Cependant le programme analytique réalisé était restreint et ne portait que sur un seul échantillon. Ce qui est trop peu pour être représentatif de l'état réel de contamination éventuelle du sous-sol des jardins.

Dans un principe de précaution, inscrit dans toute démarche de développement durable et conformément à l'Agenda 21 lillois, la collectivité va donc procéder très prochainement à des analyses approfondies sur l'ensemble du site (Les Jardins Familiaux et la Réserve Naturelle Volontaire) afin de s'assurer que les utilisateurs du site ne sont pas exposés à un risque sanitaire. Pour cela, la Ville envisage de mettre en place un programme d'action et d'analyses afin de pouvoir établir un constat de l'état de pollution des sols. Les éléments de l'étude permettront d'orienter la réflexion sur la nécessité ou non d'engager des études complémentaires. Le coût de cette étude est estimé à 8 100 euros TTC.

Des subventions sont mobilisables auprès du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et de l'ADEME dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et à l'Environnement (FRAMEE). Celles-ci peuvent intervenir jusqu'à hauteur de 70% des dépenses réalisées.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le 3 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- ⇒ nous autoriser à solliciter le partenariat technique et financier des partenaires précédemment cités
 - ⇒ admettre en recette les subventions sollicitées et approuver leur réemploi sur la ligne budgétaire "Etudes diagnostic, recherches, phytosanitaires" env 12920, chapitre 011, article 617, fonction 823

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/357

OBJET

Adhésion du Parc Zoologique
de Lille à la W.A.Z.A.
World Association of Zoos and Aquaria

Rapport de Madame le Maire
Madame, Monsieur

La WAZA, association mondiale des zoos et des aquariums, siège à Liebefeld-Berne en Suisse, a été créée pour assurer de multiples missions :

- Contribuer à une meilleure coopération entre les parcs et les aquariums pour la conservation, la gestion et la reproduction des espèces animales en captivité,
- Promouvoir et coordonner la coopération entre les associations nationales et régionales et leurs membres,
- Assister les établissements zoologiques en devenant leur représentant auprès des autres organisations ou assemblées internationales,
- Développer l'éducation environnementale, la conservation de la vie sauvage et la recherche environnementale.

Ainsi, à travers l'adhésion à cette organisation mondiale, forte d'environ 16 associations nationales ou régionales et 200 établissements, le Parc Zoologique pourra confirmer sa volonté de s'impliquer dans la conservation des espèces en voie de disparition, notamment en favorisant les échanges de spécimens au niveau mondial.

Aussi, nous vous demandons, en accord avec votre commission de l'environnement, de la qualité de la vie et du développement durable, de bien vouloir autoriser le Parc Zoologique de Lille à adhérer à la W.A.Z.A., sur l'article 011, imputation budgétaire 6281, enveloppe 2398. Ceci ne pourra que renforcer la reconnaissance du travail accompli depuis quelques années. Le coût de l'adhésion annuelle est fixé à 1400 Euros.

ADOPTÉE à l'unanimité

141
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/358
OBJET

Square sur la friche Coustou
Travaux d'aménagement
Marché d'appel d'offres ouvert

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La ville de LILLE envisage d'aménager la friche Coustou située à LILLE, rue Coustou et rue de la Marbrerie en vue d'y réaliser un square. Ce futur square, implanté dans le quartier de Fives, se substituera à l'ancien Square Roggeman, situé rue de Philadelphie, espace rétrocédé aux Magasins Leclerc pour l'extension de son magasin.

Il s'agira d'un square de proximité à l'usage des habitants du quartier. D'ailleurs, une esquisse de l'aménagement a été présentée aux riverains, validée au cours de la réunion de concertation des habitants le 3 mars 2004.

Les principes, liés à cette réalisation, sont les suivants :

- un square traversant de la rue de la Marbrerie à la rue Coustou (Entité Plan Vert : les chemins de traverse),
- un parcours "labyrinthe" qui emprunte des espaces imbriqués aux usages différents : repos, aire de jeux pour enfants (3-10 ans).

La mission d'études et de maîtrise d'œuvre, relative à l'aménagement du square, a été confiée au bureau d'études OSMOSE, sis à Villeneuve d'Ascq, 23, Allée Lavoisier.

Le coût d'objectif de cet aménagement est estimé à 300 000 euros T.T.C., y compris l'éclairage public.

En conséquence, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 26 janvier 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- accepter le principe de cette opération,
- autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux Marchés Publics, à signer les documents se rapportant à l'appel d'offres ouvert, sachant que les travaux devront commencer en octobre 2004 pour une durée de 5 à 6 mois.

La dépense, en résultant, sera imputée - Chap 23 - l'Article 2312 Fonction 823 - Env. 1276, intitulée "Aménagement et rénovation de places, squares, aires de verdure" - Budget 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/359

OBJET

**Convention entre la ville de Lille
et l'Association "Les Animateurs de
l'Environnement Urbain"
Subvention 2004**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a passé une convention en date du 28 août 2003 avec l'association "Les Animateurs de l'Environnement Urbain", dont le siège social est à Lille, 65 avenue de Bretagne aux termes de laquelle celle-ci s'engageait à réaliser un programme d'animations sur le site de la Réserve Naturelle Volontaire du Vieux-Lille, située rue du Guet.

La convention précisait que l'administration notifierait, chaque année, à l'association le montant de la subvention sous réserve de fournir à la ville un bilan de ses activités et un programme prévisionnel d'animations.

L'association "Les Animateurs de l'Environnement Urbain" a transmis, conformément aux dispositions précitées les documents sollicités : son bilan de l'année 2003 et ses propositions pour 2004.

Pour 2003, les programmes ont ciblé les enfants d'écoles primaires et maternelles de la ville et de CLSH (1 360 enfants au total qui bénéficient de plusieurs séances). Il s'agissait d'animations d'éducation à l'environnement menées grâce au support qu'offre la Réserve Naturelle Volontaire : principes d'éco-citoyenneté, respect de soi et des autres, découverte de la nature en milieu urbain, impact et rôle de l'homme y sont développés.

Pour 2004, "Les Animateurs de l'Environnement Urbain" prévoient 14 séances avec les écoles et 20 avec les centres de loisirs sur les thèmes suivants : la mare, le sol, le paysage, les odeurs de la nature, les insectes, les oiseaux, les arbres, l'eau.

A ce titre elle sollicite la ville pour obtenir une subvention de 12 500 € tenant compte des animations, de l'achat de matériel, du transport des enfants des écoles, de la réalisation d'outils pédagogiques, de la coordination avec les partenaires.

Le bilan 2003 et les programmes 2004 correspondent aux attentes de la ville et répondent aux critères fixés par la convention. La ville apprécie particulièrement que soit rendu accessible aux plus jeunes un tel site particulièrement sur le temps des vacances scolaires.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 3 mai 2004, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir autoriser le versement de la subvention de 12 500 € à l'association "Les Animateurs de l'Environnement Urbain" au titre des animations qu'elle effectue sur le site de la Réserve Naturelle Volontaire du Vieux Lille.

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne budgétaire Chapitre 65 - Nature 6574 - Fonction 823 - Env. 19 912 intitulée Animations des Espaces Verts - Subventions à diverses associations

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/360

OBJET

Convention entre la ville de Lille
et l'Association PPJEG "Promenade
du Préfet, Jardin Ecologique et les
Grenouilles" - Avenant n° 2

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a passé une convention en date du 17 mai 2002 avec l'association PPJEG "Promenade du Préfet, Jardin Ecologique et les Grenouilles", domiciliée à la Maison de la Nature et de l'Environnement, 23 rue Gosselet à Lille aux termes de laquelle celle-ci s'engageait à réaliser un programme d'animations sur le site de la Réserve Naturelle Volontaire du Vieux-Lille, située rue du Guet. Elle fixait le montant de la subvention pour 2002 à 22 867,35 €, modifié par avenant n°1 en date du 31 juillet 2003, soit 35 000 € pour 2003.

La convention initiale précisait, en son article 2, que l'administration notifierait, chaque année, à l'association le montant de la subvention sous réserve de fournir à la ville un bilan de ses activités et un programme prévisionnel d'animations.

L'association PPJEG "Promenade du Préfet, Jardin Ecologique et les Grenouilles" a transmis, conformément aux dispositions précitées les documents sollicités : son bilan de l'année 2003 et ses propositions pour 2004.

Pour 2003, les programmes ont ciblé 5 000 visiteurs, en particulier le grand public les samedis, dimanches et jours fériés hormis quelques scolaires en semaine ; ces derniers constituant le public principal de la deuxième association, à savoir les Animateurs de l'Environnement Urbain, qui intervient sur le site en semaine. Il s'agissait d'animations engagées sur les trois axes suivants :

- une approche naturaliste basée sur la connaissance des comportements et mœurs des êtres vivants et de l'organisation de leurs milieux ;
- une approche sensorielle de la nature et de l'environnement ;
- une approche esthétique faisant appel à la créativité et à la sensibilité artistique.

Pour 2004, l'association PPJEG "Promenade du Préfet, Jardin Ecologique et les Grenouilles" prévoit de recevoir 6 200 visiteurs dont 1 500 scolaires et de leur proposer les animations précitées. De plus, il est prévu qu'elle développe, sur le site de la Citadelle, la biodiversité qui se traduira par un essai de plantations de plantes-hôtes pour les papillons. Cette démarche s'effectuera avec les visiteurs, parrainée par la Fondation "Nicolas HULOT".

A ce titre elle sollicite la ville pour obtenir une subvention de 35 000 €, pour un montant prévisionnel de dépenses de 149 975,00 €, ce qui lui permettra d'accueillir le public sur les sites, de réaliser les animations (jardinage et bricolage du matériel d'élevage), de maintenir ses outils informatiques, d'acheter du matériel.

L'Association a également sollicité d'autres partenaires, tels que :

Conseil Général du Nord	8 000,00
Conseil Régional	10 000,00
Agence de l'eau	3 775,00
Lille Métropole Communauté Urbaine Lille	7 500,00
Conseil Régional Investissement	10 000,00
Partenariat privé	2 500,00
CNASEA	30 000,00
Fondations	13 000,00

Soit, pour un montant total de 84 775,00 €.

Le bilan 2003 et les programmes 2004 correspondent aux attentes de la ville et répondent aux critères fixés par la convention. La ville apprécie particulièrement l'ouverture du site les week-end et jours fériés au grand public.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 3 mai 2004, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir

- Autoriser le versement de la subvention de 35 000 € à l'association PPJEG "Promenade du Préfet, Jardin Ecologique et les Grenouilles" au titre des animations qu'elle effectue sur le site de la Réserve Naturelle Volontaire du Vieux Lille et sur le site de la Citadelle.
- Autoriser Monsieur l'Adjoint au Maire, délégué à l'Environnement, aux Espaces Verts à l'Aménagement des Temps, à signer l'avenant n° 2 à la convention en date du 17 mai 2002, concernant le montant de la subvention 2004 et les animations sur le site de la Citadelle.

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne budgétaire - Env. 19 912 intitulée Animations des Espaces Verts - Subventions à diverses associations.

ADOPTÉE à l'unanimité

145
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/361

OBJET

Organisation de la 5^{ème} édition de la manifestation
"Sculptures et Jardins" Squares Foch et Dutilleul
les 19 et 20 juin 2004
Convention de Partenariat

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Mairie de Quartier de Lille Centre organise sur décision de son Conseil de Quartier une manifestation à caractère culturel dans les squares Foch et Dutilleul.

L'objectif est de permettre à des artistes, qui n'ont pas accès à des galeries, de pouvoir exposer leurs œuvres au grand public et faire découvrir de nouveaux talents et de nouveaux mouvements créatifs.

En cette année 2004, où Lille est Capitale Européenne de la Culture, cet événement prend toute sa dimension et son déroulement à l'issue de la rénovation des squares Foch et Dutilleul, permettra de faire découvrir au public les nouveaux aménagements de ce bel espace naturel en plein cœur de la ville et de valoriser les efforts environnementaux de la Ville de Lille.

Pour organiser cette manifestation, la ville de Lille souhaite établir un partenariat avec l'association des Parcs et Jardins du Nord Pas-de-Calais et le Crédit Agricole Nord de France sur la base d'une convention répartissant les rôles de chacun :

- La ville de Lille coordonne le projet, par le biais de la Mairie de Quartier du Centre, organisatrice de la manifestation.

- L'association des Parcs et Jardins du Nord Pas-de-Calais, dont le siège social est à Bergueneuse (Pas-de-Calais), sa principale activité est de mieux faire connaître les parcs et jardins de la région ; elle assure le rôle de commissaire d'exposition, participe à la conception des supports de communication de l'exposition et réalise la signalétique des œuvres.

- Le Crédit Agricole Nord de France intervient sur cette manifestation culturelle en tant que mécène, pour les prestations suivantes, estimées à un coût de 5 000 euros T.T.C. :

- Frais d'impression de cartes postales, des affichettes, des bulletins de vote.
- Achat du trophée (en conformité avec la charte Ville de Lille)
- Organisation d'un cocktail de clôture.

En outre, le Crédit Agricole mettra, à disposition, du 19 au 30 juin 2004, son hall d'accueil - 10, square Foch-, pour une exposition de sculptures. La ville et l'association Parcs et Jardins s'engagent quant à elles à placer le logo du Crédit Agricole Nord de France sur l'ensemble des documents de promotion de l'opération.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 3 mai 2004, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur l'Adjoint au Maire, délégué à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps à signer la convention de partenariat qui définit les engagements de la ville, de l'Association Parcs et Jardins et du Crédit Agricole Nord de France.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 04/362

OBJET

Rénovation des squares Foch et Dutilleul
Convention de Mécénat entre la Ville
de Lille et le Crédit Agricole Nord de France
et la Fondation Crédit Agricole Pays de France

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La ville de LILLE a décidé de rénover les squares Foch et Dutilleul, situés à l'articulation entre la rue Nationale et le quai du Wault. Ces deux sites tiennent une place importante sur le parcours de la promenade urbaine partant de la gare Lille Flandres vers le parc de la Citadelle.

Les travaux de restauration des statues et la rénovation des squares se montent à 548 000 € T.T.C. auxquels s'ajoutent l'éclairage public et la mise en valeur par la lumière des statues et de quelques arbres remarquables du site soit une dépense de 306 000 € T.T.C.. Les travaux sont en cours et doivent s'achever fin mai 2004.

Dans le cadre de cette requalification, deux mécènes, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord de France et la Fondation Agricole Pays de France, souhaitent participer financièrement à la rénovation de la statue du Maréchal Foch et des squares Foch et Dutilleul.

Ce mécénat interviendra de la façon suivante :

- Le Crédit Agricole Nord de France apportera un soutien de 40 000 €.
- La Fondation Crédit Agricole Pays de France apportera quant à elle un soutien de 40 000 €, à la condition que la rénovation soit effectuée avant le 1^{er} décembre 2005 (ce qui sera le cas).

Cette dotation de 80 000 € sera versée, à la ville de Lille, au titre d'un soutien pour les manifestations de Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture.

- La ville de Lille s'engage à ce que les logos du Crédit Agricole Nord de France et de la Fondation du Crédit Agricole Pays de France soient visibles sur les documents qu'elle éditera en rapport avec le projet de rénovation. Elle s'engage aussi à apposer, dans le respect de la protection des sites classés ou protégés, une plaque fournie par la Fondation. Le montant des dépenses pour la ville est estimé à 500 € environ.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 3 mai 2004, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention de mécénat entre le Crédit Agricole Nord de France, la Fondation du Crédit Agricole Pays de France et la ville de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/363

OBJET

**Contrat entre la ville de Lille et le
Centre Régional de Ressources
Génétiques (C.R.R.G.) - Assistance
Technique pour le Jardin
D'Arboriculture Fruitière**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille possède un jardin d'arboriculture fruitière attenant au Jardin Vauban. Ce verger date de 1870 et couvre une superficie de 4752 m².

En 2003, la ville s'est engagée dans la restauration historique de la collection de ce verger. Cette démarche fait appel aux principes de la gestion écologique, avec le recours aux techniques de l'arboriculture biologique contre les insectes ravageurs et autres pathogènes.

Pour faire aboutir cette démarche, tenant compte de l'article 30 du Nouveau Code des Marchés Publics, nous avons procédé à une mise en concurrence d'entreprises susceptibles de répondre à nos attentes. Après la réalisation de cette mise en concurrence, il s'avère que la cellule technique des Espaces Naturels Régionaux, appelée le Centre Régional des Ressources Génétiques, a été désignée. Le montant forfaitaire de sa prestation s'élèvera à 1225,00 € suivant détail ci-après :

- mission d'expertise,
- visites de terrain,
- accompagnement technique sur site,
- fourniture de scions d'arbres fruitiers de variétés anciennes
- sessions de formation à l'égard des agents municipaux.

Le Centre Régional de Ressources Génétiques, au titre également d'une assistance technique, gère notamment le verger conservatoire des variétés fruitières à Villeneuve d'Ascq sur le site de la ferme du Héron. Il y développe des activités d'animation, de formation et de sensibilisation.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement durable, réunie le 3 mai 2004, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur l'Adjoint au Maire Environnement - Espaces Verts Aménagement des Temps à signer la convention en faveur de l'Espace Naturel Régional agissant au titre du Centre Régional des Ressources Génétiques, avec effet du 1^{er} juillet 2004,
- Autoriser le versement de la somme de 1225,00 € en sa faveur au titre de la prestation qu'il est appelé à effectuer pour le compte de la ville de Lille. c'est-à-dire une assistance technique pour le verger du Jardin Vauban et une collaboration pour celui de la Plaine Winston Churchill et celui de la Ferme des Dondaines.

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne budgétaire - Env. 19 912 intitulée Animations des Espaces Verts - Subventions à diverses associations.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/457

OBJET

Réalisation d'études de projets urbains
Et paysagers - Modification

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans une séance du 9 février 2004, le Conseil Municipal adoptait en délibération, le lancement d'un appel à concepteur pour la réalisation d'études et l'établissement des projets d'aménagement ou de rénovation de 7 espaces verts :

- Résidence Epi de Soil, square Lardemer, square Ghesquière, pourtour de la Treille, jardin de la Porte de Gand, jardin de Bailleul Van Dyck et jardin rue Philippe de Comines,
- Selon la procédure de concours, en considérant 7 lots correspondant aux 7 jardins

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- Accepter la modification suivante :
- Lancement de la consultation selon une procédure adaptée au regard du coût global de la prestation
- Désigner la commission de choix des concepteurs constituée de membres de la commission d'appel d'offres, de l'élu à l'Environnement et aux Espaces Verts, d'un tiers de maître d'œuvre ou de personnalités compétentes.

Le jury, pour le choix des concepteurs sera constitué des membres suivants :

- le Président de la commission d'appel d'offres,
- les 5 membres titulaires de la Commission d'appel d'offres (5 suppléants),
- Monsieur Eric QUIQUET, Adjoint au Maire, délégué à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps,
- Madame JONCKIERRE, Ingénieur Horticole
- Madame Séverine BACHELET, Ingénieur Paysagiste
- M. François FREYTET, Ingénieur Arboriste
- Monsieur PANIEN, Architecte
- Monsieur CYPRIANI, Urbaniste
- Monsieur DELAHAYE, Architecte,
- Monsieur ZAOUI, Ingénieur

ADOPTÉE à l'unanimité

150
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/364

OBJET

Ravalement de Façades
Subventions

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Les arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13.680 du 19 juillet 1991, 25.056 du 9 juillet 1993, 31.152 du 11 août 1994, 10.974 du 17 octobre 1997 et 17.068 du 17 mai 1999, 1227 du 28 mars 2002, 1228 du 28 mars 2002, 1229 du 28 mars 2002, 1230 du 28 mars 2002, pris en application de la délibération n°88/103 du 11 mars 1988, ont prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles.

Les particuliers qui réalisent ces ravalements peuvent recevoir une aide de la Ville, que la délibération n°01/427 du 9 juillet 2001 a récemment augmentée : la subvention aux ravalements est passée à 9,15 € / m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H.T des travaux, et une aide supplémentaire est dorénavant accordée aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € / m² surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T. des travaux. Dans tous les cas, ceux-ci sont exonérés des droits de voirie.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 27 avril 2004, nous vous demandons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

Madame LOYEZ 19, rue Outrevault 59700 MARCQ EN BAROEUL	Montant hors taxe des travaux	66, rue Albert Samain	1 135 €
Montant de la subvention 25 % du montant hors taxe des travaux exécutés			284 €
Madame OUTERS 68, rue Albert Samain 59000 LILLE	Montant hors taxe des travaux	68, rue Albert Samain	1 673 €
Montant de la subvention 11,43€/m ² de façade renovée			320 €

Monsieur MOISON 1, rue des Archers 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 11,43 €/m ² de façade renovée	1, rue des Archers 3 841 € 549 €
Madame DEPLANQUE 3, rue des Archers 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 11,43 €/m ² de façade renovée	3, rue des Archers 6 505 € 549 €
Monsieur SAMPSON 182, rue Calmette 59120 LOOS Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 20 % du montant hors taxe des travaux exécutés	160, rue des Bois Blancs 2 276 € 455 €
Madame BRAEMS 98, rue Boucher de Perthes 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15€/m ² de façade rénovée	98, rue Boucher de Perthes 8 121 € 1 098 €
S.A.R.L. BENJI - BANANAS 9-11, rue de la Bourse 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 11,43 €/m ² de façade renovée	9-11, rue de la Bourse 94 000 € 1 947 €
Cabinet RAIMONT 320, rue Nationale 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 20 % du montant hors taxe des travaux exécutés	19-19 ter, rue Bouvines 18 926 € 3 785 €
GESTRIM 39-41, rue d'Isly 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 20 % du montant hors taxe des travaux exécutés	22, pl du Concert et 22, rue du Pont Neuf 114 700 € 22 940 €
Madame FARDEL 19, rue Jacquemars Giélée 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée	19, rue Jacquemars Giélée 6 757 € 858 €

Monsieur BILLON 49, rue Jacquemars Giélée 59800 LILLE	49, rue Jacquemars Giélée	
Montant hors taxe des travaux		6 333 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ²		659 €
de façade rénovée		
S.C.I. OMG PATRIMOINE 39, rue Paul Brame 59840 LOMPRET	20, rue Jemmappes	
Montant hors taxe des travaux		13 350 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ²		1 073 €
de façade rénovée		
Madame AMARA 70, rue Jemmappes 59000 LILLE	70, rue Jemmappes	
Montant hors taxe des travaux		6 288 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ²		652 €
de façade rénovée		
SCI DU MARAIS 20, rue Jean Moulin 59000 LILLE	20, rue Jean Moulin	
Montant hors taxe des travaux		64 749 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ²		1 260 €
de façade rénovée		
Madame FRANCKE 19, rue Kant 59000 LILLE	19, rue Kant	
Montant hors taxe des travaux		4 157 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ²		297 €
de façade rénovée		
Monsieur MAUTON SA 22, pl Louise de Bettignies 59800 LILLE	22, pl Louise de Bettignies	
Montant hors taxe des travaux		24 697 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ²		1 537 €
de façade rénovée		
Monsieur WATTINE Rue du Trie VALMONT 59510 HEM	10, pl Lion d'Or	
Montant hors taxe des travaux		18 262 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ²		579 €
de façade rénovée		
Monsieur MEGUEULE 76, rue Marquillies 59000 LILLE	76, rue Marquillies	
Montant hors taxe des travaux		8 345 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ²		1 180 €
de façade rénovée		

Madame GAUBERT 12, bd Montebello 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée	12, bd Montebello	5 088 €
		428 €
Madame SANDRAS 19, rue Paul Bert 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée	19, rue Paul Bert	3 872 €
		320 €
GESTRIM 39-41, rue d'Isly 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée	34, av du Peuple Belge	7 590 €
		1 427 €
Monsieur BRAC 13, rue Solférino 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée	13, rue Solférino	3 614 €
		595 €
Gestion de Copropriétés Maison Roubaisienne- Notre Maison 7, rue Solférino B.P.305 59018 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée	33, rue Solférino	39 676 €
		4 877 €
Monsieur VANDEWALLE 75, rue Turgot 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée	75, rue Turgot	2 700 €
		320 €
Madame BATTEUR 44, bd Vauban 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée	46, bd Vauban	22 867 €
		3 930 €
ASS. ENT. UNIVERSITAIRE 47, Bd Vauban 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée	49, bd Vauban	21 801 €
		2 242 €

PROPOSITION DE CRÉDITS D'EXPLOITATION

La dépense sera imputée sur l'enveloppe 13.668 - chapitre 65 article 65 - 72 «subventions d'équipement aux personnes de droit privé et autres organismes» Fonction 824 «aménagement du tissu urbain» Sur les crédits inscrits au budget primitif 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/365

OBJET

Participation financière de la Ville
à l'amélioration de la qualité urbaine
de la rue du Faubourg des Postes

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La revitalisation économique et urbaine de la Rue du Faubourg des Postes à Lille est l'une des actions prioritaires à mener dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de Lille Sud, dont le programme est inscrit dans le Grand Projet de Ville de Lille Métropole (GPV).

Le projet économique de « Quartier de la Mode » proposé pour accompagner la dynamique de revitalisation de la rue s'intègre dans la « stratégie de développement économique » adoptée par le Conseil de Communauté et la Ville de Lille. Au-delà d'une simple opération de requalification de quartier, les objectifs croisés du GPV et du rayonnement métropolitain se retrouvent dans le projet présenté : le « Quartier de la Mode » s'inscrit ici dans le cadre de la valorisation de la filière textile-habillement identifiée comme l'un des axes forts du développement économique métropolitain.

Il s'agit autour du projet de « Quartier de la Mode », d'attirer et de retenir dans la Métropole, des créateurs de la jeune mode européenne au cœur de la rue du faubourg des Postes.

Pour mener à bien ce projet, les études préalables sont aujourd'hui achevées. Un programme général a été défini mettant en évidence des conditions de réussite de l'opération. Il s'agit d'intervenir simultanément autour de 3 volets :

- Requalification de l'espace public
- Mise en place d'une offre économique
- Réhabilitation « douce » du bâti

Les deux premiers sont d'ores et déjà engagés. C'est le dernier volet « réhabilitation du bâti » qu'il faut à présent mettre en œuvre.

Or, un certain nombre de commerçants de la rue du Faubourg des Postes souhaitent améliorer leurs immeubles. La Ville de Lille pourrait, à travers un budget spécifique, appuyer cet effort, afin d'améliorer la qualité urbaine de ce secteur.

Le financement de cette opération serait assuré par les propriétaires privés souhaitant embellir l'ensemble des façades de la rue et par une participation de la Ville de 27,45 euros par m² de façade répartie sur deux années. Cela représente un coût financier global de 20.587,50 euros TTC .

Au final, les façades de la rue du Faubourg des Postes auront considérablement changé puisque cela concerne une partie très importante de la rue :

- Les 9/9 bis, 26, 28/30, 34, 36/38, 39, 40, 50, 54, 59, 64/66, 72, 74 correspondent aux propriétaires privés commerçants.

- les 31, 44, 45, 51, 62, 62 bis correspondent aux boutiques ateliers situées dans la rue du Faubourg des Postes, (7 boutiques ateliers de la première tranche)
- les 58 et 60 correspondent à l'incubateur. Cela représente quasiment la moitié des façades de la rue.

La dépense sera imputée sur l'enveloppe 13.668 – fonction 824 - chapitre 65 - article 65.72, «subventions d'équipement aux personnes de droit privé et autres organismes», «aménagement du tissu urbain» sur les crédits inscrits au budget primitif 2004.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 27 avril 2004 et le Conseil de Quartier, nous vous demandons de donner un avis favorable à cette participation financière de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

157
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/367

OBJET

Programme 2002 « maintien des courées »
Lancement d'une procédure d'appel d'offres
ouvert pour la programmation des travaux.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 00/718 du 10 juillet 2000, la Ville de Lille et les Communes associées de Lomme et Hellemmes ont retenu un programme annuel de travaux d'assainissement et de requalification des courées dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, la Région et la Communauté Urbaine de Lille.

La délibération n° 01/696 du 21 septembre 2001 complète la précédente en ce qui concerne la première phase du programme 2002 de « maintien des courées » relatif au monitorat social et technique. A l'issue de cette première étape, une convention a été signée avec chacun des propriétaires de la courée concernée, par laquelle celui-ci donne son accord à la réalisation des travaux qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lille.

Les courées ainsi retenues pour la réalisation des travaux d'assainissement et de requalification sont les suivantes :

LILLE

Centre

Cité Saint Michel, 29 rue de Lens, 6 logements

Faubourg de Béthune

Cour Isbled, 87 rue Destailleur, 5 logements

Fives

Impasse Sainte Marie, 59 rue Coustou, 5 logements

Cour Dhaine, 94 rue Malsence, 4 logements

Lille Sud

Cour Dewas, 73 rue du Four à Chaux, 6 logements

Moulins

Cour Lamartine, 35 rue Lamartine, 4 logements

Vieux Lille

Cour de Pologne, 48 rue Sainte Catherine, 9 logements

Wazemmes

Cour Crombez, 69 bis rue Caumartin, 9 logements

Cour Mignot, 222 rue des Postes, 8 logements

LOMME

Cour de l'Espérance, 69 rue Victor Hugo, 6 logements

HELLEMMES

Cour Vergauwen, 2 rue P. Delmas, 9 logements

Ce programme 2002 « maintien des courées » comprend donc 11 cours, ce qui correspond à 71 logements.

La Ville de Lille assure pour sa part le financement de 20 % des travaux de requalification. La participation de l'Etat a été sollicitée pour subventionner à 50 % le montant de ces mêmes travaux de requalification.

Lille Métropole Communauté Urbaine assurera le financement restant après déduction de la participation de la Ville et des subventions de l'Etat.

La C.U.D.L assurera également la totalité du financement des travaux d'assainissement et de la mission de monitorat technique.

Pour la réalisation de ces opérations de réhabilitation, une convention a été signée entre la Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille, dans laquelle figurent les modalités de mise en œuvre dudit programme comprenant la mission de maîtrise d'œuvre et de coordination, qui a été confiée au CAL-PACT de Lille et les travaux attribués selon les dispositions du Code des Marchés Publics par la Ville de Lille.

Compte-tenu des délais de chantier et de consultation faisant suite aux animations préalables auprès des habitants ainsi que la nécessité de finaliser les programmes antérieurs, il est proposé de réaliser ce programme « maintien des courées 2002 », sur les années 2004 et 2005, à raison de 6 cours en 2004 (réalisation en 2 tranches) et 5 cours en 2005.

A cet effet, un premier appel d'offre restreint a été lancé en mai 2003 , qui permet de lancer actuellement une première tranche correspondant à 3 cours : cour Isbled, Cour Saint-Michel et cour Sainte-Marie pour un montant de travaux estimé à 185 215,66 euros TTC.

Pour poursuivre le programme de réalisation des travaux, en cohérence avec les budgets réservés et les prévisions de réalisations annuelles, la Ville de Lille procédera successivement à deux appels d'offre ouverts avec un allotissement par cour afin de retenir les entreprises qui réaliseront les travaux pour les cours programmées respectivement en 2004 et 2005.

La présente délibération vise à lancer un appel d'offre pour la 2^{ème} tranche de ce programme prévue en 2004 et correspondant à 3 cours, à savoir les cours Lamartine, Dewas, et Dhaine pour un montant de travaux estimé à 108 000 euros TTC.

Une délibération sera déposée en 2005 pour les 5 cours restantes du programme.

En accord avec la commission Urbanisme Habitat réunie le 27 avril 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- Autoriser le lancement d'un appel d'offre ouvert à lot séparé par cour nécessaire à la réalisation des travaux conformément au Code des Marchés Publics, pour la réalisation des travaux prévus en 2004 pour les cours Lamartine, Dewas et Dhaine.
- Autoriser la signature, par Madame le Maire, des marchés à passer suite à la décision de la commission d'appel d'offres ou en cas d'empêchement, par l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, l'Habitat et l'Action Foncière pour un coût d'objectif de 108 000 euros TTC.
- Autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, , Madame l'Adjointe au Maire déléguée aux achats et marchés publics à solliciter toute subvention et financements auprès des partenaires concernés ainsi qu'à signer tous documents et conventions y afférant ;
- Autoriser l'imputation de la dépense sur la ligne budgétaire « programme de requalification des courées» : chapitre 4581, article 4581 , fonction 01 , enveloppe 21697
Autoriser l'encaissement des subventions et participations financières obtenues et prévoir l'inscription sur l'enveloppe suivante : chapitre 4582 article 4582 fonction 01.

ADOPTÉE à l'unanimité

— 160 —
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/450

OBJET

Terrain sis à Lille rues Coustou et de la Marbrerie
Acquisition par la Ville afin de relocaliser
le square Roggeman.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une opération de restructuration urbaine, la Ville de Lille a l'opportunité de déplacer le square Roggeman d'une surface de 2237 m², situé à l'angle des rues Descarnin et de Philadelphie, vers un terrain situé entre les rues Coustou et de la Marbrerie et qui a une surface d'environ 2770 m².

L'aménagement du futur square, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet OSMOSE, doit débuter au troisième trimestre.

Il est donc proposé à la Ville de Lille se porte acquéreur auprès de la SCI SAITHOP de terrains situés rues Coustou et de la Marbrerie, repris au cadastre en section BZ sous les numéros 197 pour 2474 m² et BZ 180 (partie) pour 296 m² environ. Cette acquisition se fera sous condition de vente ultérieure à la SCI Tilloy des terrains d'assiette de l'actuel square.

Le prix d'acquisition proposé est de 404 750 euros, conforme à l'évaluation domaniale. Il faudra ajouter à ce coût les frais d'acquisition.

L'enlèvement et le confinement de terres polluées présentes sur le site seront effectués par le vendeur préalablement à l'apport de terres végétales pris en charge par la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public et le Conseil de Quartier de Fives qui se sont réunis les 27 avril et 12 mai 2004, nous vous demandons :

- 1) de décider l'acquisition du terrain situé entre les rues Coustou et de la Marbrerie avec l'engagement de vente ultérieure du terrain d'assiette de l'actuel square Roggeman au prix (auquel il faudra ajouter le montant des frais d'acquisition) de 404 750 euros conforme à l'évaluation domaniale,
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,
- 3) de décider la dépense évaluée approximativement à 445 000 euros et son imputation au chapitre 21, article 21318 enveloppe 2057 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Acquisition de terrains ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/368

OBJET

**Agenda 21 Lillois - Renouvellement de
l'adhésion de la Ville de Lille au Comité 21**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Comité 21, association Loi 1901, a été créé en 1994 pour contribuer à la concrétisation des engagements français au Sommet de la Terre de Rio. Il réunit aujourd'hui 300 adhérents répartis en quatre collèges : entreprises, associations, collectivités et établissements publics.

Les objectifs majeurs de cette association domiciliée 3 Villa d'Orléans - 75014 Paris cedex, sont les suivants :

- = accompagner, identifier et valoriser les bonnes pratiques en matière de développement durable
- = contribuer au redéploiement de ces expériences et savoir-faire auprès de tous les acteurs intéressés par la démarche.

La Ville de Lille a adhéré à cette association suite à une délibération du Conseil Municipal n° 01/853 du 12 mai 2001 et un renouvellement a été accepté suite à une délibération du Conseil Municipal n° 03/394 le 12 mai 2003.

En raison d'un bilan d'activités 2003 qui correspond aux attentes de la Ville et à l'occasion du renouvellement de l'adhésion, l'association propose de poursuivre son action en accompagnant la Ville de Lille de la façon suivante :

- = conseil de mise en oeuvre opérationnelle des stratégies de développement durable
- = appui à la conception de manifestations ou à l'édition de documents
- = organisation de formations et de rencontres/débats
- = échange d'expériences

Le coût annuel d'adhésion pour l'année 2004 est de 3 049 €.

En accord avec la Commissions de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable qui s'est réunie le 3 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir accepter le renouvellement de cette adhésion.

Les crédits correspondants seront imputés au budget primitif 2004 ligne Agenda 21 – Adhésions, enveloppe 19 975 / article 6281 / chapitre 011 / fonction 823.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/369

OBJET

Agenda 21 Lillois - Renouvellement de
l'adhésion de la Ville de Lille à
l'Association Energie Cités

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La gestion des ressources énergétiques est un enjeu essentiel compte tenu de l'accroissement des consommations d'énergie, de la pollution et des nuisances urbaines, des émissions de gaz à effet de serre, de la production croissante de déchets...

Des solutions techniques existent et les municipalités ont plus que jamais un rôle stratégique à jouer.

Pour les y aider, l'association Energie Cités apporte à ses membres des informations sur la mise en place de politiques énergétiques locales durables. Le réseau s'étend sur 20 pays européens et compte près de 1 000 municipalités entre 100 000 et 300 000 habitants.

Les objectifs majeurs de cette association née en 1990 et domiciliée 2 chemin de Palente - 25 000 Besançon, sont les suivants :

- ⇒ renforcer le rôle, le pouvoir et les compétences des villes dans le domaine de l'efficacité énergétique
- ⇒ organiser le débat sur la politique et les propositions des institutions de l'Union Européenne dans le domaine de l'énergie, l'environnement et de la politique urbaine
- ⇒ développer les initiatives des villes pour les échanges d'expériences, les transferts de savoir-faire et le montage de projets communs

La Ville de Lille a adhéré à cette association suite à une délibération du Conseil Municipal n° 02/368 le 13 mai 2002 et un renouvellement a été accepté suite à une délibération du Conseil Municipal n° 03/395 le 12 mai 2003.

Le bilan d'activités 2003 correspondant aux attentes de la municipalité et à l'occasion du renouvellement de l'adhésion, l'association propose de poursuivre son action dans les domaines suivants :

- ⇒ mettre à disposition des fiches de bonnes pratiques des villes européennes dans le domaine des politiques énergétiques locales durables
- ⇒ diffuser aux membres des publications portant sur l'énergie, l'environnement et la mobilité ainsi que tout autre outil constituant une étude de cas, ex : CD Rom de 50 politiques énergétiques menées par des villes européennes
- ⇒ transmettre une information mensuelle sur tous les événements d'actualité : appels à propositions, programmes communautaires, etc...

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable qui s'est réunie le 3 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir accepter le renouvellement de cette adhésion dont le coût annuel pour l'année 2004, s'élève à 2000 € TTC.

Les crédits correspondants seront imputés au budget primitif 2004 : ligne Agenda 21 – Adhésions, enveloppe 19 975 / article 6281 / chapitre 011 / fonction 823.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/370

OBJET

**Agenda 21 - Renouvellement de l'adhésion
de la Ville de Lille à l'Association 4D**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'Association 4 D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) a pour ambition de contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

Concrètement, les actions mises en œuvre par cette structure domiciliée 28 rue des Récollets - 75010 Paris, répondent à trois objectifs majeurs :

- = capitaliser et faire connaître les expériences de développement durable en France et à l'étranger
- = exercer une mission d'expertise, de conseil et d'orientation auprès des collectivités
- = rassembler en un réseau tous ceux qui s'intéressent, réfléchissent et agissent dans le domaine du développement durable.

La Ville de Lille a adhéré à cette association suite à une délibération du Conseil Municipal n°00/1178 du 18 décembre 2000. Un renouvellement durant deux années consécutives a été accepté suite à une délibération du Conseil Municipal n° 02/72 le 1^{er} février 2002 et n° 03/397 le 12 mai 2003.

En raison d'un bilan d'activités 2003 qui correspond aux attentes de la Ville et à l'occasion du renouvellement de l'adhésion, l'association propose de poursuivre son action d'intérêt général et d'accompagner la démarche de développement durable mise en œuvre par la Ville de Lille de la façon suivante :

- = proposition d'études actions et missions d'expertise sur des thèmes à définir
- = mise à disposition d'un Centre de ressources et de documentation comprenant des ouvrages et revues thématiques, ainsi que des outils pédagogiques
- = organisation de rencontres/débats et journées d'étude tant au niveau local que national
- = transmission d'une revue de presse quotidienne, de cahiers bimestriels qui offrent une sélection d'articles de presse ou d'extraits de rapports et d'études
- = réalisation d'actions de sensibilisation et de formation auprès des collectivités

Le coût annuel d'adhésion pour l'année 2004 est de 1 000 €.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable qui s'est réunie le 3 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir accepter le renouvellement de cette adhésion.

Les crédits correspondants seront imputés au budget primitif 2004 : ligne Agenda 21 – Adhésions, enveloppe 19 975 / article 6281 / chapitre 011 / fonction 823.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 04/371

OBJET

Analyses de sols et Etude simplifiée des risques : lancement d'un appel d'offres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La gestion des sites, dont le sol a été pollué directement ou indirectement par des activités industrielles, est effectuée dans le cadre prévu par la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. La politique française est précisée par plusieurs circulaires, notamment :

- la circulaire du 3 décembre 1993 relative à la politique de réhabilitation et de traitement des sites et sols pollués
- la circulaire du 3 avril 1996 relative à la réalisation de diagnostics initiaux et de l'évaluation simplifiée des risques sur les sites industriels en activité
- la circulaire du 10 décembre 1999 relative aux principes de fixation des objectifs de réhabilitation

Dans un principe de précaution, inscrit dans toute démarche de développement durable et conformément à l'Agenda 21 lillois, la collectivité souhaite :

- réaliser des diagnostics initiaux ou «étude de sols» et des évaluations simplifiées des risques sur un certain nombre de terrains, propriétés de la Ville de Lille, qui vont bénéficier dans un futur proche d'une modification d'activité
- réaliser des analyses de sol sur des sites municipaux. Il s'agit de détecter d'éventuelles pollutions et de procéder à des analyses afin de pouvoir établir des constats de l'état de la pollution sur les sols concernés. Les éléments recueillis permettront d'orienter la réflexion sur la nécessité ou non d'engager des études complémentaires.

Il est à noter que le diagnostic initial, ou «étude des sols», comportera, pour chaque site concerné, une étude documentaire consistant schématiquement à recenser toutes les activités (passées et actuelles) exercées sur le site et à recueillir toutes les informations et données environnementales concernant le site et son voisinage. Si ces données sont insuffisantes pour réaliser l'évaluation simplifiée des risques, une campagne légère de prélèvements et d'analyses sur le site, et éventuellement dans son voisinage, devra compléter les données environnementales de l'étude documentaire.

Afin de permettre la réalisation de cette prestation, nous vous proposons de lancer un appel d'offres ouvert visant à disposer d'un marché à bons de commande pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois de manière expresse, sous réserve d'une décision municipale, conformément aux dispositions de l'article 71 du Code des Marchés Publics, dont les montants minimum et maximum annuels sont estimés à 50 000 euros TTC et 200 000 euros TTC.

Des subventions sont mobilisables auprès du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et de l'ADEME dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et à l'Environnement (FRAMEE). Celles-ci peuvent intervenir jusqu'à hauteur de 70% des dépenses réalisées.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le 3 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- ⇒ solliciter des subventions auprès du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, de l'ADEME pour chaque opération et les admettre en recettes
- ⇒ imputer les dépenses pour les études simplifiées des risques et pour les analyses de sol, soit sur le chapitre 011, article 61521, fonction 832 de la section de fonctionnement si les recherches de polluants ne sont pas suivies de travaux de dépollution, soit sur le chapitre 23, article 2312, fonction 832 de la section d'investissement si les recherches de polluants nécessitent des travaux de dépollution des sols
- ⇒ autoriser et lancer un appel d'offres visant à disposer d'un marché de deux ans pour la réalisation des prestations
- ⇒ autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir

ADOPTÉE à l'unanimité

167
EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 94/372

OBJETDroits de l'HommeSubventions de la Ville à Diverses Associations

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par trois associations, en fonction d'un projet dans le domaine des Droits de l'Homme.

Associations	Activités Générales	Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée Délégation Droits de l'Homme
Fierté lesbienne, Gay, Bisexuelle et Transgenre Lille (F.L.G.B.T. LILLE) 38 bis, rue Royale, 59800 Lille	<ul style="list-style-type: none"> Organisation à Lille d'une marche annuelle de visibilité rassemblant des personnes lesbiennes et gays, transsexuelles, transgenres, bisexuelles, leurs familles et leurs amis Lutte contre les discriminations liées aux mœurs, à l'orientation et à l'identité sexuelle Interventions publiquement en faveur des droits des personnes homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et transgenres dans le cadre et l'éthique des luttes liées à la promotion des droits humains et des libertés fondamentales 	<p>Sur le Thème « Contre l'Homophobie partageons nos différences »:</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation de la neuvième Lesbienne et Gay Pride appelée désormais marche de la Fierté Lesbienne Gay, Bisexuelle et Transgenre (En 2003 cette manifestation a regroupé 5 000 participants) Organisation d'un village des associations sur les thématiques homosexuelles et transsexuelles et la prévention contre le sida et les MST Organisation d'une semaine culturelle Organisation d'une grande fête de clôture 	51 350 €	4 000 €

Associations	Activités Générales	Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée Délégation Droits de l'Homme
Association Gay Kitsch Camp 38, bis rue Royale 59800 Lille	Recherches, développement et promotion d'aspects méconnus de la culture universelle	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de la onzième édition du Festival « Question de Genre » sur le thème « Icônes » Soutien au Fonctionnement du Centre de documentation sur les sexualités plurielles et les interculturalités Organisation le 27 février 2004 d'un débat à la M.E.P. contre l'homophobie 	258 000 €	4 000 €
Groupement Lillois de la Libre Pensée 14, rue Degland 59000 Lille	Réflexion philosophique et action sociale Défense des libertés, des Droits de l'homme et du citoyen, de la paix, de la laïcité de l'école et de la République	<ul style="list-style-type: none"> Organisation à la M.E.P. le 5 juin 2004 d'un colloque national sur le thème : Droits des cultures, droit à la culture, Principes philosophiques, enjeux politiques et juridiques 	3 150 €	1 000 €

Nous vous proposons de bien vouloir autoriser, en accord avec la Commission de l'Environnement réunie le 3 mai 2004, le versement à chaque association ou structure Maître d'ouvrage support de l'action concernée de la subvention correspondant à la participation de la ville conformément à la répartition figurant sur le tableau ci dessus.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subventions Droits de l'Homme - Relations Interculturelles - Intégration » chapitre 65, article 6574, fonction 24, enveloppe 6568 du Budget Communal de 2004.

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/373

OBJET

**Eté 2004 – Organisation de Centres de
Vacances et de Centres thématiques pour les
enfants de 6 à 12 ans – Proposition de tarifs**

**Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Lille accueille pendant les vacances scolaires, une moyenne de 1200 enfants de 2 à 12 ans dans les 18 Centres de Loisirs Sans Hébergement situés dans les quartiers de la commune. On constate que certains enfants passent leurs vacances en Juillet et Août dans les Centres où l'effort est porté sur la connaissance de la Ville, de la Région ainsi que sur l'apprentissage de la vie en collectivité.

En 2003, la Ville a offert à ces enfants la possibilité de « partir en vacances » à Bouin-Plumoison (Pas de Calais) pour des séjours de 5 jours et à Hardelot (Pas de Calais) pour un séjour de 12 jours.

Cette année, la Ville souhaite renouveler et étendre cette offre en ajoutant un séjour supplémentaire de 5 jours à Bouin-Plumoison et un séjour supplémentaire de 12 jours à Hardelot.

En 2003, la Ville a également diversifié son offre en proposant 2 centres thématiques, l'un à vocation « Sportive », en partenariat avec le Service des Sports, et l'autre à vocation « Culturelle », en partenariat avec la Direction de la Culture.

Cette année, la Ville souhaite renouveler et diversifier son offre en proposant deux thématiques supplémentaires, par la mise en place d'un Centre à vocation « Scientifique et Technique », en partenariat avec les associations de loisirs scientifiques de la région ainsi que d'un Centre à vocation « Multimédia et NTIC » en partenariat avec X2000.

Pour les Centres thématiques, contrairement aux CLSH où l'inscription est possible à la journée, l'inscription se fait à la semaine complète.

L'ensemble de ces projets est soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du « Contrat Temps Libre ». Le montant des participations financières demandées aux familles, par la Ville, est déterminé en fonction de leurs revenus et selon les tarifs énoncés en annexe par Centre d'accueil.

Nous vous proposons en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif Global du 4 mai 2004 de :

- Adopter cette proposition tarifaire jointe en annexe dont ces tarifs constituent des limites dans lesquelles le Maire arrêtera définitivement le tarif.
- admettre en recettes les participations familiales
- autoriser Mme le Maire à signer les conventions entre la Ville et les partenaires concernés par l'organisation des séjours et centres proposés, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. l'Adjoint à la Solidarité et au Projet Educatif.

ADOPTÉE à l'unanimité

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

Il est fait état de l'adoption de la présente résolution le 21 juillet 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

MINI SEOURS DE BOUIN PLUMOISON

Période : du 12 juillet au 20 août 2004 (par période de 5 jours du lundi au vendredi)

Public : de 8 à 12 ans

Accueil : 17 enfants

CATEGORIES	PARTICIPATIONS FAMILIALES
Catégorie 1	27,22 Euros
Catégorie 2	44,46 Euros
Catégorie 3	67,50 Euros
Catégorie 4	94,72 Euros
Catégorie 8 extra-muros	104,70 Euros
Catégorie 1 et 5 Bons Vacances	6.4 Euros
Catégorie 2 et 5 Bons Vacances	8.7 Euros
Catégorie 3 et 5 Bons Vacances	13.25 Euros
Catégorie 4 et 5 Bons Vacances	18.9 Euros
Catégorie 8 et 5 Bons Vacances	21 Euros

CENTRE DE VACANCES D'HARDELOT

Période : du 19 au 30 juillet / du 2 au 13 août 2004

Public : de 8 à 12 ans

Accueil : 17 enfants

CATEGORIES	PARTICIPATIONS FAMILIALES
Catégorie 1	59,09 Euros
Catégorie 2	98,97 Euros
Catégorie 3	150,20 Euros
Catégorie 4	210,34 Euros
Catégorie 8 Extra-muros	232,35 Euros
Catégorie 1 et 5 Bons Vacances	15,36 Euros
Catégorie 2 et 5 Bons Vacances	20,88 Euros
Catégorie 3 et 5 Bons Vacances	31,8 Euros
Catégorie 4 et 5 Bons Vacances	45,36 Euros
Catégorie 8 et 5 Bons Vacances	50,4 Euros

**CENTRE SPORTIF – CENTRE A DOMINANTE CULTURELLE
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE – CENTRE NTIC**

Période : Juillet et Août (CLSH thématiques – Tarif à la semaine)

Public : enfants de 6 à 12 ans (Centres Sportif, Culturel et Scientifique et Technique)

Public : enfants de 12 à 15 ans (Centre Multimédia – NTIC)

CATEGORIES	PARTICIPATIONS FAMILIALES
Catégorie 1	12,45 €
Catégorie 2	20,70 €
Catégorie 3	31,40 €
Catégorie 4	43,90 €
Catégorie 8	48,70 €
Catégorie 1 Bons Loisirs	9,80 €
Catégorie 2 Bons Loisirs	15,30 €
Catégorie 3 Bons Loisirs	20,50 €
Catégorie 4 Bons Loisirs	26,25 €
Catégorie 8 Bons Loisirs	28,50 €

Séance du 17 mai 2004

N° 04/374

OBJET

Ecoles privées de LILLE-HELLEMMES-
Participation de la Ville de Lille aux dépenses
de fonctionnement pour l'année 2003-2004.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°80/56 du 18 décembre 1980, le Conseil Municipal a décidé de participer aux dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, conformément à la loi n°59.1557 du 31 décembre 1959 modifiée par les lois n°77.1285 du 25 novembre 1977 et n°85.97 du 25 janvier 1985, et à leurs décrets d'application.

Le coût d'un élève d'école publique primaire détermine la contribution de la Municipalité Lilloise au regard du nombre d'élèves Lillois et Hellemmois des écoles primaires et maternelles privées de Lille-Hellemmes conformément à l'article 1 de l'accord sur le forfait communal passé entre la Ville de Lille et la Direction Départementale de l'enseignement catholique le 8 janvier 1981 ; protocole d'accord reconduit jusqu'à l'année scolaire 2001/2002.

La ville, comme pour l'année scolaire 2002/2003 a, afin de permettre aux écoles privées de fonctionner, procédé au calcul du coût d'un élève public primaire de Lille-Hellemmes pour déterminer le montant total de sa participation.

Ce coût s'élève à 453,4759 € par élève primaire. Soit une participation pour l'année scolaire 2003/2004 de 1 743 614,78 € pour les 3 845 élèves Lillois et Hellemmois et Lommois fréquentant les écoles privées de Lille-Hellemmes.

Par délibération du Conseil Municipal n°03/1060 du 15 décembre 2003 la Ville de Lille a autorisé le versement d'un acompte de 665.000 Euros.

Nous vous demandons en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 4 mai 2004 de bien vouloir :

- d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué, à procéder au versement de la participation de la Ville de Lille au fonctionnement des écoles privées pour l'année 2003/2004, selon ce mode de calcul ;
- d'accepter le versement du solde de cette participation annuelle,
soit 1 078 614,78 €
- d'imputer la dépense correspondante au Chapitre 65 – Nature 6574
– Fonction 213 – Enveloppe 13781.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 94/375

OBJET

**Eté 2004 – Modalités de fonctionnement
et d'accès aux Centres de Loisirs sans Hébergement,
aux Espaces Éducatifs et aux Centres
d'Animation de la Petite Enfance**

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

➤ Une implantation sur l'ensemble des quartiers lillois.

La Ville de Lille, soucieuse de l'accueil des enfants qui ne peuvent pas partir en vacances pendant les périodes de congés scolaires et de l'accès du plus grand nombre à une offre d'activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs de qualité organisée, pendant les mois de juillet et août 2004, 20 Centres de Loisirs Sans Hébergement – CLSH – (10 primaires et 10 maternels).

Quartier	CLSH Primaire	CLSH Maternel
Bois Blancs	Desbordes – Valmore	Jean Jaurès
Centre	Lalo*	Ptits Pouchins*
Fg de Béthune	Trulin	Aicard
Fives	Cornette	
Lille Sud	Briand – Buisson Bracke – Desrousseaux	Nadaud* Bardou – Godart
Moulins	Arago	Ph. De Comines
Vauban -Esquermes	Litré	Bichat
Saint Maurice		Les Dondaines
Vieux Lille	Branly	JJ Rousseau*
Wazemmes	Quinet Rollin*	Decroly*

* CLSH offrant un accueil complémentaire en Espace Éducatif ou en CAPE (Cf. Supra).

Ces structures éducatives sont implantées dans les quartiers dans un souci de proximité et de complémentarité avec l'offre développée par les Centres Sociaux, Maisons de Quartier et Associations de Loisirs Éducatifs soutenus par la Ville dans le cadre du Contrat Temps Libres – CTL – de la CAF.

Ainsi chaque lillois peut trouver, à proximité immédiate de son lieu de vie et/ou de travail, une structure d'accueil éducatif, municipale ou associative.

➤ **Période de fonctionnement, capacité d'accueil, modalités d'inscription,**

Pour l'été 2004 ces structures fonctionneront du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2004 et du lundi 2 au vendredi 27 août, de 8 heures 30 (avec accueil échelonné possible jusqu'à 9 heures) à 17 heures.

Ces CLSH sont habilités par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour une capacité d'accueil déterminée en fonction du projet, des locaux et de normes d'encadrement. Dans un souci de qualité de l'accueil et des activités et de respect des capacités pour lesquelles la Ville est habilitée, il sera procédé à des inscriptions préalables obligatoires.

L'accueil d'enfants qui n'auraient pas été préalablement inscrits ne sera possible, au delà de la date limite d'inscription, que dans la mesure où il restera des places disponibles dans certains centres, sans possibilité de choix du CLSH. Cependant, tout sera mis en œuvre, pour rechercher une solution pour les familles, y compris en lien avec les CLSH associatifs soutenus par la Ville.

➤ **Les spécificités d'accueil des enfants dont les parents travaillent.**

Afin d'offrir aux familles dont les deux parents travaillent de trouver une solution d'accueil de leurs enfants en dehors des horaires du CLSH, cet accueil sera possible dans 2 CLSH primaires (Espace Educatif) et 4 CLSH maternels (Centre d'Accueil de la Petite Enfance - CAPE) de 7 heures à 8 heures 30 et de 17 heures à 18 heures 30.

Les congés scolaires débutant le mercredi 30 juin pour se terminer le mercredi 1^{er} septembre 2004, les CLSH ne fonctionnant que du 5 juillet au 27 août ; il sera organisé : les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet, ainsi que les 30, 31août et le 1^{er} septembre 2004, à destination des familles inscrites à l'année dans Les Espaces Educatifs et CAPE et dont les deux parents travaillent, 2 Espaces Educatifs et 2 CAPE qui fonctionneront de 7 h à 18 h 30.

➤ **Une offre de loisirs à vocation sociale et éducative**

Les CLSH, structures éducatives complémentaires de l'Ecole et de la Famille, permettent à tous les lillois de développer l'ensemble de leurs potentialités, de s'épanouir dans un cadre ludique et d'apprendre « à vivre ensemble » avec d'autres enfants dans un souci de mixité sociale et de solidarité.

Les CLSH sont organisés dans des locaux scolaires réaménagés à cet effet pour la période des vacances et les équipes éducatives auront le souci constant de permettre aux jeunes lillois de sortir de leur cadre habituel pour partir à la découverte de leur ville, de leur département et de leur région en s'appuyant notamment sur les opportunités offertes par la programmation de Lille 2004.

Outre les activités habituelles pratiquées dans ces CLSH, celles développées en partenariat avec les autres services municipaux – Sports, Culture, Équipements de Proximité, Petite Enfance, Jeunesse, Politique de la Ville... – et celles conduites avec les partenaires associatifs de la Ville, les enfants qui fréquentent les CLSH municipaux pourront bénéficier de séjours de découverte de la nature à la journée et de mini séjours de 3 jours et 2 nuits

d'initiation au camping sur la base de loisirs municipale de Phalempin et, pour des groupes plus restreints, de séjours d'une semaine en Cyclo - Camping à Marchiennes.

➤ **Une offre diversifiée et étendue.**

Les Centres de Vacances de Bouin - Plumoisson (séjours de 5 jours et 4 nuits) et d'Hardelot (séjours de 12 jours et 11 nuits) sont reconduits et l'offre étendue avec 6 séjours à Bouin - Plumoisson et 2 séjours à Hardelot, soit un de plus dans chaque cas. L'inscription se fait naturellement au séjour et non à la journée comme en Centre de Loisirs.

Les Centres thématiques « Sportif » et « Culturel » sont reconduits et deux nouveaux thèmes seront proposés cet été 2004 avec un Centre « Scientifique et Technique » et un Centre « Multimédia - NTIC ». dans un souci de qualité et de continuité des projets thématiques développés, l'inscription obligatoire se fera à la semaine.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif du 4 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- valider les modalités de fonctionnement pour les centres de loisirs pour l'été 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

177
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 94/376

OBJET

Subventions 2004 destinées
Aux organismes à caractère Social Santé

Rapport de Madame le Maire.
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée en 2004, sous forme de subventions par plusieurs associations, dont les actions sont présentées dans les tableaux ci-après.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 512 -Enveloppe 16 211.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 4 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser d'une part, le versement des subventions suivantes, et d'autre part, d'autoriser Madame le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à la Santé à signer la convention avec l'association «Médecins Solidarité Lille».

La subvention allouée à l'association A.D.N.S.E.A sera contractualisée avec la Ville par un avenant à la convention du 9 février 2004, présenté par le service pilote dans le cadre d'une autre délibération.

Médecins Solidarité Lille	7 623 €
A.D.N.S.E.A – Espace du Possible (ELLIPSE)	170 133 €

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/377

OBJET

Subventions 2004 destinées
Aux organismes à caractère Social Santé
Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°03/951 du 17 novembre 2003, le Conseil Municipal validait le Contrat Territorial de Santé (C.T.S) de Lille, Lomme et Hellemmes et autorisait le Maire ou l'Elu délégué à signer les conventions entre la Ville de Lille et les organismes.

Dans ce cadre, l'aide financière de la Ville a été sollicitée en 2004, sous forme de subventions par plusieurs associations dont les actions, présentées dans les tableaux ci-après, s'inscrivent dans le C.T.S.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 512 – Enveloppe 16 211 intitulée Actions liées à la Santé – Subventions.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 4 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser d'une part, le versement des subventions suivantes, et d'autre part, d'autoriser Madame le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à la Santé à signer les conventions.

Centre de soins du Faubourg D'Arras	
« Plein de Santé »	8 385 € code tiers 11 109
« Action Communautaire Familiale »	6 403 €
« Ecole de la Santé à Lille-Sud »	6 908 €
Association Santé Culture	5 336 € code tiers 14 068

ADOPTÉE à l'unanimité

179
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/378

OBJET

Subvention 2004 destinée
A un organisme à caractère Social Santé
Centre Social

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°03/951 du 17 novembre 2003, le Conseil Municipal validait le Contrat Territorial de Santé (C.T.S) de Lille, Lomme et Hellemmes, et autorisait le Maire ou l'Elu délégué à signer les conventions entre la Ville de Lille et les organismes.

Dans ce cadre, l'aide financière de la Ville a été sollicitée en 2004, sous forme d'une subvention par une association dont l'action, présentée dans le tableau ci-après, s'inscrit dans le C.T.S.

Cette subvention sera spécifiquement attribuée au projet de l'association décrit dans le tableau ci-dessous.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 512 – Enveloppe 16 211 intitulée Actions liées à la Santé – Subventions.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 4 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser d'une part, le versement de la subvention suivante, et d'autre part, d'autoriser Madame le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à la Santé à signer l'avenant au C.T.S.

En application de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques, la subvention du Centre Social Marcel Bertrand, sera repris dans un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs tels que conclu par la Ville avec l'association en conformité de la délibération 03/519 du 30 juin 2003.

Centre Social Marcel Bertrand 2 300 €

ADOPTÉE à l'unanimité

180
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/379

OBJET :

Subventions destinées
aux organismes à caractère Social –
Personnes Agées.

Rapport de Madame Le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille développe une politique volontariste en direction des Seniors. L'hébergement, l'information, l'accompagnement social et le maintien de l'autonomie des personnes vivant à domicile ainsi que l'animation sont les axes privilégiés de cette politique.

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 2004.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par une convention d'objectifs ou un avenir que vous trouverez en annexe à la délibération.

Les dépenses seront imputées et réparties de la manière suivante :

Sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 43 – Enveloppe 1045 pour :

ARSMéLi	800 €
CREAFI	3050 €
Loisirs Aînés Saint-Sauveur	520 €
Les Petits Frères des Pauvres	4570 €
SIEL Bleu	6580 €

En application de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001 – 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

- la subvention attribuée à l'association Les petits Frères des Pauvres sera reprise dans un avenir qui sera présenté par le service pilote dans une délibération prise par ailleurs.
- l'association Accueil et Service Nord, reçoit une subvention du service Personnes Handicapées, un avenir doit donc être pris à la convention du 6 avril 2004.

En conséquence, il vous est demandé :

1. En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 4 mai 2004, de bien vouloir autoriser le versement des subventions proposées ci-dessus.
2. D'autoriser Madame le Maire ou l'Elu délégué aux retraités et aux personnes âgées à signer les conventions d'objectifs et l'avenant ci-joints.

ADOPTÉE à l'unanimité

181
EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/380

OBJET

Primes municipales dans le cadre
des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes,
Lille Sud, Fives et courées
en complément des aides de l'A.N.A.H.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations N° 95/177 et 98/594 des 10 Avril 1995 et 28 Septembre 1998,
le Conseil Municipal a décidé:

- de mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat pour le quartier de Fives

- de définir comme suit la participation financière de la Ville au niveau de l'opération programmée de l'habitat en ce qui concerne le quartier de Fives :

O.P.A.H.-Fives : 20 % du montant des travaux T.T.C. limités à 3.048,98 €
concernant l'assainissement, la couverture et l'électricité ou 10% du montant des travaux T.T.C. limités à 6.097,96 € concernant les mises aux normes minimales d'habitabilité soit 609,80 €

Dans ces conditions, nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 4 Mai 2004, d'autoriser le versement d'une prime en donnant un avis favorable aux demandes présentées par :

- O.P.A.H. FIVES :

Monsieur et Madame BEZZAR Abderrazak

53, rue de Pologne

Objet des travaux : tout à l'égout

Montant T.T.C. des travaux retenus : 2 183,85 €

Montant de la prime (20 %) : 436,77 €

Madame THOMAS Sandrine

47, rue du Professeur Langevin

Objet des travaux : isolation, carrelage, électricité, menuiserie, plomberie, sanitaire, chauffage.

Montant T.T.C. des travaux retenus : 8 801,31 €

Montant de la prime (10 %) : 880,13 €

Montant de la prime plafonné à : 609,80 €

Monsieur et Madame ALEXANDRE René

132, rue de Lannoy

Objet des travaux : chauffage

Montant T.T.C. des travaux retenus : 2 230,51 €

Montant de la prime (10 %) : 223,06 €

Mademoiselle SANDRAS Sylvie

19, rue Paul Bert

Objet des travaux : sablage

Montant T.T.C. des travaux retenus : 4 084,98 €

Montant de la prime (10 %) : 408,50 €

Prime limitée à : 293,29 €

Conformément à la décision de la commission d'attribution.

Mademoiselle FREZIER Andrée

35, rue Bohin

Objet des travaux : menuiserie

Montant T.T.C. des travaux retenus : 3 333,80 €

Montant de la prime (10 %) : 333,38 €

Prime limitée à : 249,51 €

Conformément à la décision de la commission d'attribution.

Mademoiselle DEBRUYNE Marjory

81, rue Emile Borel

Objet des travaux : menuiserie, couverture, sanitaire, chauffage, électricité

Montant T.T.C. des travaux retenus : 7 094,86 €

Montant de la prime (20 %) pour l'électricité et la couverture et (10 %) pour les autres travaux soit: 1 237,27 €

Montant de la prime plafonné à : 609,80 €

Madame ABGRALL Natalia

40, rue Denis du Péage

Objet des travaux : façade, couverture

Montant T.T.C. des travaux retenus : 6 625,45 €

Montant de la prime (10 %) : 662,54 €

Montant de la prime plafonné à : 609,80 €

Madame PETIT Elise

29, rue Dupuytren

Objet des travaux : chauffage

Montant T.T.C. des travaux retenus : 1 368,46 €

Montant de la prime (10 %) : 136,85 €

Prime limitée à : 130,58 €

Conformément à la décision de la commission d'attribution.

La dépense sera imputée au chapitre 67- article 6713- fonction 72-enveloppe 9225.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/381

OBJET

Association Point Rencontre Nord
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association Point Rencontre Nord dont le siège social est situé 3, square Rameau à Lille, a été créée en novembre 1992 et régie par la loi 1901. L'activité de cette association au sein d'un lieu d'accueil a pour objectif d'assurer le maintien de la relation et la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent dont il est séparé pour l'exercice du droit de visite, après une séparation du couple lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions.

Point Rencontre Nord est un lieu neutre qui s'adresse à toute situation où l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel. L'activité se déroule dans les locaux de la Maison de l'enfant et de la famille 2, rue de la Loire – quartier Lille Sud.

L'accueil se fait tous les samedis après midi et deux samedis matin par mois.

Afin de soutenir cette association dans son fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'un montant total de 11 137 € soit 5 % du budget global de l'activité qui s'élève à 192 823 €. Cette subvention se répartit comme suit :

- 5 637 € sur la délégation de l'Enfance Maltraitée
- 5 500 € sur la délégation de la Famille

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – article 6574 – fonction 63 – enveloppe 1056 « Actions à caractères familiaux » et enveloppe 12570 « Protection de l'enfance maltraitée »

C'est pourquoi en accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 4 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/382

OBJET

Accueil Rencontre parents Enfants
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association Accueil Rencontre Parents Enfants (A.R.P.E) gère un Lieu d'Accueil parents - enfants située résidence Belfort 11 bis, rue Edouard Herriot à Lille.

Ce lieu d'accueil « La Petite Maison » est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h30 à 18 h et les samedis de 10 h à 12 h. L'équipe de professionnels formés à l'écoute et possédant une expérience professionnelle de la Petite Enfance, reçoit sur place, les enfants âgés de 0 à 4 ans avec leurs parents ou adulte référent.

L'association ARPE, a pour objectif, dans un souci de cohérence et de prévention, dans l'esprit de la « Maison Verte » de :

- favoriser la socialisation des enfants jusque 4 ans
- de préparer et faciliter les moments de séparation d'avec leurs proches
- de participer aux réflexions et aux actions dans le secteur de la petite enfance en lien avec les instances ou les structures existantes.

Eu égard à l'intérêt que représente cette action pour les familles lilloises et afin de maintenir un accueil et un suivi de qualité, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 5 000 € soit 6,4 % du budget total qui s'élève à 77 799 €.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – article 6574 – fonction 63 – enveloppe 19674 « Mise en place de la politique familiale municipale – subventions ».

C'est pourquoi en accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 4 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/383

OBJETAssociation Aide Familiale à Domicile - AFAD
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association de la région Lilloise d'Aide Familiale à Domicile AFAD est située 169 rue Sadi Carnot à Saint André. Elle a pour but d'apporter une aide au domicile des familles à toute personne en situation de besoin, pour permettre l'accomplissement de l'ensemble de leurs tâches familiales ou / et ménagères.

Les Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (T.I.S.F) à domicile interviennent dans de nombreuses familles en difficultés financières et sociales, elles orientent leurs actions sur le mieux être des enfants dans leurs relations avec l'extérieur ainsi qu'avec leurs parents.

Selon l'urgence, le contexte, les besoins d'intervention auprès d'enfants et de parents, les intervenantes mettent en place un projet pédagogique d'activités, de démarches administratives avec la famille et organisent leurs interventions autour des priorités à donner.

Le champ d'intervention de l'association s'étend sur le territoire lillois et cela concerne 98 familles, c'est pourquoi la Ville de Lille souhaite apporter un soutien financier à cette structure par le versement d'une subvention de 3 000 € pour participer à la prise en charge de ces familles lilloises.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – article 6574 – fonction 63 – enveloppe 1010 « Aides Familiales à domicile. Subventions ».

C'est pourquoi en accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 4 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/384

OBJET**Association Service des Familles**
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs

L'association Service des Familles située 100/2 boulevard de Metz à Lille, a pour mission « l'action sociale de proximité dans la perspective de l'aide à la famille et la sauvegarde de l'enfance ». Son action s'exerce au sein du foyer et plus particulièrement au domicile des bénéficiaires. Les prestations sont assurées par des T.I.S.F (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale).

Cette association développe une action intitulée « Mes Premiers Jours en famille ». Ce projet concerne les familles qui accueillent un ou plusieurs nouveaux nés ou enfants à la maison (naissance, adoption ou retour de placement provisoire ou judiciaire). Ce service est réservé aux habitants de Lille, sur les quartiers du Faubourg de Béthune, Moulins, Lille Sud et Wazemmes.

Les interventions auprès des mères de familles permettent de les soutenir et de les accompagner dans la réorganisation quotidienne et, surtout dans la nouvelle «gestion» relationnelle qui s'engage avec le ou les autres enfants ainsi qu'avec le conjoint.

C'est aussi, un outil intéressant pour la PMI dans le cadre du dépistage de l'enfance en danger.

Afin de permettre à l'association de fonctionner dans des conditions optimales, il est proposé de leur verser une subvention d'un montant de 3 810 € soit 2,2 % du budget global de l'action qui s'élève à 170 585 €.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – article 6574 – fonction 63 – enveloppe 1010 « Aides Familiales à domicile. Subventions ».

C'est pourquoi en accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 4 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

— 187 —
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/385

OBJET

Centre d'Information des Droits des Femmes

Rapport de Madame le Maire,

C.I.D.F

Mesdames, Messieurs

Versement d'une subvention

Le Centre d'Information des Droits des Femmes situé 155, rue du Molinel à Lille a pour objet de « mettre à la disposition des femmes et de toutes personnes intéressées, toutes informations relatives aux droits des femmes en tous domaines, notamment par des actions directes, par l'étude en liaison avec les pouvoirs publics des informations susceptibles d'intéresser les femmes, et par la promotion (avec la délégation régionale aux droits des femmes, le C.N.I.D.F et toutes associations intéressées) des initiatives visant à faire connaître et à développer les droits des femmes ».

Actuellement, en France, l'ensemble des associations concernées s'accordent à admettre qu'environ 2 millions de femmes seraient victimes de violences. Les appels de plus en plus fréquents que reçoit le CIDF permettent de mesurer dans quelle détresse les femmes victimes se trouvent.

Afin de répondre à la demande de ces femmes, le Centre d'Information des Droits des Femmes a ouvert un lieu d'accueil, d'écoute, d'aide et de prise en charge des femmes victimes de violences interpersonnelles, psychologiques, sexuelles, verbales et physiques.

Malgré la mise en place de cette permanence d'accueil qui fonctionne 3 fois par semaine sur le quartier Centre de Lille, l'association a constaté, que l'accès à l'information reste difficile pour un nombre important de femmes, qui éprouvent des difficultés à obtenir des renseignements d'ordre juridique, conjugal ou professionnel, en particulier pour celles habitant en dehors du centre de Lille.

C'est pourquoi, des permanences juridiques ont été délocalisées vers les Mairies de quartier de Lille, ainsi que des passerelles vers les Maisons de quartier, afin de favoriser les échanges et la mise en place d'après-midi thématiques autour des droits des femmes, du travail et de la famille. Une conseillère professionnelle favorise la démarche d'insertion par la mise en place d'un projet professionnel ou d'un bilan de compétences.

De plus, devant le nombre accru de demandes, l'association a mis également en place une action intitulée « Femmes et Violences.....Silence ! » afin de permettre aux femmes victimes de violences une prise en charge confidentielle et gratuite par une psychologue. Cette action a aussi pour but de développer un partenariat avec les associations de femmes porteuses de handicap et victimes de violences et d'adapter l'accueil de ces personnes à leur handicap.

Il est proposé d'apporter un soutien financier par le versement d'une subvention d'un montant total de 10 000 € soit 27 % du budget global qui s'élève à 36 584 €.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – article 6574 – fonction 63 – enveloppe 1056 « Actions à caractères familiales ».

C'est pourquoi en accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 4 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N°04/386

OBJET

Association « Café de paroles pour parents et enseignants »
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs

L'association « Café de Paroles pour Parents et Enseignants » située au 15 rue de Bourgogne à Lille, a pour but de créer et de développer des lieux d'échanges au sein des écoles.

Ces lieux d'écoute ont pour objectifs de revaloriser les parents dans leur rôle, leur redonner confiance en échangeant des conseils pour répondre à leurs questionnements dans leur vécu quotidien car ils sont souvent désarçonnés face aux difficultés rencontrées. Il faut qu'ils reprennent l'envie d'être acteurs dans l'éducation de leurs enfants, en co-responsabilité avec l'école.

D'autre part, ces lieux de paroles permettent aussi aux parents de se sentir moins isolés dans leur rôle d'éducateur et ils prennent conscience que les petites difficultés qu'ils peuvent avoir sont souvent identiques dans d'autres familles. Il est aussi important que ces lieux d'écoute soient des lieux de rapprochement parents-enseignants, et qu'il y ait un réel partenariat avec les diverses acteurs éducatifs, dans le but d'être au service d'une éducation globale.

L'association « Café de Paroles » est présente dans cinq écoles du quartier de Moulins : Ecoles Launey, Kergomard, St Exupéry (maternelle et primaire) et Léon Frappié. Les permanences ont lieu tous les matins dans une de ces cinq écoles de 8 h – 12 h, elles sont ouvertes à tous. Les sujets abordés sont très variés, ils ne sont en aucun cas imposés et viennent de façon ponctuelle à la demande des parents présents (l'alimentation, le sommeil, la violence, l'agressivité.....). Ils sont en moyenne 300 parents à passer dans ces cinq lieux.

Devant l'intérêt de ce projet, la Ville de Lille souhaite apporter un soutien financier par le versement d'une subvention d'un montant de 9 024 € soit 42 % du budget total de l'action qui s'élève à 21 524 €. Cette subvention se répartit comme suit :

- 4 524 € délégation Famille
- 4 500 € délégation C.L.S.P.D

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – article 6574 – fonction 63 – enveloppe 19674 « Mise en place de la Politique Familiale Municipale - Subvention ».

C'est pourquoi, en accord avec le Conseil de quartier de Moulins réuni le 3 mai 2004 et la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 4 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

190
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/387
OBJET

Commission d'Appel d'Offres et
d'ouverture des plis des Délégations
de Service Public
Election des membres

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/420 du 12 mai 2003, vous avez procédé à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres et de la Commission d'ouverture des plis des délégations de service public de la Ville de Lille au scrutin secret et à la représentation proportionnelle.

Monsieur Jean-François SINAGRA, membre titulaire des Commissions précitées, nous a fait part de son souhait de ne plus y siéger.

Il convient dès lors de procéder à nouveau à l'élection au scrutin secret et à la représentation proportionnelle des membres des Commissions sus évoquées.

Vu l'article 22 du décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des marchés publics,

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nombre d'inscrits : 61

Nombre de votants : 54
(dont procurations)

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 54

Ont été élus:

Madame DA SILVA, Présidente, représentant Madame le Maire

Messieurs MARCHAND, CUCHEVAL, Mademoiselle FOLENS, Monsieur SANTRÉ,
Madame DAVAL, Titulaires

Mesdames CAPON, STANIEC, GLEIZER, BOUCHART, Monsieur DECOCQ,
suppléants

ADOPTÉE à l'unanimité

— 191 —
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/388

OBJET

Parc automobile - Fourniture de carburant pour les années 2005 à 2007

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Lancement d'un appel d'offres

Par délibération N° 03/424 du 12 mai 2003, un appel d'offres ouvert a été lancé visant à disposer d'un marché de 3 ans permettant l'achat de carburant durant les années 2004 à 2006.

Une erreur matérielle a été constatée sur ce marché car les montants minimums et maximums définis dans le cadre de la délibération n'ont pas été repris de façon identique dans le cahier des clauses administratives particulières.

Aussi, en accord avec Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale, il pourra être fait usage du marché pendant une durée d'un an, sous réserve que le montant des dépenses respecte les montants fixés dans la délibération et sous réserve qu'une nouvelle consultation soit lancée, dès à présent.

Dans ces conditions, le marché actuel sera résilié à la fin de la première année d'exécution, soit au 31 décembre 2004, conformément aux clauses existantes dans le marché.

Il convient donc de lancer un nouvel d'offres ouvert permettant l'achat de carburant à partir du 1^{er} janvier 2005.

Le marché sera organisé en 3 lots :

Lot	Titre	Montant minimum Annuel en €	Montant maximum Annuel en €
1	Carburants	450.000	1.800.000
2	GPL "C"	43.000	172.000
3	Carburants à l'extérieur par cartes aocéditives	7.000	28.000

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 60622, fonction 020.

En accord avec votre commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le - 6 MAI 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à lancer un avis d'appel public à la concurrence portant sur la fourniture de carburant pour les années 2005 à 2007 ;
- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

192
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/389

OBJET

Travaux de réfection des maçonneries des fontaines
De la place de la République et de la place Rihour à
Lille

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Lancement d'un appel d'offres

L'état des maçonneries des fontaines situées place de la république et Place Rihour à Lille nécessitent des travaux de réfection.

Pour la fontaine de la Place de la République, les travaux consistent en un reprofilage du fond de la fontaine pour obtenir une pente continue jusqu'à la bouche d'égout, la pose d'un carrelage dans le fond et la reprise du pavage en couronne.

Pour la fontaine de la Place Rihour, le parement des 4 murs doit être retiré et un nouveau carrelage doit être posé avec un système d'étanchéité.

Les dépenses sont estimées à 40.000 € T.T.C. pour la fontaine de la place de la République et à 20.000 € T.T.C. pour la fontaine de la place Rihour.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2318, fonction 823 - enveloppe : 13562 "Remise en état des fontaines".

En accord avec votre commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le - e Mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à lancer un avis d'appel public à la concurrence portant sur la réfection des maçonneries des deux fontaines de la Place de la République et de la Place Rihour à Lille,
- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

— 11 193 —
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/390

OBJET

**MARCHE N° 31350 – FOURNITURE D'UN
COPIEUR COULEUR CONNECTÉ
AVENANT N°1**

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Suite au lancement d'un appel d'offre ouvert relatif à l'acquisition d'un copieur couleur connecté, la société Konica a été choisie lors de la commission d'appel d'offres en date du 10 mars 2004.

Cette société nous a informés que, postérieurement à la remise de son offre, elle a fusionné avec la société Minolta, par voie de fusion – absorption. La société prend à cette occasion la dénomination sociale « KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS FRANCE ».

Il faut noter que ce changement n'entraînera aucune modification dans l'exécution du marché, que ce soit notamment, sur les prix, la durée ou la nature des prestations.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 6 mai 2004, de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés publics, à signer l'avenant n°1 au marché 31350, précisant ces nouvelles dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

194
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N°04/391

OBJET

**Démolition de l'Institut Médical Légal
Avenant N° 1**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le marché N° 30220 relatif à la démolition de l'Institut Médico Légal a été notifié à la société SODENOR, 2 rue de l'an 40 - B.P. 75 - 59370 Mons en Baroeul en date du 12 septembre 2003, pour un montant de 118.404 € T.T.C..

Les prestations suivantes n'ont pas pu être constatées avant le démarrage des travaux :

- Enlèvement d'ossements, collecte, conditionnement et mise en sécurité dans un conteneur (montant : 906 € H.T.)
- Collecte et conditionnement de lamelles inertes (montant : 800 € H.T.)
- Excréments de pigeons : collecte et conditionnement (complément de la partie existante et non visible à l'origine) (montant : 1.000 € H.T.)
- Démolition de la chaussée pour éviter tout stationnement sauvage et préparation de terre et engazonnement de la chaussée Louis Delepouille.(montant : 2.500 € H.T.).

Ces travaux complémentaires sont estimés à 5.206 € H.T., soit 6.226,37 € T.T.C, soit 5,26 % du montant du marché initial.

En accord avec votre commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le- 6 MAI 2004 nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à passer l'avenant N° 1 au marché conclu avec la société SODENOR pour un montant de 6.226,37 € T.T.C. afin de réaliser les prestations précitées ;
- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres ;
- imputer les dépenses en résultant sur l'enveloppe N° 1510 - article 2313 - fonction 824.

ADOPTÉE à l'unanimité

195
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/392

OBJET

Maintenance et vérification périodique du parc d'extincteurs, R.I.A., trappes de désenfumage et fourniture et installation d'extincteurs pour la Ville de Lille-Hellemmes-Lomme
Lancement d'un appel d'offres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Suite à la délibération N° 2002/74 du 3 octobre 2002 du Conseil Communal de Lomme et par délibération N° 02/685 du 7 octobre 2002, le Conseil Municipal autorisait le lancement d'un appel d'offres portant sur l'entretien des extincteurs, blocs autonomes de sécurité et trappes de désenfumage pour la commune associée de Lomme.

Par délibération N° 02/1109 du 16 décembre 2002, le Conseil Municipal autorisait le lancement d'un appel d'offres portant sur la maintenance et la vérification périodique du parc d'extincteurs, R.I.A., Désenfumage et pour la fourniture d'extincteurs pour la Ville de Lille et la commune associée d'Hellemmes.

Il s'avère que l'appel d'offres a du être déclaré sans suite car une erreur matérielle a été commise dans la constitution du dossier d'appel d'offres qui disposait de deux règlements de consultation, l'un émanant de la Ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes, l'autre émanant de la commune associée de Lomme.

Il convient donc de décider, à nouveau, du lancement d'un appel d'offres portant sur ces prestations pour la ville de Lille-Hellemmes-Lomme en constituant un dossier d'appel d'offres ouvert unique pour la collectivité.

Le dossier sera constitué d'un seul lot dont le montant minimum annuel sera de 45.000 € TTC et le montant maximum annuel de 180.000 € TTC.

En accord avec votre commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le 6 MAI 2004 nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à lancer un appel d'offres ouvert visant à disposer d'un marché pour la maintenance et la vérification périodique du parc d'extincteurs, R.I.A., désenfumage et la fourniture et la pose d'extincteurs pour la ville de Lille-Hellemmes-Lomme
- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres ;
- imputer les dépenses en résultant sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires : Pour la ville de Lille : enveloppe 2539 - chapitre 011 - article 61522 - fonction 020 ; Pour la commune associée de Lomme : chapitre 011 - article 6156 - fonction 020 pour les prestations de maintenance et chapitre 011 - article 61558 - fonction 020 pour les prestations d'entretien et de réparation, sachant que les enveloppes sont réparties pour chaque bâtiment ; Pour la commune associée d'Hellemmes : enveloppe 1921 - chapitre 011 - article 61522 - fonction 213 pour les prestations à réaliser dans les bâtiments scolaires, enveloppe 1910 - chapitre 011 - article 61522 - fonction 020 pour les prestations à réaliser dans les bâtiments communaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
 N° 04/393

OBJET

Rapport de Madame le Maire

Etude portant sur la réfection du système de protection contre l'Incendie du Palais des Beaux Arts

Mesdames, Messieurs

Lancement d'un appel d'offres

Le Palais des Beaux Arts dispose d'un système de protection contre l'incendie raccordé au PC de sécurité situé dans le bâtiment Lame.

La Commission de Sécurité, qui intervient annuellement sur ce bâtiment, souhaite d'une part, qu'une nouvelle détection incendie soit installée sous le plancher des salles de peintures compte tenu de la présence de près de 300 générateurs de lumière (source de chaleur importante) pour le rez de chaussée et d'autre part, que le système d'extinction implanté dans les combles soit amélioré afin de mieux protéger le bâtiment.

La centrale incendie implantée dans le PC de sécurité située dans le bâtiment Lame est aujourd'hui saturée.

Il convient donc de lancer une étude portant à la fois sur l'amélioration du système d'extinction dans les combles et sur l'amélioration de la détection existante dans l'ancien bâtiment en intégrant le changement de centrale incendie et les équipements et câblages rendus nécessaires par l'implantation de nouveaux dispositifs de sécurité.

Pour ce faire, il est nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert.

Le marché sera organisé en 2 lots :

Lot	Titre	Montant estimatif en € TTC
1	Etude portant sur la réfection du système de protection contre l'incendie du Palais des Beaux Arts et raccordement au PC de sécurité situé dans le bâtiment Lame	30.000
2	Etude portant sur l'amélioration du système d'extinction d'incendie dans les combles du Palais des Beaux Arts	20.000

En accord avec votre commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le- 6 MAI 2004 nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à lancer un appel d'offres visant à disposer d'un marché d'un an pour les études portant sur la réfection du système de protection contre l'incendie et sur l'amélioration des systèmes d'extinction implantés dans les combles du Palais des Beaux Arts ;
- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres ;
- imputer les dépenses en résultant sur l'enveloppe N° 22324, chapitre 23, article 203, fonction 322.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 04/394

OBJET

Rapport de Madame le Maire

Maintenance et exploitation des installations
techniques du Palais des Beaux Arts

Mesdames, Messieurs

Avenant N° 3

Le marché N° 71128 portant sur la maintenance et l'exploitation des installations techniques du Palais des Beaux Arts, conclu avec la société DALKIA, notifié le 1^{er} avril 1997, arrivera à expiration le 31 mars 2005.

Le montant initial du marché était de 344.276,13 € H.T.

Un premier avenant a été pris par délibération N° 98/986 du 8 décembre 1998 pour enregistrer le transfert des activités de la société Compagnie Générale de Chauffe et de ses filiales auprès de la société Dalkia Facilities Management.

Un deuxième avenant a été pris par délibération N° 99/710 du 11 octobre 1999 afin de prendre en compte, dans le contrat de maintenance, les nouvelles installations relatives à l'aménagement de l'auditorium, aux réserves WICAR, à l'extension de l'éclairage des salles de muséographie et aux équipements de protection contre l'incendie.

Le montant de cet avenant était de 17.018,03 € H.T., soit une augmentation de 4,9 % par rapport au montant du marché initial.

De nouveaux équipements relatifs au rafraîchissement du bâtiment LAME (mise en service en septembre 2001), au traitement d'air de la salle d'exposition temporaire (mis en service en mars 2002) et au renforcement de la climatisation, de l'humidification et de la déshumidification de l'ancien bâtiment (mis en service en janvier 2004) ont été installés au Palais des Beaux Arts.

Le montant des dépenses relatives aux équipements supplémentaires récemment installés s'élève à :

- 3.052,00 € H.T. par an pour l'installation de rafraîchissement du bâtiment LAME
- 3.491,00 € H.T. par an pour le matériel de traitement d'air de la salle d'exposition temporaire
- 28.552,00 € H.T. par an pour le matériel de renforcement de la climatisation de l'ancien bâtiment.

Soit un total de 35.095 € H.T., représentant une augmentation de 9,02 % par rapport au montant total du marché incluant l'avenant N° 2.

.../...

Afin de pouvoir prendre en compte ces installations nouvelles dans le contrat de maintenance précité, en accord avec votre commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le 6 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer l'avenant N° 3 au marché de maintenance et d'exploitation des installations techniques du Palais des Beaux Arts conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres ;
 - imputer les dépenses en résultant sur l'enveloppe N° 327, chapitre 011, article 611, fonction 020.

ADOPTÉE à l'unanimité

200
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/395

OBJETVérification périodique des installationsÉlectriques et de gaz dans les bâtiments communaux

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Lancement d'un appel d'offres

Par délibération N° 00/982 du 9 octobre 2000, un appel d'offres a été lancé pour le contrôle et la vérification périodique des installations de gaz et d'électricité dans les bâtiments communaux. Ce marché porte le N° 10703 et a été notifié le 17 octobre 2001. Ce marché est arrivé à expiration.

Ces missions de vérification fixées par les articles R 235-3-5 du Code du Travail relatif aux installations électriques et R 123-1 à 55 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la protection contre les risques d'incendie et de paniques dans les établissements recevant du public, ainsi que par les décrets N° 62-608 du 23 mai 1962 fixant les règles techniques de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et N° 88-1056 du 14 novembre 1988 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre les courants électriques, doivent être réalisées de façon périodique.

Afin de poursuivre le contrôle périodique des installations de gaz et d'électricité dans les bâtiments communaux, un appel d'offres ouvert doit être lancé.

Ce nouveau marché à bons de commande portera une durée effective de 3 ans. Le montant du marché est estimé comme suit :

Lot	Libellé	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
1	Vérification des installations dans les bâtiments communaux gérés par le secteur technique OUEST	10.000	40.000
2	Vérification des installations dans les bâtiments communaux gérés par le secteur technique SUD	10.000	40.000
3	Vérification des installations dans les bâtiments communaux gérés par le secteur technique EST	15.000	60.000
4	Vérification des installations des bâtiments centralisés gérés par la Gestion Technique des Bâtiments	13.000	52.000
5	Vérification des installations des bâtiments de la commune associée d'Hellemmes	3.000	12.000
6	Vérification des installations des bâtiments de la commune associée de Lomme	16.000	64.000

En accord avec votre commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le - 6 MAI 2003 , nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à lancer un appel d'offres visant à disposer d'un marché de trois ans pour les prestations relatives aux missions de vérification des installations de gaz et d'électricité dans les bâtiments communaux ;
- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres ;
- imputer les dépenses en résultant sur l'enveloppe N° 12251 pour les bâtiments centralisés de la Ville de Lille, sur l'enveloppe N° 1921 pour les bâtiments scolaires de la commune associée d'Hellemmes, sur l'enveloppe N° 1910 pour les bâtiments communaux de la commune associée d'Hellemmes, sur les enveloppes des quartiers réparties par type de bâtiment et sur les enveloppes déclinées par type de bâtiments pour la commune associée de Lomme (article : 6156).

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/396

OBJETHôtel de ville - Modernisation des ascenseurs
Lancement d'un appel d'offres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Les ascenseurs de l'hôtel de ville ne sont plus aux normes de sécurité par rapport à la législation en vigueur. Il convient de mettre en place le report d'alarme en direction du Poste Central de sécurité de l'Hôtel de Ville, d'arrêter de façon automatique les ascenseurs au rez de chaussée en cas d'incendie et de modifier les portes palières qui doivent être coulissantes.

Dans ce contexte, un appel d'offres doit être lancé afin de disposer d'un marché permettant la réalisation de ces travaux sur quatre ans.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits sur l'enveloppe 23472 : Hôtel de ville - Travaux de sécurité.

Le marché sera organisé en quatre tranches annuelles d'un montant de 55.000€ chacune pour les ascenseurs des pavillons de l'ancien bâtiment et d'une tranche conditionnelle pour l'ascenseur de l'aile du Beffroi.

En accord avec votre commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le 17 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à lancer un avis d'appel public à la concurrence portant sur la modernisation des ascenseurs de l'hôtel de ville ;
- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les différents documents à intervenir conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/397

OBJETLogistique des ManifestationsMise à disposition du Commissariat Central de Police de barrières de sécurité et d'une remorqueRapport de Madame le Maire
Mesdames et Messieurs

Afin de faciliter les opérations de sécurité urgentes des services de police, nous proposons de mettre à disposition du Commissariat Central le matériel suivant :

- 40 barrières
- 1 remorque de transport plateau.

Le Commissariat Central de Police prend en charge :

- La gestion et l'entretien courant du matériel
- l'assurance responsabilité civile.

La Ville de Lille prend en charge :

- Les frais d'immatriculation
- l'assurance vol et incendie
- les frais liés au remplacement du matériel prêté ou à sa remise en état après usure ou accident.
- les frais nécessités par des interventions d'ordre mécaniques, dont la réalisation sera confiée au secteur privé.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie **- 6 MAI 2004**, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention annexée ou en cas d'empêchement, l'Adjointe Déléguée aux Prêts de Salles et de Matériel.

ADOPTÉE à l'unanimité

204
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/398
OBJET

Maison Folies de Wazemmes -
Usine Leclercq
Avenants

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 00/1242 du 18 décembre 2000, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter l'Usine Leclercq à Wazemmes, pour la transformer en Maison Folie.

Par délibération 02/570, il a autorisé le lancement des appels d'offres et la signature des marchés de travaux.

Le chantier, commencé le 2 décembre 2002, est très avancé. Cependant pour permettre son achèvement, il sera nécessaire de faire face à l'incidence de travaux non prévus dus à la mise en conformité sécurité incendie et accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à des modifications de programme permettant un meilleur fonctionnement de l'établissement ainsi qu'à la prolongation des délais de réalisation des travaux.

Afin de pouvoir réaliser l'ensemble de ces prestations, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 mai 2004 et après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 mai 2004, d'autoriser Madame le Maire ou son Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics, à passer les avenants aux lots ci-après :

1) Honoraires du bureau d'organisation, planification, coordination

Compte tenu des travaux non prévus dus à la vétusté des bâtiments et à la mise en sécurité incendie et accessibilité handicapés , le chantier a pris du retard et il convient de prolonger la mission d'organisation, planification, coordination pour une durée de 3 mois au profit de la société SCP pour un montant de 22 389, 12 € TTC.(le coût de la mission est rémunéré au temps passé et aux moyens complémentaires mis en œuvre)

La prolongation des délais de chantier a pour effet de prolonger de 13 à 16 mois la mission de la société SCP.

Evolution des honoraires de l'OPC :

Marché de base	Avenant	Nouveau Montant du marché
62 287, 68	22 389, 12	84 676, 80

2) Lot n°1 – Entreprise NORPAC : Lot Gros oeuvre étendu

Travaux modicatifs ou supplémentaires :

Dépose de plaques enrobées sur rue
 Modification de châssis au droit de l'escalier extérieur du bâtiment R2
 Renfort de structure pour la CTA du bâtiment R2
 Mise en œuvre de pavés en pied de façade côté rue Austerlitz –zone LMCU
 Reprise de la dalle RDC du bâtiment R2 avant incorporation du plancher chauffant
 Percement de deux trous pour passage câbles TV
 Fourniture et pose de tapis de sol Tuftigard dans le bâtiment N3
 Fourniture et pose de 4 miroirs dans les loges d'artistes
 Reprise des voûtes de l'ancienne cave à charbon
 Reprise du plancher effondré de la salle d'enfants , bâtiment R1
 Reprise de la tôle de cheminée
 Réalisation d'un socle dans la cheminée du R2
 Modification de cloison dans le R1
 Placage et doublage sur mur dans la salle à manger et Office du R2
 Modification aménagement de la placette de l'Abbé aerts
 Etanchéité des douches des 3 loges dans le bâtiment N3
 Reprise de plâtrerie dans le sas des studios et régie N3
 Faux plafond non prévu dans le N3
 Remplacement d'un châssis en un ouvrant toute hauteur pour passage de grandes œuvres
 salle d'expo
 Faux plafond dans locaux salle polyvalente et office
 Etanchéité des douches du local 35 du R2 et des douches des logements d'artistes

Travaux liés à la mise en conformité sécurité incendie et désenfumage non prévus au marché :

Fourniture et pose d'une trappe de désenfumage avec commande CO2 dans le bâtiment N3
 Création d'un sas au RDC du bâtiment N3 et suppression d'un WC
 Faux plafond non prévu dans le N3
 Reprise de cloison dans le N3
 Modification cloison et huisseries ateliers artistes Bâtiment R1
 Création du sas 24bis au RDC du R2
 Réalisation du désenfumage du sas 30 R+1 du R2
 Faux plafond coupe feu dans l'escalier droit du R2.
 Réalisation du désenfumage du R+2 du R2
 Protection du tuyau gaz en siporex dans le local 17 du R2
 Sas complémentaire dans l'escalier du R2 au R+1
 Reprise de la cage d'escalier du hammam
 Accès extérieur et désenfumage de la chaufferie

Travaux liés à la mise en conformité accessibilité handicapés:

Estrade billetterie dans le bâtiment N3
 Modification de pavage au droit de l'escalier du hammam et rampe d'accès au R2
 Percement des trous dans la structure courbe du foyer pour accessibilité des handicapés au guichet

Montant de l'avenant à l'entreprise NORPAC – Lot n°1 :

Marché de base	Avenant 1	Nouvel avenir	Nouveau Montant du marché
4 829 663 , 28	335 327, 98	222 637, 70	5 387 628, 96

3) Lot n°8 - Entreprise DEVIANNE : Lot Façade Maille métallique

- Fourniture et pose d'un chasse -roue dans le dépôt de la salle de spectacle N3 en vue de protéger les bas des murs du dépôt contre tous risques de choc
- Fourniture et pose d'un garde corps en inox sur la rampe d'accès au bâtiment R2 (changement de prestation et conception du garde corps prévu au marché)

Montant de l'avenant à l'entreprise DEVIANNE – Lot n°8 :

Marché de base	Avenant	Nouveau Montant du marché
721 978, 35	13 672, 68	735 651, 03

4) Lot n° 13 – Entreprise JAKSON DELBAR : Lot Plomberiepour mise en conformité sécurité incendie :

- Fourniture et pose d'extincteur dans le bâtiment N3 (salle de spectacle) et dans les bâtiments R1 et R2

pour mise en conformité accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

- Moins value pour la suppression d'un WC dans le bâtiment N3 (salle de spectacle)
- fourniture et pose de miroir dans le foyer des artistes dans le bâtiment N3 (salle de spectacle) non prévu au marché
- Modification réseau alimentation en eau dans l'office (bâtiment R2) suite doublage des murs non prévus au départ
- Moins value pour la suppression de deux éviers dans le bâtiment R2 (Suite agrandissement de la salle de danse)
- Moins value pour la modification réseau alimentation eau froide dans le bâtiment R2)

Montant de l'avenant à l'entreprise JAKSON DELBAR – Lot n°13:

Marché de base	Avenant 1	Nouvel avenir	Nouveau Montant du marché
173 870, 88	1 634, 92	13 770, 25	189 276, 05

5) Lot n°14 - Entreprise NORPAC : Lot ElectricitéTravaux supplémentaires :

- Alimentation chaufferie et N3 vers TGBT non prévue au marché
- Il est nécessaire pour la mise en sécurité incendie et désenfumage dans l'ensemble des bâtiments R1 et R2 de procéder aux travaux suivants :

- Modification de l'électricité suite modification sas dans le bâtiment R1
- Modification de l'électricité et désenfumage suite modification dans le bâtiment R2 niveau RDC
- Electricité dans Sas complémentaires créés
- Electricité dans Sas complémentaire créé au niveau entresol du bâtiment R2

Montant de l'avenant à l'entreprise NORPAC – Lot n°14 :

Marché de base	Avenant 1	Nouvel avenir	Nouveau Montant du marché
422 427, 20	9 780, 12	55 868, 45	488 075, 77

6) Lot n°15 - Entreprise MGC : Lot Chauffage Ventilation Froid

Travaux liés à la mise en conformité sécurité incendie et désenfumage non prévus au marché :

Pose de clapets coupe feu dans le bâtiment N3µ
Dépose et pose de la gaine VMC sanitaires du R+1 du bâtiment N3

Travaux liés à l'amélioration et correction acoustique:

Fourniture et pose de déflecteurs dans la salle de spectacle en vue d'améliorer l'acoustique

Travaux liés à la mise en conformité accessibilité handicapés:

Relèvement du radiateur de la billetterie du N3 suite pose de l'estrade

Travaux modifcatifs ou supplémentaires :

Pose de radiateurs sur pieds
Modification des radiateurs de la salle de danse
Rehausse des radiateurs dans le bâtiment R2
Changement de radiateurs dans un sanitaire du Bâtiment N3

Montant de l'avenant à l'entreprise MGC – Lot n°15 :

Marché de base	Avenant 1	Nouvel avenir	Nouveau Montant du marché
626 824, 80	37 516,12	5 163, 81	669 504,73

7) Lot n°17 - Entreprise TAMBE : Lot Equipements scéniques

Fourniture et pose de mobilier pour matériel régie (bâtiment N3, salle de spectacle)
Fourniture et pose de matériel sono complémentaires à l'équipement prévu initialement en vue d'une meilleure sonorisation de la salle de spectacle

Montant de l'avenant à l'entreprise TAMBE – Lot n°17 :

Marché de base	Avenant 1	Nouvel avenir	Nouveau Montant du marché
513 404, 53	59 147, 01	13 317, 84	585 869, 38

Le montant total de ces avenants aux marchés de travaux est de 346 819,85 € TTC. Ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 23 article 2317 fonction 33 enveloppe 18768.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/399

OBJET

Exposition temporaire
"On a Choisi RUBENS"
6 mars 2004 – 7 mai 2004
Vente du Catalogue

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Du 6 mars au 7 mai 2004, la Ville de Lille et l'association Lille Horizon 2004 ont présenté l'exposition "On a choisi Rubens", au Palais Rameau, qui rassemblait 30 artistes contemporains autour d'une thématique commune : le temps de Rubens.

A l'occasion de cette exposition, un catalogue a été imprimé et mis en vente, au Palais Rameau uniquement, au prix public de 10 €, fixé par délibération n°04/60 du Conseil Municipal en sa séance du 9 février 2004.

L'exposition étant terminée depuis le 7 mai, nous proposons de poursuivre la vente du reste des catalogues à la boutique 2004 installée au tri Postal, par exemple, ainsi que dans les librairies spécialisées ou galeries intéressées, sur le territoire métropolitain.

Une remise de 35% sur le prix – soit 3.50€ - au profit de la boutique 2004 ou des librairies qui mettraient en vente ledit catalogue au même prix public de 10€, comme indiqué au dos du catalogue, pourrait alors leur être consentie.

En accord avec la commission de la Culture, réunie le 5 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir

- accepter le principe de cette remise sur le prix de vente du catalogue à la boutique 2004, et aux galeries et librairies
- admettre en recettes le produit de cette vente
- accepter que les sommes correspondantes soient inscrites dès l'encaissement de la recette au chapitre 011 article 6288 fonction 312 enveloppe 12603

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/400

OBJET

Saisons Internationales

- Années Croisées France-Chine-

Subvention à l'Association « L'Arbre dans la Main »

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille participe aux « Années Croisées France – Chine » qui se déroulent en France d'octobre 2003 à juillet 2004 en programmant et soutenant de nombreuses manifestations ayant lieu dans les équipements municipaux et dans les quartiers.

L'Association « l'Arbre dans la Main », affiliée à la Fédération Française du Bonsaï, dont le siège est situé à la « Maison Claeys » rue Gaston Barrat à Villeneuve d'Ascq, organisera une exposition de bonsaïs au Jardin des Plantes dans le quartier de Moulins, les 4, 5 et 6 juin 2004. Elle proposera une initiation à la taille et à l'entretien de ces arbustes et prodiguera des conseils au public intéressé pendant la durée de l'exposition.

L'Association sollicite une subvention de 400 € qui servira à couvrir les frais d'organisation de l'exposition évalués à 1 500 €.

En accord avec la Commission de la Culture du 05 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir accorder à cette Association une subvention de 400 €.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, enveloppe 6574, fonction 30 intitulé « Saisons Internationales AFAA ».

ADOPTÉE à l'unanimité

— 211 —
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/491

OBJET

Subventions aux associations culturelles

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

En complément des délibérations 04/56 du 9 février 2004, 04/214 et 04/284 du 29 mars 2004, la Ville de Lille décide d'accorder son soutien aux projets de qualité présentés par des associations, et ce en accord avec la politique culturelle de la Ville de Lille.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 mai 2004, nous vous demandons d'une part de bien vouloir accepter le versement de subventions aux associations suivantes et reprises dans le tableau ci-joint :

- Collegium Musicum des Universités de Lille, rue Mermoz à Lille : 300 €
- Ensemble Baroque Fiori Musicali, rue des Célestines à Lille : 1 000 €
- Ensemble vocal Roland de Lassus, rue C. Delavigne à Lille : 180 €
- Le Madrigal de Lille, rue C. Delavigne à Lille : 300 €
- Fédération des Chorales à Cœur Joie, rue des Fossés à Lille : 450 €
- Compagnie du Tire-Laine, rue du Marché à Lille : 25 250 €
- Club orphéonique fivois, rue de la Marbrerie à Lille : 300 €
- Maqâm, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Lille : 3 820 €
- Théâtre de la Chandelle, rue Kuhlmann à Lille : 2 000 €
- Baba Yaga, rue de Lannoy à Lille : 1 400 €
- Théâtre de la Baraque Foraine, rue R. Salengro à Hellemmes : 300 €
- Les Pakerettes, rue Kuhlmann à Lille : 500 €
- GayKitschCamp, rue Royale à Lille : 4 500 €
- Le Printemps de la Vieille Bourse, avenue du Peuple Belge à Lille : 380 €
- Périplans, rue des Victoires à Villeneuve d'Ascq : 2 000 €
- Compagnie 1, 2, 3 Soleil, rue Saint Blaise à Lille : 1 000 €
- Métis, rue Gavarni à Lille : 1 000 €
- MAJT, rue de Thumesnil à Lille : 15 245 €
- Association Médico-psychosociale, rue Faidherbe à Hellemmes : 1 000 €
- Art Connexion, rue du Priez à Lille : 5 000 €
- Université du Temps Libre, rue Auguste Angellier à Lille : 1 500 €
- Réussir - La Mission Locale de Lille, rue Jeanne Maillette à Lille : 10 000 €

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001 - 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23 000,00 €.

L'association "Réussir - La Mission Locale de Lille" fera donc l'objet d'un avenant à la dite convention.

Nous vous demandons d'autre part, toujours en accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 mai 2004, d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture, à signer l'avenant à la convention financière de la Compagnie du Tire-Laine joint à la présente délibération.

L'avenant à la convention de la Compagnie du Tire-Laine a été établi afin de permettre le versement d'une subvention de 25 250,00 €, dont 15 250,00 € pris en charge par la délégation de la Culture pour la production et la diffusion des formations artistiques de l'association et 10 000,00 € pris en charge par la délégation des Cultures Urbaines pour un "Coup de cœur" en juillet au Barnum installé à la Porte des Postes, dans le cadre de Lille 2004 Capitale européenne de la Culture.

Les subventions attribuées à ces associations, dont le montant total s'élève à 77 425 €, seront imputées :

- pour un montant de 10 000,00 € sur les crédits de la Délégation des Cultures Urbaines, enveloppe 19997 - chapitre 67 - article 6745 - fonction 30 pour l'association de la Compagnie du Tire-Laine,
- pour un montant de 15 245,00 € sur les crédits de la Délégation de la Culture, enveloppe 12391 - chapitre 65 - article 6574 - fonction 313 pour l'association la MAJT,
- pour un montant de 52 180,00 € sur les crédits de la Délégation de la Culture, enveloppe 843 - chapitre 65 - article 6574 - fonction 30, pour les autres associations mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/402

OBJET

Achat d'une œuvre
d'Ewa Korczak-Tomaszewski -
commande de la Ville - échéancier

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille a l'intention d'acquérir une œuvre de l'artiste polonaise, Ewa Korczak-Tomaszewski pour la Maison Folie de Wazemmes pour un montant TTC de 16 000 euros. Cette acquisition a fait l'objet de la délibération n° 04/213 passée lors du Conseil Municipal du 29 mars 2004.

La mise en place de cette œuvre initialement prévue en mai 2004, n'interviendra en fait qu'à la fin de l'année ; il est donc proposé un nouvel échéancier pour régler la somme de 16 000 euros que la Ville de Lille doit à Mme Korczak-Tomaszewski, à savoir 80 % de cette somme dès l'acceptation du présent rapport et le solde à l'issue de l'installation de l'œuvre d'art par l'artiste.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le mercredi 5 mai 2004, nous vous demandons donc d'accepter l'échéancier repris ci-dessus soit 12 800 euros dès l'acceptation du présent rapport et 3 200 euros à la fin de l'installation.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/403

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Campagne de dé poussiérage des collections de peintures du Palais des Beaux-Arts – Prise en charge des frais relatifs à la venue des stagiaires de l'Université Paris I.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre d'une campagne de dé poussiérage des collections de peintures du Palais des Beaux-Arts, et comme chaque année, quatre stagiaires de l'Université de Paris I, en troisième année de maîtrise des sciences et techniques en conservation/restauration des biens culturels effectueront leur stage au sein du Palais des Beaux-Arts de Lille du 4 au 8 octobre prochain.

Ces stagiaires seront encadrés par leur professeur Monsieur William WHITNEY durant toute la durée de leur stage.

Il s'agit de :

- Laetitia JUGNET
- Kristine GISLEDOTTIR
- Yuka IHAWANA
- Céline FARRET SCHNEIDER

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à la culture à accepter la prise en charge des frais de déplacement, les nuitées ainsi que les repas évalués à 1 000 € environ.

La dépense sera réglée sur les crédits inscrits au budget 2004 : chapitre 011 – fonction 322 :

- article 625.6 – enveloppe 12530 « frais de mission »
- article 625.1 – enveloppe 12618 « voyages et déplacement »
- article 623.2 – enveloppe 12561 « fêtes et cérémonies ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/404

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Exposition Rubens –
Convention de partenariat liant la Ville de Lille
et le Cercle des Amis de la Culture Flamande

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Cercle des Amis de la Culture Flamande a comme objectif le rayonnement de la culture et de l'art initié par des artistes flamands. Réunissant de grandes institutions et entreprises belges, le Cercle souhaite soutenir l'exposition Rubens, qui se déroule au Palais des Beaux Arts du 6 mars au 30 juin 2004.

Il est essentiel pour le musée de réunir des tableaux venant du monde entier. L'aide du Cercle serait affectée au transport d'œuvres venant des Etats-Unis.

La convention ci-jointe détermine les modalités financières de ce mécénat ainsi que les contreparties offertes par le Musée au Mécène : manifestation privée avec visite guidée de l'exposition Rubens.

Le Cercle des Amis de la Culture Flamande souhaite soutenir l'organisation de l'exposition par un apport financier de 22 000 euros. Les dépenses du Palais des Beaux Arts correspondent aux frais de guides, personnel de surveillance et fluides et sont évaluées à 1 031.04 €.

En accord avec la Commission Culture réunie le 5 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou Madame L'Adjointe déléguée à la Culture à signer cette convention et inscrire une somme correspondante dès l'encaissement de la recette sur l'enveloppe n° 21955 « Exposition Rubens–Transport de biens» article 624.1– chapitre 011 – fonction 322.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/405

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Exposition « Rubens » -
Avenant n°1 à la convention de partenariat
entre la Ville de Lille et l'Aéroport de Lille-
Lesquin.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exposition « Rubens », qui se déroule au Palais des Beaux-Arts de Lille du 6 mars au 14 juin 2004, la Ville de Lille et l'Aéroport de Lille-Lesquin ont signé une convention de partenariat, conformément à la délibération n° 03/1089 en date du 15 décembre 2003 .

Pour des raisons d'ordre pratique, les engagements mutuels des parties ont dû être modifiés comme suit :

- l'Aéroport de Lille-Lesquin s'engage à mettre à disposition du Palais des Beaux-Arts un réseau de panneaux publicitaires (format 120x174 cm et 4x3 m)
- le Palais des Beaux-Arts s'engage à mentionner ce partenariat dans le dossier de presse ainsi que sur le site internet www.ExpoRubens.com, à intégrer le logo du partenaire aux différents supports de communication liés à l'exposition, à l'exception de l'affiche générique, réservée aux mécènes, prendre en charge la fabrication et la conception des affiches destinées aux panneaux publicitaires pré-cités et à offrir 25 billets « catégorie invitation ».

Le soutien de l'Aéroport de Lille-Lesquin est ramené de 27 470 € à 11 840 € ; les dépenses du Palais des Beaux-Arts sont ramenées de 3 820,40 € à 565,02 € , à imputer sur l'enveloppe 21806 – Chapitre 011 – Article 623-3 – Fonction 322 – Exposition « Rubens ».

En accord avec la Commission Culture réunie le 5 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser, Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer l'avenant n°1 à la convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/406

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle

Exposition « Felice Beato en Chine »

Proposition d'animations

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'exposition « Felice Beato en Chine, photographier la guerre en 1860 » se déroulera, au Musée d'Histoire Naturelle, du 4 septembre au 25 novembre 2004. Durant cette manifestation, les animations destinées au jeune public seront axées sur les aspects « lecture de l'image » et « techniques de la photo » qui ont l'avantage de pouvoir se référer aux programmes scolaires.

Pour ce faire, il sera proposé au jeune public individuel des visites/ateliers gratuites.

L'animation, qui se déroulera le mercredi après-midi, commencera par une visite guidée de l'exposition et se poursuivra en atelier ; les enfants auront à leur disposition un certain nombre d'éléments (petits socles, animaux naturalisés...) à disposer selon la composition de leur choix. Ils travailleront donc la mise en scène, le cadrage et la lumière. La technique de la chambre Polaroïd leur permettra d'utiliser un matériel de grand format (pied, soufflet et petit rideau) suggérant celui utilisé au XIXème siècle, et bien sûr de repartir avec un tirage.

Le coût total de ces dépenses est estimé à 2936 €, réparties selon le tableau ci-après ; la part ville qui s'élève à 2156€ est prévue sur l'enveloppe 21817 article 6233

VILLE (dotation BP du Musée d'Histoire Naturelle)	ASSOCIATION DES AMIS DESMUSÉES (DON)
rémunération du guide 1155 €	780 € (chambre photographique)
Matériel, films Polaroïd 1001 €	
Total part ville : 2156 €	780 €

De plus, une convention de partenariat avec la Société Polaroïd est à l'étude : la Société apporterait son soutien sous forme de matériel correspondant à environ 600 vues Polaroïd dont le montant est estimé à 900 €. L'aboutissement de ce projet réduirait ainsi la part ville à 1256 € ; en contrepartie, la Ville de Lille s'engage à mentionner ce partenariat dans l'exposition, les communiqués de presse, les encarts publicitaires ; il figurera également sur les cartons d'invitation et une page du dossier de presse lui sera consacrée

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 mai 2004, nous vous demandons :

- de bien vouloir autoriser la mise en œuvre de ce projet
- L'autorisation pour Madame le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguée à la Culture de signer le projet de convention de partenariat ci-annexé.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

218

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/407

OBJET

Conservatoire National de Région
Droits d'inscription des candidats à la
préparation au Certificat d'Aptitude au
professorat en 2004 – Admission en recettes

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire National de Région de Lille a été choisi par le Ministère de la Culture et de la Communication comme centre de préparation aux épreuves des certificats d'aptitude de professeur de tuba et de chant.

Le Ministère a prévu que chaque candidat acquittera un droit d'inscription de 91,47 € représentant sa participation aux frais d'organisation de ces préparations.

Le Ministère propose que chaque établissement centre d'accueil de ces formations soit chargé de la gestion de ces droits d'inscription.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 05 mai 2004 et la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, nous vous demandons d'une part d'autoriser l'admission en recettes des droits d'inscription acquittés par les candidats aux préparations précitées, et d'autre part dès l'encaissement de ces sommes, de les inscrire au chapitre 011 article 606.8 enveloppe 12170 fonction 311.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/408

OBJET

Conservatoire National de Région
Subvention de l'Etat pour la
préparation au Certificat d'Aptitude au
professorat en 2004 – Admission en recettes

Rapport de Madame le Maire

Mesdemoiselles, Messieurs,

Le Conservatoire National de Région de Lille a été choisi par le Ministère de la Culture et de la Communication comme centre de préparation aux épreuves des certificats d'aptitude de professeur de tuba et de chant.

S'agissant de préparation à un examen organisé par l'Etat, celui-ci en assure le financement en versant aux établissements d'accueil une subvention par discipline (soit au total 19 818,38 €) qui se répartissent comme suit :

- deux fois 8 686 € correspondant au salaire horaire (montant brut) d'un intervenant à 43,43 € de l'heure pour 200 heures par discipline ;
- deux fois 1 223,19 € représentant les frais de fonctionnement (transport et d'hébergement des intervenants, besoins en matériel pédagogique et fournitures diverses).

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 05 mai 2004 et la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, nous vous demandons d'une part d'autoriser l'admission en recettes des deux subventions annoncées pour un montant total de 19 818,38 €, et d'autre part dès l'encaissement de ces sommes, de les inscrire :

- pour 17 372,00 € au chapitre 012 article 64131 enveloppe 12170 fonction 311
- pour 2 446,38 € au chapitre 011 article 625.1 enveloppe 1575 fonction 311.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/499

OBJET

Projet Ciné-Concert

Attribution de subvention à l'association

Hors Cadre

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors de la Fête de la Musique le lundi 21 juin 2004, la Ville de Lille en collaboration avec l'association Hors Cadre, dont le siège social est situé 72, rue Gutenberg à Lille, et les associations Goethe Institut, Tranche de l'Art et Lille 2004, la projection du film "La dame sur la lune" de Fritz Lang, dont la bande son sera jouée en direct par deux artistes DJ'S (Tranche de l'Art), sera proposée en accès gratuit sur le site des Pyramides Vertes, avenue Léon Jouhaux,

Cette action s'inscrit dans la programmation Lille 2004, ainsi que dans les Coups de Cœurs du Festival 10 Vagues.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission Culture réunie le 5 mai 2004, autoriser l'attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association HORS CADRE couvrant les frais artistiques liés à la prestation des dj's (artistique et matériel de diffusion). Cette subvention couvre un tiers du budget général qui est de 11 710,85 euros

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de 2004 sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 30, intitulé "Cultures Urbaines Subventions".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/410

OBJET

Projets Cultures Urbaines : Coups de cœur au Barnum
Subventions de la Ville aux associations Tire-Laine et
Tausend Augen

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par plusieurs associations dans le cadre de la Délégation des Cultures Urbaines.

Nous vous proposons de participer à la mise en œuvre de deux projets associatifs sous la forme d'une aide financière et d'autoriser le versement des subventions ci-dessous détaillées :

TIRE LAINE

125, Rue du Marché 59000 Lille

- **Date de déclaration en préfecture :** 19930033 du 14/08/99
- **Objet :** Conseil, suivi, promotion et diffusion de toutes formes d'expression et/ou activités artistiques et populaires
- **Le Projet : "COUP DE CŒUR au Barnum : Concert de Titi ROBIN"**

La Cie du TIRE-LAINE a été créée en 1992 à l'initiative d'Arnaud Van Lancker dit "Nono", la figure de proue de cette compagnie implantée depuis sa création sur le quartier de Wazemmes. Lieu de création, de répétition et d'expérimentation, cette compagnie a pu ainsi générer deux studios de travail et des groupes comme le Vazem, les Swing Gadgé, le Taraf Borzo, les Robins du Bal, Ezouren. Du 28 juin au 11 juillet 2004, les Tire-laine clôtureront la saison du Barnum Lille 2004 installé sur la Porte des Postes. La programmation des Tire-Laine sera centrée sur la diffusion de formations musicales européennes et des groupes tziganes de renommée mondiale. C'est dans ce cadre qu'un "coup de cœur au Barnum" sera apporté avec un grand concert gratuit de Titi ROBIN & sa formation qui aura lieu le 2 juillet 2004, musicien angevin et chanteur du répertoire de la musique gitane et tsigane en France.

La Ville de Lille entend soutenir ce programme par l'attribution d'une subvention de 10 000 € sur un budget prévisionnel de 148 225 €.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, cette subvention sera reprise, par voie d'avantage pris par ailleurs, à la convention du 13 mai 2002 intervenue entre la Ville de Lille et l'association Tire-Laine

Association TAUSEND AUGEN

Rue Catel-Beghin, résidence Cézanne - Appt n° 152 59000 Lille

- **N° Déclaration en préfecture :** 19990023 du 5 juin 1999
- **Objet :** création de rencontres cinématographiques et publication d'une revue cinématographique et audiovisuelle portant le même nom que l'association.
- **Le projet : "COUP DE COEUR au Barnum : SONS DES TOILES"**

La revue lillo-berlinoise Tausend Augen propose 'SONS DES TOILES' : une journée au Barnum de la Porte des Postes en cinéma et musique pour retrouver l'émerveillement du cinéma forain.

Cette journée aura lieu le jeudi 8 juillet 2004 de 14 h à 22 h.

S'adressant aux petits, familles, célibataires, cinéphiles ou aux simples curieux, elle aura pour programme :

- un dessin animé des Mille et une Nuits mis en musique par le trio Ark,
 - un ciné-repas tzigane,
 - une séance "Retour de Flamme" avec des films muets sur le cirque oubliés et retrouvés, accompagnés au piano,
 - un chef d'œuvre du cinéma sénégalais accompagné par le groupe Kadencée.

La Ville de Lille entend apporter son soutien en attribuant une subvention de 18 000 € sur un budget prévisionnel de 22 000 €.

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 mai 2004 :

- allouer à chacune des associations Maître d'œuvre des actions indiquées ci-dessus les subventions correspondant à la participation de la Ville au titre de l'exercice 2004 pour les montants suivants : association TIRE-LAINE : 10 000 €
association TAUSEND AUGEN : 18 000 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget primitif de 2004 sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6 745, fonction 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 04/448

OBJET

Projets Cultures Urbaines
Subvention de la Ville à diverses associations.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par plusieurs associations dans le cadre de la Délégation des Cultures Urbaines.

Nous vous proposons de participer à la mise en œuvre de quatre projets associatifs sous la forme d'une aide financière et d'autoriser le versement des subventions ci-dessous détaillées :

ABREACTION

1, rue Frémyn 59000 Lille

- **Date de déclaration en préfecture :** 19990044 du 30/10/99
- **Objet :** Promouvoir les créations multimédia au sens large de jeunes artistes régionaux en leur offrant les moyens de diffuser leurs œuvres par Internet
- **Le Projet : "ZELABO 2004"**

L'association Abréaction participe à la diffusion audio-visuelle dans les événements festifs ou rencontres audio-visuelles "sons et images" car le son et l'image se marient de plus en plus dans les salles de concert. Grâce au développement des nouvelles technologies notamment en matière de traitement, de création et d'animation d'images, il est possible de réaliser des films et animations en 2 ou 3 D destinés à être mixés en "direct". Le projet ZELABO 2004 répond à cette attente dans la mesure où il représente, à la fois, un vidéo système indépendant et portatif pour mieux offrir aux publics un univers visuel qui touche les sens. Il s'agit pour eux d'aller, avant tout, à la découverte de nouveaux artistes et de nouveaux talents afin d'offrir aux publics des installations surprises autour d'événements conviviaux. ZELABO propose en conséquence plusieurs rendez-vous durant l'année 2004, notamment dans un lieu comme le LEM, 62, rue de Wazemmes.

Budget Prévisionnel :	10 500 €
Subvention proposée Délégation Projets Cultures Urbaines :	5 500 €

Association ECRITURE EN ACTION

57 Rue du Bois 59000 Lille

- **N° Déclaration en préfecture :** 0595040619 du 18 juillet 2003
- **Objet :** Promotion et défense de l'édition alternative
- **Le projet : "Salon du Livre : Ecriture en Action - Deuxième édition"**

La première édition de la manifestation "Ecriture en Action" créée en 2001 dans la Maison de Quartier de Fives-Massenet, a rencontré un vif succès avec plus de 400 visiteurs venus de Lille, de la Région mais aussi de la Belgique voisine. Ce salon du livre alternatif a réuni quelques 21 exposants : maisons d'édition, journaux, associations avec un atelier d'écriture, une bibliothèque informatique, une lecture théâtrale. L'association qui porte cet événement a pu dans ce cadre constater qu'il existait une véritable attente en matière de promotion et de diffusion mais également de défense de l'édition alternative, sous toutes ses formes. La seconde édition aura lieu la dernière semaine de mai, le 29 mai 2004 à la MEP mais aussi au Théâtre Massenet et à l'Univers. Le thème de la manifestation sera "Traces de luttes". Le salon 2004 offrira un programme plus étendu avec des tables d'exposants, la présence d'auteurs, des ateliers-débats, un atelier d'écriture, de création de papier, la bibliothèque virtuelle, un spectacle de marionnettes,

une exposition et bien entendu un coin pour les jeunes enfants et une buvette-restauration pour le public.

Budget Prévisionnel :	15 691 €
Subvention proposée Délégation Projets Cultures Urbaines :	2 000 €

Association BIS'ARTS

95, Bis rue Manuel 59000 Lille

- **N° Déclaration en préfecture :** N° 20030038du 20/09/03
- **Objet :** Organisation d'événements culturels et festival de clips vidéo amateurs
- **Le projet : CLIP QU'ON SERT !**

L'association BIS'ARTS crée le 19 juin prochain au Splendide la première édition du festival du "Clip Qu'on Sert". La création de ce festival a pour objectif de servir la promotion pour la production et la création de clips vidéos régionaux et, par là même, d'encourager les groupes amateurs de la région. C'est pourquoi, cet événement veut combiner la diffusion de clips musicaux amateurs et la production "live" des groupes amateurs lors de cette manifestation. Cette association souhaite promouvoir ce type de création audiovisuelle car pour elle, le clip vidéo ne doit pas être vu comme une simple illustration promotionnelle d'un groupe de musique mais bien un Art à part entière qui puise son inspiration dans la musique. 14 clips seront sélectionnés pour ce festival 2004 et un jury composé de professionnels(les) décernera le prix du meilleur clip avec 3 mentions spéciales pour les décors, la mise en scène et l'originalité.

Budget Prévisionnel :	8 550 €
Subvention proposée Délégation Projets Cultures Urbaines :	2 000 €

Association GUERIA

175 bis, rue d'Iéna 59000 Lille

- **N° Déclaration en préfecture :** N° 20020023 du 08/06/02
- **Objet :** diffuser et promouvoir la création contemporaine, cela par l'organisation d'événements pluridisciplinaires permettant rencontres et échanges entre les artistes et le public.
- **Le projet : Actions GUERIA 2004**

L'association GUERIA s'est créée le 6 mai 2002. Elle est la connexion entre 5 artistes amateurs et regroupe un collectif de quinze artistes provenant d'horizons très différents (peintres, sculpteurs, photographes, graffeurs, infographistes, vidéastes,...). Elle a investi avec d'autres associations un atelier résidence situé au LEM (Lieu d'Expérimentations Multiples) au 62, rue de Wazemmes. Pour ce faire, elle développe un projet artistique collectif par l'organisation d'expositions trimestrielles, participe et propose des interventions événementielles, assure des ateliers de création et crée un site internet. Elle propose en cette année 2004 d'assurer la création de quatre expositions : une portant sur le graphisme/peinture/dessin avec l'expo "Fil conducteur" se tenant du 19/03 au 10/04 au LEM, une autre sur la photo prévue pour les mois de mai-juin, une troisième sur les Volumes et la Mode (début septembre) et enfin son expo annuelle de fin d'année (novembre-décembre), deux rencontres musicales électro à la pleine-lune ("full moon") et 6 rencontres autour de la création vidéo (Néo kino).

Budget Prévisionnel :	8 000 €
Subvention proposée Délégation Projets Cultures Urbaines :	7 150 €

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 5 mai 2004

- allouer à chacune des associations indiquées ci-dessus les subventions correspondant à la participation de la Ville au titre de l'exercice 2004, soit :

association ABREACTION :	5 500 €
association ECRITURE EN ACTION :	2 000 €
association BIS'ARTS:	2 000 €
association GUERIA :	7 150 €

- autoriser la signature, par Madame le Maire ou en cas d'empêchement par Madame l'Adjointe Déléguée à la Culture, de la convention d'attribution de subvention à l'association GUERIA, ci-jointe.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget primitif 2004 sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6 745, fonction 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

226
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 mai 2004**
N° **04/449**

OBJETBallade du Graff

Attribution de subvention à l'association
A BAZE D'ATOME

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière semaine de mai et jusque septembre 2004, le collectif de graff "A BAZE D'ATOME" organisera des « jams » (performances en direct regroupant plusieurs graffeurs).

Ces performances associeront des graffeurs lillois à d'autres collectifs français et européens et viendront compléter le travail déjà réalisé à Wazemmes.

A l'issue de ces nouvelles productions seront proposés des parcours en relation avec l'Office de Tourisme permettant de découvrir en bus ces différentes fresques.

Il est à noter que ce travail est mené systématiquement avec des groupes de jeunes identifiés et encadrés par les structures de proximité du quartier permettant à ceux-ci de côtoyer des artistes graffeurs confirmés.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser, en accord avec la commission Culture réunie le 5 mai 2004, le versement d'une subvention de 8 400 euros à l'association A BAZE D'ATOME, correspondant aux frais de bombes aérosols et de pots de peinture sur un budget de 13 400 euros.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004 intitulée "Cultures Urbaines. Subventions" Chapitre 67, Article 6745, Fonction 30

ADOPTÉE à la majorité

227
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/452

OBJETAssociation Les Spectacles sans gravité-l'Aéronef
Attribution de subventions

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/1078 du 15 décembre 2003, vous avez accepté le versement d'acomptes sur subventions de fonctionnement à un certain nombre d'associations et d'organismes culturels lillois et autorisé la signature de l'avenant n° 3 à la convention financière établie avec l'association "Les Spectacles sans Gravité - L'Aéronef" par délibération n° 02/1115 du 16 décembre 2002.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1) octroyer à cette association :
 - une subvention exceptionnelle de 48.784 €, laquelle sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 article 6745 fonction 311 enveloppe 17066; cette subvention a pour objet de permettre à l'association "Les Spectacles sans Gravité - L'Aéronef" de poursuivre le développement de sa politique d'ouverture aux différents publics et d'assurer ainsi une tarification au prix du fauteuil favorable au plus grand nombre;
 - une subvention de 12.195 € versée au titre des opérations de quartier et des concerts hors les murs; cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6574 fonction 311 enveloppe 12393;
 - une subvention de 6.304,12 € au titre des frais de fonctionnement de cette structure, laquelle sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6574 fonction 30 enveloppe 15842;
- 2) et autoriser la signature par Madame le Maire ou son représentant, l'Adjoint délégué à la Culture, de l'avenant n° 4 à la convention financière passée avec l'association "Les Spectacles sans Gravité - L'Aéronef".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 04/411

OBATtribution des subventions
aux associations patrimoniales

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite attribuer des subventions aux associations patrimoniales suivantes qui contribuent à la promotion et au développement du patrimoine lillois :

- l'association "Institution du Bataillon des Canonniers Sédentaires de Lille" (44 rue des Canonniers - Lille) : une subvention de **1 600 euros** au titre de l'aide au projet pour une exposition de tableaux réalisés par le peintre Jean-Michel Bermyn évoquant des lieux et situations des militaires du contingent de la guerre d'Algérie, sur un budget total pour l'opération de 3 846 euros. En 2003, l'association a reçu de la Ville une subvention de 1 600 euros au titre du fonctionnement ;
- l'association "Ride on Lille" (23 rue Gosselet - Lille) : une subvention d'un montant de **500 euros** au titre de l'aide au projet pour l'édition d'un topoguide avec six itinéraires culturels mettant en valeur le patrimoine lillois, sur un budget total pour l'opération de 19 500 euros
- "L'association des archives d'architectures du Nord" (78 boulevard du Général Leclercq - Roubaix) : une subvention d'un montant de **3 000 euros** au titre d'aide au projet pour l'organisation d'un colloque "Architecture religieuse du XXème siècle en France: quel patrimoine ?", sur un budget total de 9 500 euros ;
- "La société des Sciences de l'Agriculture et des Arts" ((32 rue de la Monnaie - Lille) : une subvention d'un montant de **1 800 euros** au titre du fonctionnement pour leur action en faveur de la diffusion des lettres, sciences et arts et la distinction des personnalités régionales remarquables dans ces domaines, sur un budget total de 2 700 euros. En 2003, l'association a reçu de la Ville une subvention de 1 400 euros au titre du fonctionnement ;
- "L'Université Populaire de Lille" (Pavillon St Sauveur, 99 rue St Sauveur - Lille) : une subvention d'un montant de **5 600 euros** au titre du fonctionnement pour assurer dans le cadre de la laïcité un complément d'instruction et d'éducation par le moyen de conférences culturelles, historiques et scientifiques, sur un budget global de 26 500 euros. En 2003, l'association a reçu de la ville une subvention de 5 336 euros ;
- L'association du "Denier des Ecoles Laïques de Lille" (4 rue Frédéric Mottez - Lille) : une subvention d'un montant de **7 500 euros** au titre du fonctionnement pour la réalisation de diverses actions et notamment le développement du musée de l'école et des classes civiques, sur un budget global de 15 780 euros ;
- L'association "C.H.A.M." - Chantiers Histoire et Architecture Médiévales (5 et 7 rue Guilleminot - 75014 Paris) : une subvention d'un montant de **3 000 euros** au titre du fonctionnement dans le cadre du chantier de bénévoles engagé sur la

citadelle et plus particulièrement sur la poterne et la poudrière Saint Georges, sur un budget global de 27 200 euros.

- L'association "Renaissance du Lille Ancien" (rue de la Monnaie - Lille) : une subvention d'un montant de **2 500 euros** au titre du fonctionnement pour leur action pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine lillois. L'association a reçu au titre de l'exercice 2003 une subvention d'un montant de 2 500 euros.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le mercredi 5 mai 2004, nous vous demandons donc

- d'accorder les subventions suivantes : "L'Institution du Bataillon des Canonniers Sédentaires de Lille, 1 600 euros - l'association Ride on Lille, 500 euros - l'association des Archives d'architectures du Nord, 3 000 euros - la Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts, 1 800 euros - l'Université Populaire de Lille, 5 600 euros - l'association du Denier des Ecoles Laïques de Lille, 7 500 euros et l'association C.H.A.M., 3 000 euros - l'association "Renaissance du Lille Ancien" : 2 500 euros.

Ces subventions seront prélevées sur l'enveloppe libellée "Aides aux projets culturels patrimoniaux, n° 3252, fonction 30, chapitre 65, article 6574.

ADOPTÉE à l'unanimité

référant à 2004-05

Séance du 17 mai 2004

N° 94/412

OBJET

Bibliothèque Municipale –
Nomination d'un commissaire scientifique
pour l'exposition « Le Blondel, regards
d'un photographe sur la Ville de Lille »

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque municipale de Lille possède de remarquables collections photographiques dont 3 albums in folio réalisés par le photographe Alphonse Le Blondel et son atelier dans la seconde partie du 19^{ème} siècle. Ces albums sont issus d'une commande de la Ville de Lille qui, lancée dans un ample mouvement de transformations urbaines, était également soucieuse de faire photographier tout ce qui présentait un intérêt archéologique ou historique et de magnifier les constructions nouvelles et embellissements.

Aussi, en collaboration étroite avec la Direction Générale de la Culture de la Ville de Lille, il a été décidé d'organiser une exposition intitulée « Le Blondel, regards d'un photographe sur la Ville de Lille » qui aura lieu de septembre 2005 à décembre 2005.

Cette exposition sera associée à la publication d'un catalogue qui recensera les fonds photographiques lillois.

M. Michel MELOT est nommé commissaire scientifique de l'exposition et responsable scientifique du catalogue de l'exposition.

M. MELOT est Conservateur Général des bibliothèques, ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien Directeur du Département des Estampes et de la Photographie à la Bibliothèque nationale de France, puis Directeur de la Bibliothèque Publique d'Informations du Centre Pompidou avant de devenir Président du Conseil Supérieur des Bibliothèques. En 1996, il a été chargé de la sous-direction de l'inventaire général et de la documentation du patrimoine. Il est l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire de l'art.

M. MELOT effectue ce travail scientifique gracieusement, aussi en contrepartie, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 05 mai 2004, nous vous proposons d'accepter la prise en charge financière de ses frais de déplacement et de repas (soit environ 100 € par mois pour un Aller-Retour en TGV Paris-Lille avec un repas) pendant la durée de l'organisation de cette exposition (avril 2004 à septembre 2005) sur l'imputation budgétaire : 011-6256-321-Env. 12129 (frais de missions).

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 04/413

OBJET

Bibliothèque Municipale – Mise en valeur
d'un ouvrage de Pierre Dhainaut par un
créateur-relieur-graphiste dans le cadre de
l'exposition « Regards sur la reliure » -
Demande de subvention auprès de l'Etat

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'organisation de l'exposition « Regards sur la reliure » qui se tiendra au Musée des Beaux Arts du 17 septembre au 31 octobre 2004, sera exposé un ouvrage de Pierre Dhainaut qui doit faire l'objet d'une mise en valeur par l'atelier de création-reliure-graphisme de Mme Véronique Sala-Vidal

Ce travail, estimé à 2.500€ TTC, qui sera réalisé en septembre, est susceptible d'être subventionné par l'Etat, aussi, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 05 mai 2004, nous vous proposons de solliciter auprès de celui-ci :

- une subvention au plus haut taux pour la réalisation de cette opération,
- de prévoir en temps opportun l'admission en recettes de la subvention, l'inscription de la somme correspondante dès l'encaissement de la recette sur l'imputation 23-2316-321-env. 21735 (Restauration de documents anciens)
- d'effectuer la dépense afférente sur le budget 2004 de la Bibliothèque municipale (imputation budgétaire 23-2316-321-Env. 21735 (Restauration de documents anciens))

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/414

OBJETBibliothèque Municipale –
Contrat-Ville – Demande de subventionRapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du dispositif du contrat-ville, les bibliothèques de quartier des Bois Blancs, du Faubourg de Béthune, de Lille-Sud, de Moulins, de Wazemmes ont présenté des fiches programmes mettant en œuvre diverses actions de développement de la lecture.

Bibliothèque des Bois Blancs :

« A chacun son livre »

Budget prévisionnel : 6.726€ (Part Etat/Région : 3.363€)

Contenu : exposition sur les géants de Lille et de notre région, découverte des contes de tous les pays à travers une exposition ludique et intervention d'un conteur, information et formation des éducateurs à la lecture d'un conte, aide aux adolescents dans leurs besoins éclatés de lecture, rencontres entre les créateurs et le public pour faire connaître la diversité des éditions de livres d'artistes régionaux.

Bibliothèque de Fives :

« A chacun son livre »

Budget prévisionnel 8.662€ (Part Etat/Région : 4.331€)

Contenu : ateliers « du jeu au livre » animés par l'association Lire à Roubaix, réalisation d'une exposition par les enfants de la bibliothèque autour du thème « Les animaux dans les comptines, les contes et la poésie », ateliers d'illustrations animés par Thomas Fieffé, mise en forme des textes au travers d'un atelier multimédia et rencontres avec des calligraphes (M. GHANI, M. MING), présentation dans le cadre de Lire en fête de « Dodo fourrure », histoire d'un livre d'artiste pour enfants réalisée par Jean-Hughes Malineau, poète et auteur de livres pour enfants et Jean Charles Rousseau, graphiste.

Médiathèque du Faubourg de Béthune :

« A chacun son livre – Incrire la médiathèque dans un réseau de partenariat actif »

Budget prévisionnel : 12.234€78 (Part Etat/Région : 6.117€39)

Contenu : organisation de rendez-vous familiaux autour de conteurs sous la forme de soirées contes, participation à l'année de la Pologne 2004, valorisation de l'histoire du quartier par la mise en place d'une atelier « histoire de rue », organisation d'entretiens et approfondissement de la dynamique partenariale avec les structures « Petite Enfance » à travers un cycle de formation autour du concept « Raconte-tapis », exposition des œuvres de Jean-Claude Mézières, créateur du chemin des étoiles en écho à Lille 2004, découverte de la chaîne du livre et de ses métiers par la rencontre avec un auteur, un éditeur et par la visite du salon du livre de jeunesse de Montreuil.

Bibliothèque de Lille-Sud :

« Quartier livre 2004 »

Budget prévisionnel : 24.989€05 (Part Etat/Région : 12.494€52)

Contenu : organisation de journées portes ouvertes de la bibliothèque à l'occasion du 5^{ème} anniversaire de la bibliothèque, ateliers d'illustrations, ateliers théâtre, démonstrations de reliure, visite au salon du livre, expositions consacrées aux livres d'artistes tels Sarah D'Hayer, Rachi Koraichi, exposition et réalisation de livres-comptines.

Médiathèque de Moulins

« A chacun son livre »

Budget prévisionnel : 8.489€ (Part Etat/Région : 4.244€)

Contenu : poursuite des séances hebdomadaires d'éveil musical pour les 0-3ans et leurs parents, spectacle musical pour les familles au moment de la fête de la musique, exposition sur Jimi Hendrix, exposition des œuvres de Bruno Munari, auteur de livres pour la jeunesse à l'occasion de Lire en fête, ateliers d'illustration de mangas pour les pré-adolescents, exposition de séries de bandes dessinées des éditions Glénat, initiation à la langue chinoise par l'association des Amitiés franco-chinoises.

« Mémoire du quartier de Moulins »

Budget prévisionnel : 4.120€ (Part Etat/Région : 1.550€)

Contenu : atelier d'écriture avec un intervenant extérieur sur le thème « la filature », prises de vues de leur environnement par les habitants du quartier, travail de collecte d'informations sur l'évolution du quartier, réalisation d'une exposition rassemblant les travaux du groupe Mémoire et les textes écrits par les habitants lors d'ateliers d'écriture. Cette exposition sera mise en forme par un scénographe et présentée lors des journées du patrimoine.

Bibliothèque de Wazemmes

« A chacun son livre »

Budget prévisionnel 6.465€37 (Part Etat/Région : 3.232€68)

Contenu : Dans le cadre de l'année de la Chine, exposition sur les papiers d'artistes, ateliers de calligraphies chinoises, rencontre-débat autour du thé. Dans le cadre de Lire en fête : atelier Andy Kraft, exposition de livres d'artistes. Conception et réalisation d'une bande dessinée (atelier, rencontre, découverte et exposition).

L'ensemble de ces projets représente un coût de 71.686€20, le financement Ville d'un montant de 35.333€61 est un financement au titre du contrat-ville, l'Etat/Région est susceptible de subventionner ces actions pour un montant de 35.332€59.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 05 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser :

- à solliciter de l'Etat/Région une subvention de 35.332€59
- de prévoir en temps opportun dès l'encaissement de la recette, l'inscription de la somme correspondante sur l'imputation 011-6065-321- env. 8698 (achat de livres).
- d'effectuer les dépenses afférentes sur le budget 2004 de la Bibliothèque municipale (imputations budgétaires : 011 - 6068 – env. 57 (autres fournitures), 011-6288-321- Env. 60 (autres services extérieurs), 011-6135-321-Env. 58 (locations mobilières), 011-6065-321- env. 8698 (achat de livres).

ADOPTÉE à l'unanimité

— 234 —
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/415

OBJET

Bibliothèque Municipale –
Ré-informatisation –
Appels d'offres

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

En 1991, la Ville de Lille a procédé à l'informatisation de sa bibliothèque et de ses 7 annexes. Cette application concerne près de 700 000 ouvrages et 30.000 usagers.

Renouveler le système informatique de la Bibliothèque municipale de Lille va permettre un élargissement et un développement de l'accès du grand public aux ressources bibliographiques et électroniques.

Cette ré-informatisation demande une remise à niveau du câblage de tous les services de la Bibliothèque, l'uniformisation de l'équipement informatique et de l'équipement en bureautique, l'évolution du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque pour les parties logicielle et matérielle ainsi que la mise en place d'une architecture sécurisée.

Les systèmes de gestion informatiques des bibliothèques constituent des outils spécifiques compte tenu du volume des objets traités et des transactions. A Lille, le système retenu devra traiter plus d'un million de transactions de prêts à partir d'une collection de 700.000 documents à l'attention de 30.000 lecteurs. La mise en ligne d'une importante bibliothèque numérique suppose également l'usage d'outils spécifiques. Ces spécificités nécessitent l'organisation d'appels d'offres particuliers à la Bibliothèque municipale de Lille.

Ce projet est porté par la Bibliothèque municipale de Lille, Maître d'ouvrage et par la Direction des Systèmes d'information, Maître d'œuvre.

Ce dossier est susceptible de faire l'objet de subventions extérieures dont l'Etat.

Nous profitons de cette procédure d'achat pour introduire un lot complémentaire de câblage pour les bâtiments municipaux.

Trois appels d'offres ouverts doivent donc être lancés, à savoir :

- 4) Appel d'offres de travaux de câblage :
1^{er} lot : câblage du réseau de la Bibliothèque (Marché à prix forfaitaire)
2^{eme} lot : câblages complémentaires pour les services de la Ville de Lille (Marché à bons de commande)
- 5) Appel d'offres de fourniture d'un logiciel de bibliothèque avec serveur associé (Marché à prix forfaitaire)
- 6) Appel d'offres de fourniture d'équipement informatique et bureautique (Marché à prix forfaitaire)

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 05 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser l'organisation de ces appels d'offres

- autoriser le Maire à signer les marchés à passer suite à la décision de la Commission d'appel d'offres, ou en cas d'empêchement l'Adjointe au Maire déléguée aux marchés et appels d'offres, sous réserve de l'inscription budgétaire des crédits nécessaires sur les imputations 20-205-321- Env. (Logiciel), 21-2183-321-Env.(Matériel), 23-2313-321-Env.(Travaux de câblage), 21-2135-321-Env. (Matériel de réseau).

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 04/416

OBJET

Livres et lectures
attribution de subventions

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille souhaite attribuer des subventions aux associations suivantes qui contribuent à la promotion et la reconnaissance de la lecture :

- l'association "Fondation de Lille" (99 rue Saint Sauveur - Lille) : une subvention d'un montant de 2 500 euros au titre de l'aide aux projets pour la réalisation d'une exposition hommage à l'œuvre de Senghor, sur un budget total de 7 000 euros. La "Fondation de Lille" a reçu en 2003 une subvention d'un montant de 1 000 euros. Un avenant à la convention prise par le service Action Sociale Individuelle devra être passé pour l'obtention de cette subvention ;
- l'association "Centre Culturel Britannique" (4 place du Temple - Lille) : une subvention d'un montant de 850 euros au titre du fonctionnement pour la promotion et la diffusion de la culture britannique notamment par l'établissement d'une bibliothèque, sur un budget total de 7 490 euros. Le "Centre Culturel Britannique" a reçu en 2003 une subvention d'un montant de 800 euros.
- L'association "Gravice" (18 rue de Brigode - Lille) : une subvention d'un montant de 4 000 euros au titre du fonctionnement pour la réalisation d'un programme de cinq expositions afin de présenter des animations culturelles et artistiques autour du livre-objet, sur un budget total de 15 456 euros.
- L'association "Escale des lettres" (11 rue de la Taillerie - Arras) : une subvention d'un montant de 765 euros au titre du fonctionnement pour promouvoir et valoriser la création littéraire en langue française dans la région Nord/Pas-de-Calais, sur un budget total de 178 000 euros, (organisation mensuelle d'un cabaret littéraire au « Rainbow » rue du Maréchal Delattre de Tassigny à Lille et d'un cabaret poétique au Biplan rue Colbert à Lille). L'association a reçu en 2003 une subvention d'un montant de 765 euros.
- L'association "Porte Latine" (19 rue Simone - La Madeleine) : une subvention d'un montant de 5 000 euros au titre de l'aide au projet pour réaliser une exposition sur la reliure en coproduction avec la Médiathèque Jean Levy de Lille qui sera donnée au Palais des Beaux-arts en septembre prochain, sur un budget total de 24 500 euros.
- L'association "Face à Face" (8 rue Chateaubriand - Lille) : une subvention d'un montant de 3 000 euros au titre du fonctionnement pour favoriser les échanges internationaux à travers notamment la production de documents écrits et audiovisuels, sur un budget total de 120 000 euros ;
- L'association "GayKitschCamp" (38bis rue Royale - Lille) : une subvention d'un montant de 1 000 euros au titre du fonctionnement sur un budget total de 258 000 euros pour la promotion et la diffusion de la littérature homosexuelle et lesbienne ; l'association a reçu en 2003 une subvention d'un montant de 1 000 euros ;

- L'association "Amis sans Frontières" (antenne locale : rue du Grand But à Lomme) : une subvention d'un montant de 2 300 euros au titre de l'aide au projet pour la mise en place d'une semaine de rencontres entre les bibliothèques francophones d'Europe de l'Est et les bibliothèques du Nord de la France, sur un budget total de 7 200 euros.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 mai 2004, nous vous demandons donc :

- d'autoriser le versement des subventions aux associations sus-visées ;
- de permettre au service pilote, en l'occurrence le service Action Sociale Individuelle, à passer un avenant avec la Fondation de Lille.

Les dépenses correspondantes seront à imputer sur la ligne budgétaire "Associations de lecture - subventions" - enveloppe 19936 - chapitre 65 - article 6574 - fonction 321.

ADOPTÉE à l'unanimité

UNANIMITÉ à NOTRE DÉCLARATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/417

OBJET

Ecole Supérieure
d'Art Dramatique
du Nord Pas de Calais –
convention d'objectifs.

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

L'Etat – le Ministère de la Culture et de la Communication -, la Région Nord Pas-de-Calais et la Ville de Lille ont convenu de la nécessité de création d'un pôle de formation professionnelle supérieure d'Art Dramatique pour la Région.

Cet établissement, inscrit dans le réseau des huit écoles signataires avec le Ministère de la Culture de la plate-forme de l'enseignement supérieur pour la formation de comédien, comble le manque de formation de ce niveau au nord d'une ligne qui relierait Rennes, Paris et Strasbourg.

Cette école aura donc pour mission de former sur 3 ans 15 élèves au métier de comédien, en leur fournissant les compétences artistiques, pratiques, intellectuelles et éthiques nécessaires pour prendre leur place dans une nouvelle génération d'acteurs.

Afin de permettre à l'Ecole de remplir sa mission, les trois partenaires proposent une convention d'objectifs qui précise notamment le fonctionnement propre de l'école, le recrutement des élèves mais également les participations de chaque signataire pour la période de validité de la convention arrêtée à 3 ans.

La part de la Ville consiste en une participation en nature. Toutefois, comme le précise la délibération 03.1107 du 15 décembre 2003, la Ville prend à sa charge les locaux nécessaires au fonctionnement de la structure, sis 25 rue de Bergues, en attendant des locaux municipaux disponibles.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 mai 2004, nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à la Culture à signer ladite convention d'objectifs.

ADOPTÉE à l'unanimité

239
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/418

OBJET

**Participation de la Ville à
l'Ecole professionnelle d'art dramatique
du Nord-Pas-de -Calais – Charges diverses**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a décidé d'apporter sa contribution à la création d'une Ecole professionnelle supérieure régionale d'art dramatique sous statut associatif, aux côtés de l'Etat et de la Région, en prenant en charge les locaux nécessaires au fonctionnement de cette structure.

Dans l'attente de locaux municipaux disponibles et pour ne pas compromettre l'accueil de la première promotion d'élèves en septembre 2003, la Ville de Lille a loué des locaux sis 25 rue de Bergues qu'elle met à disposition de l'association.

Conformément à la délibération n° 03/612 du 30 juin 2003 et en accord avec la Commission de la Culture réunie le 5 mai 2004, il vous est demandé de bien vouloir :

- octroyer une aide financière de 2.199,60 € correspondant au montant des charges connexes au loyer dont a dû s'acquitter l'Ecole professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas de Calais entre les mois de février et de mai 2004, dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6574 fonction 313 enveloppe 21779 ;

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/419

OBJET

Enseignement Supérieur. 37 ème Congrès International
des Professeurs de Langues Anciennes
de l'Enseignement Supérieur.
Attribution de subvention à l'Université
Charles-de-Gaulle - Lille 3.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide de la Ville a été sollicitée, sous forme d'attribution d'une subvention de 1 100 €, par l'Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, BP 149 à 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex, afin d'apporter un soutien au 37^{ème} Congrès International des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur qui aura pour thème « Mythe, religion, médecine »

Le congrès, qui se déroulera les 21 ,22 et 23 mai 2004 à la Maison de la Recherche de l'Université Charles-de-Gaulle Lille 3, comporte trois parties : une partie scientifique, une partie pédagogique, une partie culturelle. Il regroupera plus d'une centaine de professeurs des Universités, maîtres de conférences, professeurs de classes préparatoires, enseignants et chercheurs français et étrangers. Le congrès est ouvert gratuitement aux étudiants et aux jeunes chercheurs. Le coût d'objectif prévisionnel global du congrès s'élève à 11 600 €.

La partie scientifique a pour but de permettre un échange sur un thème de recherche dans lequel les équipes locales sont particulièrement impliquées.

La partie pédagogique permet de faire le point sur la situation des langues anciennes dans le système éducatif français tout en comparant cette situation avec ce qui se passe dans d'autres pays, particulièrement en Europe.

La partie culturelle a pour visée de faire découvrir aux collègues d'autres universités françaises le patrimoine Lillois (Visite du vieux Lille). Une visite de l'exposition Rubens est également prévue.

Dans le cadre de la Délégation «Collèges, Lycées et Enseignement Supérieur », nous vous proposons de participer à la mise en œuvre du projet et de bien vouloir autoriser, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 4 mai 2004, l'attribution d'une subvention de 1 100 € à l'Université Charles-de-Gaulle - Lille 3.

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits inscrits au Budget primitif 2004, Chapitre 67, article 6745, fonction 422

ADOPTÉE à l'unanimité

241
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/420

OBJET

Ancien Hospice Général, avenue du
Peuple Belge.-
Avancement du projet -
lancement de l'appel d'offres

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération 02/967 approuvée par le conseil municipal réuni le 16 décembre 2002, vous avez décidé le lancement de l'opération de poursuite des travaux de réutilisation de l'ancien hospice général, avenue du peuple belge dans le quartier du Vieux-Lille, et désigné Mr Etienne SINTIVE comme maître d'œuvre pour mener les études et la réalisation des travaux.

Le programme de travaux consiste à aménager les ailes du bâtiment de l'ancien hospice général pour regrouper les activités de l'I.A.E (Institut d'Administration des Entreprises) de l'Université de Lille 1 dans un même lieu. Cette opération permettra de réaliser les économies d'échelles liées aux fonctions d'accueil, d'administration et de services communs.

Aujourd'hui, compte tenu des financements mobilisables sur ce projet, il a été arrêté l'aménagement d'une seule aile du bâtiment (- aile Nord-) sur 2.000 m² de plancher pour répondre aux besoins de fonctionnement d'une structure moderne d'enseignement supérieur, avec des modes d'apprentissage qui oblige à une pédagogie complexe axée sur des démarches actives et de travail en groupe. Ce mode de fonctionnement requiert donc :

- des espaces spécifiques pour gérer des projets, rencontres enseignants/étudiants.
- Des équipements de technologies et d'apprentissage des langues.

L'Université de Lille 1 comprend en son sein l'I.A.E, c'est à ce titre que l'Etat participe au financement de l'opération.

Aujourd'hui, à la phase Avant Projet Définitif (APD), les différentes prescriptions réglementaires et diagnostics divers (Plomb, amiante, charpente...) ont fait évoluer le projet et conduisent à fixer le coût de travaux à 3.840.196,22 € HT (soit 4.592.874,60€ T.T.C). soit un coût au m² de rénovation de 1.298,36 €/m² H.T

En conséquence le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Travaux de rénovation: 3.840.196,22 €	Participations sollicitées :
Honoraires divers : 560 468,86 € Maître d'œuvre Bureau de contrôle Coordonnateur sécurité OPC	Etat 1.370.000,00 € Région (FEDER) 1.520.000,00 € Etat (FEDER) 1.520.000,00 € Ville de Lille 868.000,00 €
Diagnostics divers : 12.378,40 € Plomb + Amiante Charpentes Sondage de sol	
Total H.T = 4 413 043,48 € TVA 19,6% = 864 956,52 € Total T.T.C = 5 278 000,00 €	Total = 5 278 000,00 €

En accord avec votre commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie ce 4 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver le coût d'objectif actualisé ;
- solliciter le concours financier de l'Etat, la Région et de tout autre partenaire susceptible d'apporter son concours à cette réalisation.
- Autoriser Madame le Maire à admettre en recettes les subventions attendues
- Autoriser le lancement de l'appel d'offres ouvert nécessaire à la réalisation de ce projet ;
- Autoriser Madame le Maire à signer les marchés suite à la décision de la commission d'Appel d'Offres ainsi que le marché de maîtrise d'œuvre ou en cas d'empêchement, autoriser madame l'adjointe au Maire délégué aux marchés.
- Imputer la dépense correspondante à la section d'investissement intitulée « Hospice Général IAE travaux de sécurité » sur les crédits du budget 2004 ouverts au chapitre 23-2313- fonction 23 enveloppe 15566.

ADOPTÉE à l'unanimité

243
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/421

OBJETCentres de Loisirs Maternels
Subventions 2004

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Les Centres de Loisirs maternels associatifs Lillois et Hellemois bénéficient depuis de nombreuses années d'un soutien financier de la Ville de Lille sous forme de subvention pour leur fonctionnement.

Lors de l'élaboration du second Contrat Enfance en 1999, la Ville a souhaité clarifier les modalités de financement pour une plus grande transparence et une adaptation à la diversité des structures notamment par la prise en charge des spécificités de la structure en terme de taille, de modalités de fonctionnement et de fréquentation.

En conséquence, les paramètres retenus pour le calcul de la subvention sont les suivants :

- la capacité d'accueil
- le nombre de demi journées de fonctionnement
- la fréquentation journalière moyenne

Pour toutes les structures, il a été décidé d'appliquer un financement forfaitaire de base sur une capacité minimale de 16 enfants complété par un financement basé sur la fréquentation de la structure.

En fonction de ces éléments, le montant de la subvention 2004 a été calculé pour les structures ci-après :

MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS	
CENTRE SOCIAL	17 451 €
SERVICE ACCUEIL	6 485 €
ASSO PROJET	11 346 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	12 268 €
LES FRANCAS DE LILLE	11 666 €
CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	11 838 €
ASS POUR LA GESTION DE L'EQUIPEMENT DE QUARTIER SUR MOULINS EST	13 217 €

CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	15 146 €
MAISON DE QUARTIER SAINT MAURICE	13 979 €
ASS PERISCOPE	4 944 €
ASSOCIATION FAMILIALE LILLE	7 614 €
MAISON DE QUARTIER DU VIEUX LILLE	8 018 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	10 343 €
EDOUARD ET CELESTIN VONT EN BATEAU <i>(en accord avec le conseil communal d'Hellemmes)</i>	7 612 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 9984 - fonction 64 sous l'intitulé "Contrat Enfance – Subventions".

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ou des avenants aux conventions seront établies avec les équipements de proximité. Ils feront l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

C'est pourquoi en accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif, réunie le 4 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

245
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/422

OBJET

Installation d'un jeu de cour
à l'école P'tits pouchins.
Inscription budgétaire
et participation financière.

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre de crédits spécifiques du Ministère de l'Intérieur, attribués aux parlementaires pour équiper en jeux de cours les écoles maternelles.

Rares sont aujourd'hui les écoles qui n'en sont pas encore dotées.

Parmi elles figure l'école des P'tits Pouchins pour laquelle Madame Demessine, en sa qualité de sénateur propose d'affecter une partie de sa réserve parlementaire à hauteur de 50% du montant hors taxe de l'équipement.

Celui-ci représente un coût estimatif de 13821,46 Euros TTC comprenant à la fois l'acquisition du jeu et la fourniture et pose des sols souples adéquats conformément au marché public passé à cet effet en 2003.

Le plan de financement s'établirait donc comme suit :

DEPENSES

Coût de l'équipement : 11 556,40 Euros hors taxe
T.V.A 2 265,06 Euros
Total T.T.C 13 821,46 Euros

PARTICIPATIONS

Participation réserve parlementaire :
Soit 50% du montant Hors Taxe 5 778,20 Euros
Participation de la Ville :
50% du montant Hors Taxe 5 778,20 Euros
T.V.A. sur montant total : 2 265,06 Euros
Total ville : 8 043,26 Euros

Total des participations : 13 821,46 Euros TTC

En conséquence nous vous demandons en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 4 mai 2004 :

- De bien vouloir décider ladite opération.
- D'inscrire la dépense correspondante en crédits au Chapitre 21. Article 2135. Fonction 211. Enveloppe 20165.
- D'approuver la participation de la ville à raison de 8 043,26 Euros
- Décider qu'en cas de refus ou d'obtention partielle de la participation, la ville prendra en charge le montant non couvert.
- D'admettre en recettes, la participation à recevoir, à ce titre, de l'état (Ministère de l'Intérieur).
- D'autoriser à procéder à la réaffectation de la subvention sur le projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 04/423
OBJET

Versement de subventions à l'OCCE du Nord
Avenant à la convention.

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille a conclu avec l'association « Office central de coopération à l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord) une convention en vertu de la délibération n° 03/1117 du 15 décembre 2003. Cette convention détermine les relations financières entre la Ville de Lille et l'OCCE du Nord.

Les Conseils de Quartier du Centre et de Lille Sud se sont prononcés favorablement pour des aides à allouer à des coopératives OCCE, affiliées à l'OCCE du Nord. Ces aides sont détaillées dans le tableau ci-joint.

De plus, le conseil communal d'Hellemmes a accordé des subventions à des coopératives OCCE dont le détail est joint en annexe.

Il convient d'intégrer ces aides par avenant à la convention existante.

Après avis favorable de la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 4 mai 2004, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de la subvention jointe en annexe ,
- d'autoriser l'imputation de la dépense correspondante, soit 1928 euros sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574
- d'adopter cet avenant
- d'autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles, à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

AIDES ATTRIBUEES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISES

Quartier	Projet	Bénéficiaire	Coût total du projet	Montant alloué	Imputation
<u>CENTRE</u>	<u>Voyage à Leeds du 7 au 10 juin 2004 :</u> Pour 21 élèves de CE2 dans l'objectif de découvrir la vie et la culture anglaise, et d'enrichir le vocabulaire.	OCCE n° 1672 – école MICHELET	6 150 €	750 €	Chap 65, art 6574, Fonc 255, env 4347
<u>LILLE SUD</u>	<u>Etude du monde de la mer</u> Visite de Nausicaa le 18 juin 2004. Découverte de la biodiversité marine, biologie marine et l'écologie	OCCE n°1513 - école maternelle Rachel LEMPEREUR	2 078 €	878 €	Chap 65, art 6574, Fonc 255, env 9536
	<u>Sortie à Chantilly le 27 mai 2004</u> Sortie au Château de Chantilly afin de faire découvrir aux élèves l'architecture du XVIIe siècle et les activités liées à l'art équestre.	OCCE n°3097 - école Jean Moulin	1 386.50 €	300 €	Chap 65, art 6574, Fonc 255, env 9536

AIDES ATTRIBUEES AU TITRE DU CONSEIL COMMUNAL D'HELLEMMES

Délégation	Projet	Bénéficiaire	Coût total du projet	Montant alloué	Imputation
<u>Conseil Communal d'Hellemmes</u>	<u>Aide au projet d'école</u> Prestations d'artiste et d'architecte pour des ateliers d'arts plastiques	OCCE n°1441 – école Herriot	4 200 €	535 €	env 2004, chap 65, art 6574, fonct 255
	<u>Sorties Musée de Villeneuve d'Ascq et Forum des Sciences</u> Achat de cassettes vidéo pédagogiques	OCCE n°405 – école Jenner	7 434.10 €	825 €	env 2004, chap 65, art 6574, fonct 255
	<u>Action sur le langage</u> Intervention d'une conteuse et achats de livres	OCCE n°1509 – école Rostand	3 670 €	415 €	env 2004, chap 65, art 6574, fonct 255
	<u>Achat de matériel sportif et éducatif</u> Achats de livres	OCCE n°1721 – école Salengro	1 600 €	600 €	env 2004, chap 65, art 6574, fonct 255
	<u>Achat de livres documentaires pour le BCD</u> Matériel EPS réalisation d'une fresque dans la cour	OCCE n°2149 – école Berthelot	4 300 €	995 €	env 2004, chap 65, art 6574, fonct 255
	<u>Sorties culturelles</u> Théâtre, Musée des Beaux Arts	OCCE n°527 – école Sévigné	4 878 €	610 €	env 2004, chap 65, art 6574, fonct 255
	<u>Activité musique</u> Achats d'instruments de musique Participation pour des spectacles divers (théâtre et cirque)	OCCE n°2123 – école Jean Jaurès	21 172 €	1 515 €	env 2004, chap 65, art 6574, fonct 255
	<u>Actions culturelles</u> Sorties, troupes de marionnettes, musiciens et chanteurs	OCCE n°2038 – école Dombrowski	7 632 €	590 €	env 2004, chap 65, art 6574, fonct 255

VILLE DE LILLE

249
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 94/424

OBJET

Soirée festive
en l'honneur des enseignants lillois.
mercredi 16 juin 2004. Gratuité pour les enseignants
et participation aux frais de restauration des conjoints.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La traditionnelle soirée festive organisée par la Municipalité en l'honneur des enseignants lillois, se déroulera cette année le mercredi 16 juin 2004 dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Comme les années précédentes nous vous demandons en accord avec la commission de la solidarité et du Projet Educatif réunie le 4 mai 2004, de bien vouloir :

- autoriser la gratuité pour les enseignants des écoles publiques lilloises ;
- adopter le tarif de 20 Euros pour les conjoints et inscrire les recettes au budget de la Ville de Lille.

Chapitre 70 – Article 7067 – Fonction – 255 – Enveloppe 20508.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/425

OBJET

Marché sur appel d'offres de fourniture
Installation de mobilier scolaire (lot n°1)
et de mobilier de salles à manger de
restaurants scolaires (lot n°2)
Cession de la société attributaire
Avenant.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°02/886 du 7 octobre 2002, le Conseil Municipal a autorisé l'organisation d'un appel d'offres ouvert et la signature du ou des marchés relatifs aux deux lots visés en objet, s'appliquant à Lille et communes associées d'Hellemmes et de Lomme pour les exercices 2003 à 2005 inclus.

Un unique marché a été attribué, sous le n° 22173, pour les deux lots, à la société BRM SAS, notifié le 7 août 2003.

Or, par décision du 16 octobre 2003, le tribunal de commerce de Nanterre a placé le titulaire de ce marché en redressement judiciaire, a homologué un plan de cession qui a conduit à la vente de BRM SAS à la société MECASEAT, effective au 20 février 2004 (ordonnance du Tribunal de commerce de NANTERRE du 12/02/2004).

Dans la nouvelle structure, BRM SAS devient « BRM Mobilier » dont le siège est à BRESSUIRE (79).

En vue de maintenir le caractère opérationnel de ce marché et de satisfaire sans délai les besoins de dotations en mobilier des écoles maternelles et primaires publiques et des restaurants scolaires de Lille, Hellemmes et Lomme, nous vous demandons en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 4 mai 2004 de bien vouloir autoriser :

- La passation de l'avenant de substitution, en qualité de titulaire du marché en cause, assurant tous les engagements d'origine (catalogue, prix, délais,...) de la nouvelle société « BRM Mobilier » à l'ancien attributaire.
- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics, à signer toutes pièces nécessaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 04/426

OBJET

Projet "Les Oiseaux"
Attribution de subvention à l'association POSTAIR

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le dimanche 4 juillet 2004 se déroulera une performance sonore et architecturale intitulée "Les Oiseaux". Cet événement est organisé par l'association POSTAIR, siège social : 42, rue Léon Gambetta 59000 LILLE, dont l'objet est de :

- promouvoir la culture et ses diverses formes d'expression à travers la recherche de nouvelles formes de supports artistiques autour des musiques électroniques.

Lors de cette manifestation seront programmés 6 DJ'S régionaux de renommée mondiale (AKOUFEN par exemple) dont le thème de travail est "la partition en musique électronique".

Cette manifestation culturelle se déroulera au Palais des Beaux-Arts au niveau du bâtiment lame dans l'après-midi et sera d'accès libre dans le cadre des week-ends gratuits du Palais durant les vacances d'été.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2004 :

- allouer à l'association POSTAIR, structure maître d'ouvrage de l'action concernée, une subvention de 4 000 euros, sur un budget total de 11 200 euros, correspondant aux frais techniques et artistiques

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de 2004 sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 16508.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 04/427

OBJET

Programme d'Animation Jeunesse 2004
Loisirs des Jeunes dans le Nord
Opération Ville-Vie-Vacances
Attribution de Subventions

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Etat et le Département initient un programme intitulé « Opération Ville-Vie-Vacances » et « Loisirs des Jeunes dans le Nord ».

Les objectifs sont de développer des activités à caractère exceptionnel et attractif en direction des jeunes et de redonner une cohérence aux actions menées sur l'année par des associations.

La ville soutient ce programme pour un cofinancement complémentaire aux associations Lilloises qui s'inscrivent dans cette démarche.

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2004, vous prononcer sur l'octroi des subventions figurant dans le tableau ci-joint ;

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 10584 intitulée « Projets Jeunesse-Equipements de proximité ».

<u>Associations et Nature du Projet</u>	<u>Coût Total du Projet</u>	<u>Subvention Accordée Délégation Jeunesse</u>
Association La Espéranza 24/45, rue Paul Ramadier 59000 Lille		
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Accueil en fin d'après-midi de 17h-19h</u> : pour de l'aide aux devoirs, le mercredi et samedi sorties culturelles et ateliers artistiques. • <u>Pendant les vacances scolaires</u> : Animations et actions conviviales et festives portant sur les thèmes liés aux vacances(Noël, Pâques, ramadan ...) ouverture tous les après-midi de 14h à 19 h <p>nombre de jeunes touchés : 112 de 8 à 18 ans</p>	27 065€	1500 €

Boxing Club Lille-Moulins 26/13, rue Saint Quentin 59000 Lille	- Activités sportives Boxe, musculation, Football, Piscine.... - Travail de rue avec les jeunes les plus en difficulté, relais parents- jeunes et suivi individuel - Actions culturelles avec des visites de sites dans le cadre de Lille 2004	14 810 €	2 500€
• <u>Pendant les vacances scolaires</u>	- Organisation de tournois sportifs Boxe et Football interquartiers - Aide aux jeunes pour la réalisation de leurs projets - Organisation de séjours à Polincove pour 8 jeunes de 10-15 ans ; à Marseille pour 12 jeunes de 11-18 ans		
nombre de jeunes touchés : 200 de 8 –20 ans			
Au Gant d'Argent du Sud 5, rue Racine 59000 Lille			
• <u>Accueil toute l'année de 17-21h pour les jeunes de 11-18 ans</u>	- pratique de l'activité Boxe Française de l'initiation au perfectionnement et à la compétition - Travail avec toutes les structures du quartier pour créer le lien à travers les diverses activités	105 030 €	1500 €
nombre de jeunes touchés : 150 de 11 à 18 ans			
Association Vivre Ensemble 35/3 rue Mermoz 59000. Lille		10 000 €	5000 €
<p>Dans le cadre des opérations été à Lille, l'association Vivre Ensemble propose la mise en place d'un programme d'activités en juin, juillet et août 2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un camp de vacances d'une semaine à Bray Dunes au mois de juillet • des activités sportives et de plein air, • des repas festifs suivis d'un bal spectacle du Monde(chansons et musiques populaires) pour les jeunes et les familles du quartier des Bois Blancs qui ne partent pas en vacances. 			

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 04/428

OBJET

Projets Jeunesse des Equipements de Proximité
Actions retenues au titre de l'appel à Projets d'animation
socio-éducative
Tableau récapitulatif - Programme 2004

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/1124 du 15 décembre 2003, la Ville de Lille s'est engagée à accompagner financièrement les associations Lilloises dans le développement de nouvelles activités s'adressant au public jeune âgé de 16 à 25 ans, dont le potentiel doit être plus exprimé, écouté et soutenu.

Cet accompagnement s'effectuera dès lors que ces activités répondent aux grands objectifs fixés dans le cadre de l'appel à projet animation socio-éducative présenté aux responsables des Centres Sociaux et Maisons de Quartier le 29 novembre 2003.

L'intervention de la Ville de Lille au titre de ce programme se fonde sur la définition d'un projet territorial d'animation socio-éducative défini à partir d'un état des lieux des moyens existants et tenant compte des caractéristiques propres au projet et au quartier.

L'objectif de ce Programme « Appel à Projet » vise à prendre davantage en compte la place et le rôle des jeunes dans les Centres Sociaux et les Maisons de Quartier. Ce programme 2004 :

- S'inscrit dans le prolongement du Plan Local d'Action et de Développement en Faveur de la Jeunesse adopté par délibération n°00/61 du Conseil Municipal du 7 février 2000 ;
- Complète la convention cadre et de partenariat entre la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales relative aux Centres Sociaux et Maisons de Quartier, adoptée par délibération n°02/698 du Conseil Municipal du 7 octobre 2002 ;
- Identifie plus précisément l'organisation d'un secteur d'intervention cohérent ciblé en direction des jeunes ;
- Rappelle que les actions retenues, doivent dépasser les logiques consuméristes, favoriser la prise de responsabilité des jeunes, le sens de l'effort et développer l'apprentissage d'un comportement citoyen.

Après la phase de concertation, a donc été engagée, la phase d'instruction administrative des dossiers en vue de la conclusion de contrats de projets territoriaux 2004 avec chaque Centre Social et Maison de Quartier et ce conformément à la procédure définie.

Afin de permettre d'engager le processus de mise en œuvre de ces actions nouvelles dans des conditions favorables, il est proposé d'allouer, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2004, des subventions aux associations poursuivant des objectifs retenus dans le cadre de l'appel à projet animation socio-éducative 2004 selon le tableau ci-joint.

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, ces subventions ont été reprises par

ailleurs dans les avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs conclus et signés entre la Ville de Lille et les associations.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2004, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 10584 intitulée «Projet Jeunesse Equipements de Proximité».

ADOPTÉE à l'unanimité

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution des subventions relatives aux contrats de projets territoriaux jeunesse 2004 explicités ci dessous.

Structure	Date de réception du dossier	Territoire jeunes ciblés	Moyens mobilisés	Objectifs définis par la structure	Objectifs définis/ la Délégation Jeunesse	Titre du Projet et calendrier prévisionnel de réalisation	Partenaires	Budget total	Sources de financement	Participation de la Délégation Jeunesse
Centre Social la Busette Lille centre	Reçu le 9/2/04 (dossier complet après modification)	Lille centre 80 jeunes 16-25 ans	1 animateur poste Aile, 1 animateur mi-temps, un lieu d'accueil équipé de matériel informatique + documentation	Accompagner les projets individuels et collectifs des jeunes, de la conception à la réalisation	Objectif 3 : aider à mobiliser les bénéficiaires d'un projet en facilitant la mise en place de méthodes d'animation mieux adaptées au public jeune	Action de Prévention en direction des 16/25 ans de janvier à décembre 2004	Mission locale, GPAL, services des sports, ASPTT, espace réussir, APU	53 947 € (dont 83 % en frais de personnel)	Dépt 30 790 € (poste Aile) Ville 21 000 € (jeunesse) CAF 1547 € Service rendu 610 €	Proposition à hauteur de 15 395 € plafonnement équivalent à 1 mi-temps
Centre Social Intercommunal du Chemin Rouge	Déposé le 13/2/04 (dossier complet)	Intercommunalité, sud de Lille, moulins, Thumesnil 50 jeunes	1 animateur poste Aile, locaux partagés avec le service jeunesse + animateurs vacataires	Structurer et développer l'accueil des 16-20 ans en lien avec les différents acteurs jeunesse	Objectif 1 : accompagner le montage du projet en facilitant l'implication des jeunes	structuration d'un secteur jeune intercommunal de janvier à décembre 2004	Villes de Lille et Fâches, mission locale, CIPD de Fâches	68 757 € (dont 65 % en frais de personnel)	Dépt 33 026 € (poste Aile +LJN) Ville de Lille 16 240 € (jeunesse) Fâches 11743€ CAF 2884 € Participation Usagers +Bons vac 4864 €	Proposition à hauteur de 16 240 €
Centre Social Mosaïque	Déposé le 23/2/04 (dossier complet après modification)	Fives (relocalisation du CS au nord du quartier en 2005) 70 jeunes	1 animateur poste Aile, 1 animateur permanent (2,5 à 3 ETP)	Favoriser l'autonomie des jeunes 16-25 ans	Objectif 1 : accompagner le montage du projet en facilitant l'implication des jeunes	Prends ton projet en mains de janvier à décembre 2004	CAF, CRJU, Contrat de Ville, les jeunes, Itinéraires, lycées	91 849 € (dont 77 % en frais de personnel)	Dépt 52 000 € (poste Aile +LJN) Ville de Lille 8500 € (jeunesse) Etat 12 325 € CAF 8150 € Autres 8074 €	Proposition à hauteur de 8500 €

Structure	Date de réception du dossier	Territoire jeunes ciblés	Moyens mobilisés	Objectifs définis par la structure	Objectifs définis/ la Délégation Jeunesse	Titre du Projet et calendrier prévisionnel de réalisation	Partenaires	Budget total	Sources de financement	Participation de la Délégation Jeunesse
Association Projet	Déposé le 16/2/04 (dossier complet après modification)	Quartier du Faubourg de Béthune 250 jeunes	1 animateur poste Aile, 5 animateurs, +2 vacataires	Donner une place aux jeunes dans le projet centre social	Objectif 2 : accompagner sur le plan méthodologique, les changements organisationnels dans un quartier en favorisant la mise en place d'un projet territorial partagé d'animation socio-éducative	Espace Rencontre Lieu ressources projets démarrage de l'action en janvier 2004, ouverture du local début avril 2004	Mairie de Quartier, Mission locale, Itinéraires, espace santé, UTPAS	74 212 € (dont 84 % en frais de personnel)	Dépt 14 522 € (poste Aile ½ temps) Lille 30 000 € (jeunesse) Etat 15 000 € (adulte relais) CAF 6844 € Participation Usagers +autofinancement 7846 €	Proposition à hauteur de 15 395 €
MQ St Maurice	Déposé le 24/2/04 (dossier complet après modification)	Saint Maurice Pellevoisin, Alma, Jacquet 40 jeunes	1 animateur emploi jeune	Faire acquérir des savoirs- faire préalable à la mise en œuvre de projets	Objectif 1 : accompagner le montage du projet en facilitant l'implication des jeunes.	Les ateliers de cultures urbaines et Forum Jeunesse démarrage de l'action en avril 2004 avec le recrutement de 2 vacataires	Mairie de Quartier, Association RIF et Actif, Conseil de Quartier pour l'organisation du Forum	33 217 € (dont 46 % en frais de personnel)	Dépt 4500 € (LJN) Ville 16 500 € (jeunesse) Ville 1800 € (quartier) Participation Usagers 5075 € Maison de quartier 5342 €	Proposition à hauteur de 16 500 €
MQ Vauban	Déposé le 16/2/04 (dossier complet après modification)	Vauban- esquermes et sous quartier square d'Espagne 30 jeunes	1 animateur 6-16 ans déjà mobilisé sur le secteur enfance et jeunesse	Donner la possibilité à des groupes de jeunes de s'exprimer dans des stages (culturels) et favoriser leur «représentation » lors d'événements de quartier	Objectif 3 : aider à mobiliser les bénéficiaires d'un projet en facilitant la mise en place de méthodes d'animation mieux adaptées au public jeune	Les jeunes (se) représentent de janvier à décembre 2004	Assistantes sociales du secteur, collège Mme de Staél club FCP, mission locale,	21 000 €	Maison de Quartier 5000 € Ville 16 000 € (jeunesse)	Proposition à hauteur de 5000 €

Structure	Date de réception du dossier	Territoire jeunes ciblés	Moyens mobilisés	Objectifs définis par la structure	Objectifs définis/ la Délégation Jeunesse	Titre du Projet et calendrier prévisionnel de réalisation	Partenaires	Budget total	Sources de financement	Participation de la Délégation Jeunesse
MQ Moulin est	reçu le 16/2/04 (dossier complet après modification)	Quartier de moulins (secteur Belfort) 60 jeunes	1animateur poste Aile, 1 animateur CEC +1animateur bénévole	Privilégier un axe culturel dans le quartier de Moulins	Objectif 3 : aider à mobiliser les bénéficiaires d'un projet en facilitant la mise en place de méthodes d'animation mieux adaptées au public jeune.	Cultures Urbaines 2004 de janvier à décembre 2004	CRIJ, associations : Reflex, SolidH, Style divin, itinéraires, mission locale,	99 065 € (dont 73 % en frais de personnel)	Dépt 36 000 € Ville 28 500 € (jeunesse) Etat 11 050 € Région 10 000 € Participation Usagers 2500 € Autres 11 015 €	Proposition à hauteur de 15 395 €
CS Marcel Bertrand	reçu le 13/2/04 (dossier complet après modification)	Quartier de moulins 150 jeunes	1animateur poste Aile, 1 animateur sportif, 1animatrice multimédia+1 animateur socioculturel	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes	Objectif 1 : accompagner le montage du projet en facilitant l'implication des jeunes.	Action en faveur des jeunes adultes de janvier à décembre 2004	Services des sports et club sportif, LMI, itinéraires, mission locale	114 176 € (dont 86 % en frais de personnel)	Dépt 34 600 € Ville 15 000 € (jeunesse) Etat 32 062 € (Cnasca) Autofinancement 31 264 € Participation Usagers 1250 €	Proposition à hauteur de 15 000 €
MQ Wazemmes	Déposé le 16/2/04 (dossier complet après modification)	Quartier de Wazemmes 70 jeunes	1animateur poste Aile, 1 animateur 13-18 ans, 2 vacataires périscolaire	Favoriser l'émergence de groupes organisés	Objectif 1 : accompagner le montage du projet en facilitant l'implication des jeunes.	Développement de la citoyenneté de janvier à décembre 2004	Montevideo, service des sports, Papsonn waz, Mission locale	49 305 € (dont 100 % en frais de personnel)	Dépt 19 110 € Ville 7697 € (jeunesse) Maison de Quartier 22 498 €	Proposition à hauteur de 7697 €

Structure	Date de réception du dossier	Territoire jeunes ciblés	Moyens mobilisés	Objectifs définis par la structure	Objectifs définis/ la Délégation Jeunesse	Titre du Projet et calendrier prévisionnel de réalisation	Partenaires	Budget total	Sources de financement	Participation de la Délégation Jeunesse
CS Rosette de Mey	Déposé le 17/2/04 dossier complet après modification)	Quartier des Bois Blanes 60 jeunes	4 animateurs poste Aile, (3 ETP)	Favoriser le développement d'initiatives et responsabiliser les jeunes en les aidant à concrétiser leurs projets individuels ou collectifs.	Objectif 3 : aider à mobiliser les bénéficiaires d'un projet en facilitant la mise en place de méthodes d'animation mieux adaptées au public jeune	Aide aux Projets de mars à décembre 2004	CRIJ, DRDJJS, Mission locale, associations de Quartier	89 142 € (dont 92 % en frais de personnel)	Dépt 33 790 € (poste Aile) Ville 24 100 € (jeunesse) Ville (adulte relais) 3050 € Etat 23 700 € CAF 2760 € Participation Usagers 1743 €	Proposition à hauteur de 15 395 €
MQ Fives	Déposé le 16/2/04, (dossier complet après modification)	Quartier de Fives 250 jeunes	3 animateurs spécialisés dans le domaine sportif + vacataires	Favoriser la participation des jeunes à l'organisation de leurs propres loisirs culturels, sportifs, socio-éducatifs	Objectif 3 : aider à mobiliser les bénéficiaires d'un projet en facilitant la mise en place de méthodes d'animation mieux adaptées au public jeune	Projets sportifs et culturels à la Maison de Quartier de janvier à décembre 2004	Service des sports, Collège Boris Vian, LMI1, mission locale, Capharnaüm	152 626 € (dont 79 % en frais de personnel)	Ville 31 300 € (jeunesse) Etat 35 301 € CAF 51 740 € Participation Usagers 17 881 € Autres 16 604 €	Proposition à hauteur de 15 395 €
CS Lazare Garreau	Déposé le 25/2/04, (dossier complet après modification)	Quartier de Lille sud 40 jeunes	2 animateurs poste Aile ETP, + 2 animateurs temps partiel	Faire participer le public jeune 16/25 ans aux activités du CS, en favorisant une démarche de projet	Objectif 3 : aider à mobiliser les bénéficiaires d'un projet en facilitant la mise en place de méthodes d'animation mieux adaptées au public jeune	Une réponse à la respons de janvier à décembre 2004	Itinéraires, Lille sud insertion, ANPE, service des sports, CAF, Contrat de ville	40 752 € (dont 85 % en frais de personnel)	Dépt 22 500 € (poste Aile) Ville 17 772 € (jeunesse) Ventes de produits finis 480 €	Proposition à hauteur de 15 395 €

MQ Vieux Lille et CS Arbrisseau non reçu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/429

OBJETBalades de l'Eté
Modalités d'Organisation 2004Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les Balades de l'Eté consistent en 64 sorties (6 par quartier et 4 pour Hellemmes) pour un public familial.

Elles se déroulent pendant les mois de juillet et août pour des destinations diverses (mer, parcs de loisirs, visites culturelles), en 2003, elles ont permis à 2 528 Lillois et 200 Hellemmois de participer à ce dispositif (cf. Bilan 2003).

Les Mairies de Quartier et la Commune Associée d'Hellemmes sont chargées de l'organisation de cette opération.

Une participation des usagers aux frais d'organisation sera demandée à raison de 2 € par personne âgée de plus 2 ans et par sortie, et payée aux régisseurs de recettes des mairies de quartier.

Nous vous demandons donc, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2004, de :

- Autoriser l'admission en recettes des participations des usagers ;
- Incrire les sommes ainsi encaissées aux comptes indiqués ci-après :

Un arrêté sera pris ultérieurement pour déterminer, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, les tarifs des sorties.

ADOPTÉE à l'unanimité

Balades de l'Eté

<u>QUARTIER</u>	<u>IMPUTATION</u>	<u>INTITULE</u>
Bois-Blancs	Chapitre 011, Fonction 422, Article 606.8, Enveloppe 8967	Animation Urbaine
Centre	Chapitre 011, Fonction 90, Article 628. 8, Enveloppe 6644	
Faubourg de Béthune	Chapitre 011, Fonction 422, Article 6068, Enveloppe 9434	Animation Urbaine –Autres fournitures
Fives	Chapitre 011, Fonction 422, Enveloppe à créer	Animation de Quartier
Lille-Sud	Chapitre 011, Fonction 020, Article 60623, Enveloppe 11940	Administration Générale, Alimentation
Moulins	Chapitre 011, Fonction 024, Article 60623, Enveloppe 8961	Relations Publiques Fêtes et Cérémonies
Saint Maurice Pellevoisin	Chapitre 011, Fonction 024, Article 60623, Enveloppe 18338	
Vauban	Chapitre 011, Fonction 024, Article 6232, Enveloppe 4616	Fêtes et Cérémonies
Vieux-Lille	Chapitre 011, Fonction 024, Article 606.23, Enveloppe 8959	Relations publiques-Alimentation
Wazemmes	Chapitre 011, Fonction 024, Article 60623, Enveloppe 9414	Administration Générale Alimentation

BILAN BALADES ETE 2003

DESTINATIONS	Fives	St-Maurice	Vx-Lille	B-Blancs	Centre	Lille-Sud	Fg-Béthune	Moulins	Vauban	Wazemmes	TOTAL
Boulogne		42		47	44	53			50	50	286
Bray-Dunes	42			45			51				138
La Panne			47	50	52	53		47		47	296
Malo	32	36		50-48	53	52-52			46	41	410
Wissant			46		53	47	44	45	49		284
Ambleteuse	33	50	30				51	50			214
Le Fleury		15							45		60
Prés- du Hem	28						53				81
Val -Joly				47						43	90
Aubigny au bac								40			40
Bruges	37	40	39		50		50	47	47	40	350
Bavay			17							32	49
Han sur lesse							33	46			79
Zoo Maubeuge									45		45
Musée Matisse	17	21	22		17	29					106
Total	189	204	201	287	269	286	282	275	282	253	2528

263
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 94/430

OBJETLes Autocar'Toons
Participation de la Ville
Subvention à l'association EKSPRIMRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Eksprim, association loi 1901, a pour but d'accompagner les artistes et les associations culturelles dans le développement de leurs activités, de favoriser les échanges pluridisciplinaires entre les différents acteurs de la vie culturelle et rendre la culture plus accessible.

Depuis juillet 2003, Eksprim a élargi son champ d'action pour répondre au problème de l'accès aux offres culturelles de personnes jeunes aux ressources précaires connaissant, pour certaines, des difficultés d'ordre divers.

C'est ainsi qu'a été mis en place le projet Autocar'Toons dont le concept repose sur l'organisation de passage d'un bus une fois par mois qui parcourt les quartiers de la Métropole pour amener le public (cinquante jeunes Lillois) recensé par les missions locales aux spectacles (concerts, représentations, festivals) : chaque mois des artistes entrent en piste dans le bus.

Cette association étant devenue un interlocuteur essentiel de la politique jeunesse liée au développement des cultures urbaines impulsée par la Ville ;

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de la subvention de 3000 €, sur un budget total de 30 350 €, à l'Association Eksprim, 86, boulevard Montebello 59800 Lille.

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764 intitulée « Subventions à diverses associations de jeunesse »

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/431

OBJET

Subvention au Centre Régional d'information

Jeunesse

Fabrication de la maquette du guide pratique des
jeunes 16-25 ans.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille en partenariat avec le Centre Régional d'information Jeunesse souhaite renforcer et valoriser l'engagement des jeunes dans les domaines de la citoyenneté, de l'humanitaire, de la culture, de l'économie, de l'environnement, et du sport.

C'est un moyen de répondre concrètement à leur désir de mobilisation et de reconnaissance. C'est aussi une voie pour les aider à progresser, grâce à des aides appropriées, en les accompagnant jusqu'au meilleur accomplissement de leur projet.

Pour y parvenir, il est indispensable de leur proposer des informations claires et accessibles, des aides et des partenariats divers, des projets concrets dans les multiples secteurs où ils peuvent développer leurs talents, en fonction de leurs aspirations, de leurs capacités et de leur disponibilité.

C'est pourquoi, La Ville de Lille fait le choix d'éditer un guide pratique diffusé notamment dans les associations, le réseau information jeunesse, et bien entendu les établissements scolaires et universitaires. Ce guide pratique est destiné aux jeunes lillois âgés de 16 à 25 ans.

Dans ce cadre, il est proposé d'allouer une subvention à l'association Centre Régional Information Jeunesse située 2, rue Nicolas Leblanc à Lille pour la fabrication de la maquette du guide pratique Jeune, opération inscrite au titre des priorités de la délégation Jeunesse en 2004.

Nous vous demandons, en conséquence de bien vouloir autoriser, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2004 :

- Le versement de la subvention de 7622 € à l'association Centre Régional Information Jeunesse

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 10584 intitulée «Projets Jeunesse des Equipements de proximité »

ADOPTÉE à l'unanimité

265
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 94/432

OBJETJeunesse :Culture scientifique : Subventions aux associations

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par deux associations lilloises, en fonction d'un projet dans le domaine de la Culture scientifique en direction de la jeunesse.

Dans le cadre de la Délégation jeunesse, nous vous proposons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2004, de participer à la mise en œuvre de ces projets à travers l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nom et adresse de l'Association	Activité générale de l'Association	Nature du projet	Budget prévisionnel	Subvention Délégation Jeunesse proposée
Club Robotique I.S.E.N. I.S.E.N. 41, boulevard Vauban 59046 Lille Cedex	Développer la robotique	<ul style="list-style-type: none"> organiser pendant les congés scolaires d'automne un stage d'initiation à la robotique en direction de 10 lycéens lillois de terminale scientifique avec une priorité à l'inscription pour les élèves boursiers mettre en place, avec d'autres clubs Robotiques, une démonstration publique de robotique à Lille courant mai. participer, avec les membres du club robotique et les stagiaires lycéens à la Coupe de France de Robotique « E=M6 ». qui rassemblera plus de 200 équipes le Samedi 22 mai 2004 à La Ferté Bernard (Sarthe). 	13 200 €	3 770 € (dont 1 885 € de la Délégation Lycées, Collèges, Enseignement Supérieur) <p><i>L'affectation de la subvention se ventile comme suit :</i></p> <p><i>- 2550 € pour le stage</i></p> <p><i>- 1220 € pour la participation à la Coupe de France.</i></p>

Nom et adresse de l'Association	Activité générale de l'Association	Nature du projet	Budget prévisionnel	Subvention Délégation Jeunesse proposée
Association des Elèves ingénieurs Gadz'arts de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Lille (A.E.G. E.N.S.A.M.) 8, boulevard Louis XIV 59046 Lille Cedex	Développer la robotique	Participation des jeunes élèves lillois membres du club robotique au concours E=M6 le Samedi 22 mai 2004 à La Ferté Bernard	1 600 €	1 220 € (dont 610 € de la Délégation Lycées, Collèges, Enseignement Supérieur)

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal de 2004 sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764 intitulée "Subventions à diverses associations de jeunesse".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

267
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/433

OBJET

Projets à diverses associations de Jeunesse

Rapport de Madame le Maire,

Attribution de Subvention

Mesdames, Messieurs,

Délégation Jeunesse

La politique d'animation de la Ville vise prioritairement à resserrer le tissu social, à développer l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports pour tous.

Nous vous demandons donc de vous prononcer, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2004, sur l'attribution des subventions explicitées dans le tableau ci-après.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764 intitulée "Subventions à diverses associations de Jeunesse".

ADOPTÉE à l'unanimité

<u>Associations et Nature du Projet</u>	Coût Total du Projet	Subvention Accordée Délégation Jeunesse
<p>Association Carnaval de Moulins Ecole les Moulins 66, rue de la Plaine 59000 LILLE</p> <p>Le samedi 27 mars, l'association a organisé, le traditionnel carnaval de Moulins qui a entraîné dans son sillage «le Nino » la Falla, représentant le quartier, ce carnaval permet aux plus jeunes dans les écoles, ainsi qu'à leurs parents par le biais d'ateliers organisés par l'association de prendre part à cette fête.</p>	7786 €	600 €
<p>Association DU 8 RENVERSE 57, rue Roger Salengro 59260 HELLEMES-LILLE</p> <p>L'association met en œuvre le 11 juin 2004 un événement « Bateau tango » qui comportera plusieurs volets : initiation au tango à la guinguette du zoo, en soirée un spectacle son et lumière à l'écluse de la Barre et pour terminer un bal sera organisé.</p>	23500 €	1500 €

269
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/434

OBJETSubvention à l'Union Française de la Jeunesse
Convention de Partenariat entre la Ville et l'UFJRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Suite à une délibération du Conseil Municipal n°03/972 du 17 novembre 2003, une convention établissant les relations contractuelles entre la Ville de Lille et l'association Union Française de la Jeunesse, a été conclue le 25 novembre 2003.

Elle définit les coopérations que les deux parties conviennent d'établir, dans le respect des missions et priorités d'actions que chacun des partenaires a décidé de retenir.

Elle fixe les moyens financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre du programme d'actions de formation continue et de perfectionnement professionnel.

Elle fixe les moyens financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre du programme d'actions de formation continue et de perfectionnement professionnel.

Cette association est un partenaire essentiel de la Politique Municipale de lutte contre l'illettrisme. Elle participe ainsi à la réalisation de l'objectif visant la réussite et l'intégration des populations issues de l'immigration.

Elle est complétée pour l'année 2004 d'une convention annuelle qui vient préciser les modalités de financement que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme pour l'année 2004.

Par conséquent, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2004, de bien vouloir autoriser:

- l'octroi de la subvention de fonctionnement à l'association Union Française de la Jeunesse d'un montant de 25 000 € ;
- la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, Animation et à l'Intégration de la convention ci-jointe.

La dépense correspondante est imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004, Chapitre 65, article 6574, Fonction 24, Enveloppe 5969 intitulée « Subvention à l'Union Française de la Jeunesse ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 94/435

OBJET

Plan Local d'Intégration – Programmation 2004
Subventions de la Ville – Première Répartition

Rapport de Madame le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations en fonction d'un projet particulier identifié au sein de leurs activités propres dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Ces actions se situent dans le cadre de la CLAVID (Cellule Locale d'Animation et de Vigilance pour l'Intégration et contre les Discriminations).

<u>Association et Nature du Projet</u>	<u>Coût Total du Projet</u>	<u>Subvention Proposée Délégation Intégration</u>
POUR UNE INTERCULTURALITE CITOYENNE (A.P.I.C.) 107, rue de Philadelphie, 59800 Lille Déclaration en Préfecture: 17 octobre 2003 Soutien à la réalisation par l'association d'un guide sur l'orthographe de référence des prénoms d'origine arabe et musulmane qui sera à la fois un outil pour les services de l'Etat Civil mais aussi un guide pour une citoyenneté renforcée. Ce guide sera réalisé en partenariat avec des universitaires membres de l'association S.E.L.E.F.A. (<i>Société d'Etude Lexicographique et Etymologique Française et arabe</i>) L'association a reçu, en mars 2004, de la Délégation aux Projets Associatifs une subvention de 1 000 € au titre de l'aide au démarrage	48 500 €	3 000 €
FIL A FIL 'FILONS A LA FILATURE' 63, rue de Fontenoy 59000 à Lille L'association a su mobiliser un collectif de bénévoles issus de six quartiers lillois différents, parents d'élèves, responsables culturels et cultuels Il s'agit d'organiser en direction des collégiens issus des collèges Franklin et Jean Macé un rallye qui s'intitule "100% Tolérance ". En réunissant les jeunes en plusieurs équipes ce rallye contre l'intolérance permet, à travers la découverte de lieu de culte et d'engagement citoyen de réfléchir sur la tolérance et la fraternité tout en favorisant le dialogue sur le thème du respect. Après un temps fort qui s'est déroulé le 14 mars 2004 à la salle Concorde, l'action se prolongera jusqu'à fin juin à travers une restitution valorisante.	3 000 €	1 500 €

<u>Association et Nature du Projet</u>	Coût Total du Projet	Subvention proposée Délégation Intégration
<p>Maison de quartier des Bois Blancs – Centre Social Rosette de Mey 60, rue du Général de la Bourdonnaye 59000 Lille</p> <p>Thé à la menthe ou café crème</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la solitude des personnes âgées migrantes du quartier, • les accueillir quotidiennement et leur proposer des animations de loisirs à travers la mise en place d'un lieu d'accueil interculturel chaque après midi 	33 358 €	5 000 € (1)

(1) En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, cette subvention sera reprise dans un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs conclu et signé entre la Ville de Lille et l'association en conformité avec la délibération 03/519 du 30 juin 2003."

Il est proposé à la Commission de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2004, allouer aux associations concernées la subvention correspondant à la participation de la ville conformément à la répartition figurant sur le tableau ci dessus.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal de 2004 sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 12405, intitulée « Schéma Local d'Intégration ».

ADOPTÉE à l'unanimité

272
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/444

OBJET

Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner – Poste
FONJEP
Modification du préavis, conditions de sortie.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/83 du 9 février 2004, le Conseil Municipal a décidé de résilier le contrat de financement du 16 mai 1994 conclue entre la Ville, la Fédération Nationale Léo Lagrange et le FONJEP.

La dénonciation de ce contrat Fonjep motivée par un souci d'une plus grande transparence (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 fait obligation à la Ville de conclure une convention avec une association à laquelle elle attribue, tous crédits confondus, une ou plusieurs subventions d'un montant supérieur à 23 000 €) a été faite dans le respect des règles conventionnelles : après concertation et d'un commun accord avec le conseil d'administration de l'association Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner.

L'article 5 du dit contrat prévoit la dénonciation avant le 31 décembre de l'année en cours, moyennant le respect d'un préavis de 12 mois minimum.

Par conséquent le contrat de financement prendra fin le 31 décembre 2005.

C'est pourquoi il vous est demandé, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2004 :

- De rapporter la délibération n°04/83 du 9 février 2004 ;
- D'acter la résiliation, au 17 mai 2004 du contrat de financement du 16 mai 1994 conclue entre la Ville, la Fédération Nationale Léo Lagrange et le FONJEP ;
- De valider les termes du préavis de 12 mois et la fin du contrat fixé au 31 décembre 2005 ;
- D'autoriser la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, d'une lettre de dénonciation recommandée avec accusé de réception adressée au FONJEP et à la Fédération Nationale Léo Lagrange prévoyant les conditions de sortie de ce contrat au 31 décembre 2005

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/445

OBJETSubventions à Diverses Associations de JeunessePassation de conventions définitivesAssociation Club Léo Lagrange Arbrisseau-WagnerCentre d'activités Culturelles Sportives et de LoisirsAssociation Tintin et Miloud

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°04/80 du Conseil Municipal du 9 février 2004, la Ville de Lille a versé
à :

- L'association Club Léo Lagrange Arbrisseau Wagner - Centre d'activités Culturelles Sportives et de Loisirs une avance sur la subvention 2004 : 6860,21 €
- L'association Tintin et Miloud une avance sur la subvention 2004 : 6860,21 €

Et a autorisé la signature des conventions provisoires conclues entre la Ville de Lille et les associations susvisées en application de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

Un solde de subvention est consenti afin qu'elles puissent poursuivre et achever la mise en œuvre de leur programme d'action d'animation globale 2004 sur le quartier de Lille-Sud et à Wazemmes.

Par ailleurs, une subvention de 3 000 € a été examinée dans une autre Commission lors de la présente séance..

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme :

– le versement de la subvention ci-dessus à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004 Politique de la Ville – Subventions exceptionnelles à divers organismes -chapitre 67 article 6745, fonction 824.

- le versement du solde de subvention figurant dans le tableau ci-après ;
- la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, Animation et à l'Intégration des conventions définitives

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004

N° 04/446

OBJET

Mise en synergie des intervenants jeunesse sur le Quartier de Wazemmes
Lancement d'une mission d'assistance technique
Projet de cahier des charges

Rapport de Madame le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

La Jeunesse constitue l'une des préoccupations majeures de la Ville de Lille. Notamment, elle souhaite pouvoir engager, avec ses partenaires au premier rang desquels Le Conseil Général du Nord, des actions de développement social permettant de mieux répondre aux besoins actuels et futurs d'une population jeune résidant sur le territoire de la Ville et particulièrement sur le quartier de Wazemmes dans lequel la population jeune a considérablement augmenté ces dernières années.

La Ville s'est engagée à accompagner les associations lilloises, dans le développement de nouvelles activités s'adressant au public jeune âgé de 16 à 25 ans. Il semble particulièrement important, dans ce contexte, que la Ville dispose de toute la connaissance indispensable des interventions menées en direction de cette population, et qu'elle ait identifié les principaux enjeux ainsi que les priorités qui sont les siennes afin d'être en capacité de solliciter ses partenaires et, plus largement, de participer le plus directement possible à la construction d'un projet de développement social local concerté de la politique de la jeunesse sur le quartier de Wazemmes.

Pour ce faire, la Ville lance une étude portant sur la mise en synergie des intervenants jeunesse sur le quartier de Wazemmes « Etat des Lieux et Perspectives » afin d'appuyer l'établissement d'un plan d'actions Jeunes. Cette démarche permettra de mieux cibler les enjeux, de mettre en lumière les marges de manœuvre existantes, de mieux appréhender les synergies et leviers appropriés pour répondre aux besoins actuels et futurs de cette population jeune.

C'est pourquoi, La Ville de Lille, souhaite faire appel à une assistance technique, le cabinet qui sera retenu pour cette mission sera chargé :

- De renouveler la réflexion autour du diagnostic partagé dans le champ du développement social local (ensemble du quartier de Wazemmes).
- D'accroître la connaissance des interventions afin d'agir de manière plus pertinente.
- D'assister la Ville dans l'élaboration de son plan d'actions jeune, en particulier : propositions d'axes et d'objectifs priorisés en matière de politique de la Jeunesse, déclinaison de ces axes en plan d'actions et négociations avec les principaux partenaires (Conseil Général du Nord, Caisse d'Allocations Familiales)

Nous vous demandons, en conséquence de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2004 et le Conseil de Quartier de Wazemmes qui s'est réuni le :

- Adopter le principe de réalisation de cette mission d'assistance technique « Mise en synergie des intervenants jeunesse sur le quartier de Wazemmes ainsi que son coût

d'objectif prévisionnel fixé à 35.000 € TTC financé à hauteur de 17 500 € par le Conseil Général du Nord ;

- Autoriser l'encaissement de la subvention de 17 500 € à venir du Conseil Général du Nord et prévoir l'inscription sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires, chapitre 011, article 617, fonction 422, enveloppe 23700 intitulée "études jeunesse, quartier de Wazemmes" ;

- Autoriser la prise en charge par la Ville du montant total de la mission en cas d'insuffisance des crédits sollicités auprès du Conseil Général ;

- Adopter le projet de cahier des charges de la dite mission d'assistance technique ;

- Autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjointe déléguée aux Marchés Publics à procéder à une consultation à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des Marchés Publics permettant de retenir un Cabinet d'étude ;

- Imputer la dépense sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires, chapitre 011, article 617, fonction 422, enveloppe 23700 intitulée "études jeunesse, quartier de Wazemmes" ;

- Autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, Animation et à l'Intégration à solliciter une subvention couvrant 50% du montant total de l'étude auprès du Conseil Général ainsi qu'à signer tous documents et conventions y afférent ;

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/447

OBJET

Attribution de Subvention dans le cadre du lancement
du journal gratuit des événements étudiants
intitulé »le Mouchard n°1»

Rapport de Madame la Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'association le Mouchard a lancé, en janvier dernier, le n° 0 du journal gratuit d'annonces des manifestations étudiantes de la Métropole lilloise intitulé «le Mouchard»

Ce premier agenda support de communication dédié à la vie étudiante cible les 18-28 ans résidant la métropole lilloise et assure auprès d'eux la diffusion d'un message positif et efficace.

Cette opération de lancement d'un journal gratuit créé pour les étudiants et soutenu par la Ville consiste d'une part, à valoriser les initiatives positives prises par les jeunes lillois, d'autre part, à mener une démarche globale relative à l'identification de ce qui se fait de positif, en tous domaines sur le territoire de notre commune.

Ce nouvel outil présent sur la Métropole lilloise vise à :

- Pallier le manque de moyens que l'on donne aux étudiants pour s'exprimer, il centralise la promotion de leurs manifestations quelles qu'elles soient ;
- Faciliter la communication entre les étudiants, aussi bien en interne qu'en externe (écoles, facultés, mais aussi magasins, cinémas, bars...)
- Informer, via des insertions commerciales et culturelles ciblées
- Eviter le recours à l'affichage sauvage pratique illicite et répréhensible par la loi.

Il est essentiel que la Ville poursuive et encourage ce travail de reconnaissance des initiatives construites par les jeunes étudiants lillois.

Aussi afin de permettre la réalisation du projet de rédaction et de diffusion du journal gratuit d'annonces des manifestations étudiantes de la Métropole lilloise intitulé «le Mouchard n°1» ;

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 29 avril 2004, autoriser le versement de la subvention de 15000 €, sur un budget total de 74 280 euros, à l'Association Le Mouchard, Espeme, 23, rue Delphin Petit 59046 Lille cedex.

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2004, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 21787 intitulée « Forum Citoyen Jeunes »

ADOPTÉE à l'unanimité

277
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/436

OBJET

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU NORD
(POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE (A.D.N.S.E.A.)
AVENANTS A LA CONVENTION

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

AVENANT n° 1

Dans le cadre de la protection sanitaire et, plus particulièrement de la réduction des risques VIH et VHC, l'association A.D.N.S.E.A. – ESPACE DU POSSIBLE (ELLIPSE) propose la mise en place d'un nouveau dispositif « d'échangeurs/récupérateurs de seringues » sur la Ville de LILLE en accord avec la délégation Solidarité-Santé.

Pour permettre le versement de cette subvention d'un montant de 9 529 euros, il importe de l'intégrer par voie d'avenant..

Le délégation Solidarité-Santé couvrira la dépense correspondante qui sera imputée sur les crédits de la délégation. Solidarité-Santé, chapitre 65, article 512, enveloppe 16 211 du budget communal en 2004.

AVENANT n° 2

Toujours dans le cadre de la réduction des risques VIH et VHC, la Ville de LILLE soutient l'association A.D.N.S.E.A. – ESPACE DU POSSIBLE (ELLIPSE) dans un projet intitulé « dispositif de réduction des risques pour personnes toxicomanes actives » et s'engage, avec une subvention de 170 133 euros.

Il importe là aussi de l'intégrer par voie d'avenant.

La délégation Solidarité – Santé couvrira la dépense correspondante qui sera imputée sur les crédits de la délégation Solidarité-Santé, chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppe 16 211 du budget communal de 2004.

AVENANT n° 3

Par ailleurs, la direction Petite Enfance contribue au financement de l'A.D.N.S.E.A. au titre d'une action inscrite dans le cadre du Contrat Enfance, il s'agit du fonctionnement d'un lieu d'accueil parents/enfants « la Maison Arc en Ciel » à hauteur de 15 043,00 euros et non pas 17 747,00 euros comme inscrit dans la convention initiale.

Un premier financement d'un montant de 4 425 € a été octroyé par délibération n° 03/1115 lors du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2003.

Un deuxième financement d'un montant de 7 522 € a été octroyé par délibération n° 04/247 lors du Conseil Municipal en date du 29 mars 2004.

Le solde sera versé ultérieurement.

Ces dépenses seront imputées sur les crédits de la délégation Petite Enfance, chapitre 65, article 6 574, enveloppe 884 « Haltes garderies -mini crèches subventions de fonctionnement ».

Ces actions s'inscrivent dans le soutien de la Ville de LILLE à l'A.D.N.S.E.A. et font l'objet d'avenants à la convention conclues entre la Ville et l'Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.D.N.S.E.A. – ESPACE DU POSSIBLE (ELLIPSE) et adoptée par la délibération n° 04/87 du 9 février 2004 , an application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations, qui fait l'obligation à la Ville de conclure une convention avec toute association à laquelle elle attribue, tous crédits confondus, une ou plusieurs subventions d'un montant total supérieur à 23 000 euros.

En accord avec notre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 6 mai 2004, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à cette demande et d'autoriser la signature de ces avenants à la convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/437

OBJET :

Subventions destinées
aux organismes à caractère Social –
Personnes Handicapées.

Rapport de Madame Le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de LILLE développe une politique volontariste en direction des personnes handicapées. L'accessibilité de la Ville, la reconnaissance du droit des handicapés à une vie quotidienne valorisante et leur accès à une véritable citoyenneté sont les axes privilégiés de cette politique.

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 2004.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisées avec la Ville par une convention d'objectifs que vous trouverez en annexe à la délibération.

Les dépenses seront imputées et réparties de la manière suivante :

Sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 521 – Enveloppe 6552 pour :

- DESTIN SENSIBLE	300€
- SESAME AUTISME	1000€
- Foyer des Œuvres des Sourds du Nord	760 €
- Chiens Guides D'Aveugles	2290 €
- Handicap sur la Vie	3000 €
- Le Compagnon Blanc	1525 €
- Valentin Haüy	1525 €
- Accueil et Service Nord	1450 €
- ALTEA	250 €
- Sourmedia	3050 €
- France Acouphènes	250 €
- Association pour le Développement des Equipements pour déficients visuels	1300 €

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la subvention attribuée à l'association Accueil et Service Nord sera reprise dans un avenant au contrat d'objectif qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

Il est demandé de bien vouloir :

1. Autoriser le versement des subventions proposées ci-dessus.
2. Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué aux Handicapés à signer les conventions d'objectifs ci-jointes.

* *

ADOPTÉE à l'unanimité

281
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 04/438

OBJET

Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 4 : améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire à Lille
Action : pôle ressources. Piles

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 02/640 du 28 juin 2002, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire.

L'action du pôle ressources de Piles s'inscrit dans l'axe 4 : améliorer la visibilité de l'économie solidaire à Lille.

Après deux années d'existence, le pôle ressources met à la disposition du grand public et du public de Piles plus de 300 références bibliographiques et une vingtaine d'abonnements à des revues spécialisées et d'actualité. L'ensemble des procédures concernant la gestion des documents, le traitement de l'information et leur diffusion ont été établis.

En 2003, un important travail d'organisation et de structuration du fonds documentaire a été élaboré : plan de classement, achat d'un logiciel de base de données, classement et traitement de la documentation de l'association, enregistrement de l'ensemble de la documentation sur le logiciel, cotation des documents, élaboration d'un site internet.

Le pôle est aujourd'hui surtout utilisé par le public de l'association. L'objet de la convention jointe en annexe est de soutenir son utilisation par un plus large public.

Le budget nécessaire à la réalisation de l'action s'élève à 21 950 euros qui comprend principalement les frais de personnel nécessaires au développement du pôle ressources. L'opération sera cofinancée par le Conseil Régional Nord - Pas de Calais à hauteur de 2 500 euros et par la Ville de Lille à hauteur de 2 500 euros.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la signature par le Maire ou l'Adjointe au Maire Déléguée à l'économie solidaire, de la convention jointe en annexe,
- autoriser la participation financière de la Ville de Lille par le paiement d'une subvention à l'association Piles d'un montant de 5 000 euros suivant les conditions prévues dans la convention jointe en annexe (50 % à charge de la région seront versés directement à la Ville dans le cadre du plan lilleois de développement de l'économie sociale et solidaire),

- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire »- Subventions à diverses associations- Enveloppe 18456- Chapitre 65-Article 6574-Fonction 90, de nos documents budgétaires,
- autoriser l'admission en recettes et l'ouverture des crédits d'emploi de la subvention obtenue du Conseil Régional sur la ligne budgétaire susvisée.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/439

OBJET

Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 4 : améliorer la visibilité de l'économie solidaire à Lille et favoriser la consommation de biens et services solidaires
Action : Programme territorial Yamana

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 02/640 du 28 juin 2002, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire.

Le but de Yamana est d'inciter les entreprises (commerçants et PME) à engager une démarche de progrès social et environnemental puis d'accompagner leurs fournisseurs des pays en développement (producteurs, artisans) afin d'évoluer progressivement vers des conditions de travail et de vie équitables.

L'idée est de conduire une approche globale sur un territoire donné (Lille-Hellemmes-Lomme) en agissant à la fois sur l'offre et la demande. Il s'agit d'une part de sensibiliser les citoyens à la consommation responsable pour qu'ils modifient leurs comportements d'achat tout en incitant les entreprises à proposer une offre correspondante à la demande, faire coïncider l'offre et la demande de produits responsables, suivre l'évolution.

Il s'agit d'un programme global, inscrit dans la durée et composé d'actions cohérentes complémentaires les unes avec les autres. Pour 2004, quatre actions ont été retenues dans le cadre du plan de développement de l'économie sociale et solidaire :

- **Action 1 : Constituer un comité de veille et de validation (CVV)** : cette action répond au besoin de créer un lieu de discussion, de validation et de décision impliquant les parties prenantes. Yamana animera ce comité sur le principe de tripartition, les acteurs invités seront donc à la fois des entreprises, les pouvoirs publics, la société civile. Ce CVV sera en charge de valider les actions "responsables" des entreprises et sera donc habilité à les faire vérifier. Il permet de mesurer et d'évaluer. Il est un lieu où chacun peut proposer des actions de communication, des projets, des moyens techniques et financiers.
- **Action 2 : L'enquête état des lieux des consommateurs par rapport aux produits responsables** : il s'agira de connaître le degré de connaissance de ce thème par les commerçants de la ville, référencer les enseignes qui commercialisent les produits responsables, connaître leur motivation et leur engagement, connaître la gamme de produits disponibles, la date de commercialisation, connaître les difficultés éventuelles de ces ventes.

- **Action 3 : La campagne "salle d'attente"** : cette action s'inscrit dans la durée. Elle évoluera dans la durée en suivant la progression de l'offre responsable. Le principe est d'installer une affiche dans les salles d'attente des médecins. L'objectif est d'inciter le consommateur à s'intéresser aux conditions de production des produits qu'ils consomment, à poser des questions à leurs commerçants à ce propos et inciter les commerçants à intégrer cette demande dans leurs offres.
- **Action 4 : Le petit "pense-bête" pour dépenser malin !** : Il s'agit d'un guide de consommation responsable qui serait disponible chez tous les commerçants et participants, c'est-à-dire tous ceux dont les initiatives ont été validées par le CVV. 3 clés d'entrée seraient choisies dans un premier temps : la bio, le commerce équitable et la finance éthique.

Le budget nécessaire à la réalisation de ces actions s'élève à 34 800 euros qui comprend notamment des charges de fonctionnement et de communication du Comité de veille et de validation (CVV), le diagnostic des commerçants, des frais d'impression des affiches et de communication pour la campagne salle d'attente et du guide consommation responsable du petit "pense bête" pour dépenser malin !

L'opération sera cofinancée par le Conseil Régional Nord - Pas de Calais à hauteur de 7 500 € et la Ville de Lille à hauteur de 7 500 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la signature par le Maire ou l'Adjointe au Maire Déléguée à l'économie solidaire, de la convention jointe en annexe,
- autoriser la participation financière de la Ville de Lille à Yamana par le paiement d'une subvention de 15 000 euros dans les conditions prévues dans la convention jointe en annexe (50 % à charge de la région seront versés directement à la Ville dans le cadre du plan lillois de développement de l'économie sociale et solidaire),
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire »- Subventions à diverses associations- Enveloppe 18456- Chapitre 65-Article 6574-Fonction 90, de nos documents budgétaires,
- autoriser l'admission en recettes et l'ouverture des crédits d'emploi de la subvention obtenue du Conseil Régional sur la ligne budgétaire susvisée.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/440

OBJETSubvention destinée à l'association Amis sans Frontières

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Amis sans Frontières, dont le siège social est situé dans le Lot et Garonne et a des antennes dans plusieurs régions de France, dont une à Lomme. Cette association initie et mène des actions matérielles et relationnelles dans le but de promouvoir la solidarité et un humanisme fondé sur le respect des droits de l'homme.

L'association a distribué dans les pays francophones d'Europe de l'est, depuis 1995, plus de 200.000 livres à des bibliothèques municipales, départementales ou universitaires pour développer les rayons francophones.

Dans le cadre de "Lille 2004, capitale européenne de la culture" l'association organise une semaine autour de la francophonie, à la rencontre des bibliothécaires francophones des Pays de l'Est de l'Europe, du 27 mars au 5 avril 2004.

Ce projet consiste en une semaine de rencontres entre les bibliothécaires francophones et les bibliothécaires du Nord de la France.

L'objectif est de permettre un réel échange, favoriser la découverte du monde associatif nordiste, favoriser la communication, encourager l'interculturalité et la compréhension entre les peuples, promouvoir l'amitié sans discrimination, valoriser les médiathèques et bibliothèques du nord, et plus particulièrement celles de Lille, Hellemmes et Lomme et le travail qui est réalisé dans ces structures.

L'accueil se fera dans les familles.

Le programme consiste en des visites de musées et de la ville, une réception par Madame Filleul à l'hôtel de ville, des visites de bibliothèques et médiathèques, des rencontres avec les écoles et des universités, et des associations de solidarité et culturelles.

De plus un colloque sur "la production littéraire dans les pays de l'est" est prévu à la médiathèque de Lomme, suivi d'un temps d'échange entre les bibliothécaires : "Je vous présente mon pays, ma culture".

L'association sollicite une subvention de la Ville de Lille pour la mise en œuvre de ce projet. En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, qui s'est réunie le 29 avril 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 4.800 € à l'association Amis sans Frontières, sur un budget total de 7.200 €. Cette somme est prise en charge conjointement par les délégations "relations internationales" et "bibliothèque et lecture publique".

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au BP. 2004, intitulé "Relations Internationales, Jumelages" chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 17 mai 2004
N° 94/441

OBJET

Subvention à l'Institut Lillois d'Education
Permanente (I.L.E.P.) - Convention -
Année 2004

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Institut Lillois d'Education Permanente a pour mission de développer des actions d'apprentissage, de formation professionnelle continue, de promotion sociale et d'éducation permanente. Le budget total de l'I.L.E.P pour 2004 s'élève 6 250 587 €.

Dans le cadre de ses champs d'action et d'activités la formation professionnelle et permanente concerne :

- **un large public** : des salariés des entreprises, des cadres et des agents des collectivités locales, des salariés du secteur sanitaire et social et associatif, des personnes en conversion ou en recherche d'emploi et d'insertion, des jeunes. Toutefois, 70 à 75 % des stagiaires de l'I.L.E.P. sont demandeurs d'emploi. Enfin, on note que la majorité des stagiaires sont lillois,
- **les formations** : des techniques tertiaires (comptabilité, gestion des entreprises, des associations, bureautique...), du développement relationnel management, communication), des compétences générales de base (maîtrise de la langue française, mathématiques...), l'électronique, l'informatique et les réseaux,
- **les types d'intervention variés** : modules interentreprises pour les stages, ateliers pour se former de manière autonome, accompagnement individualisé, enseignement à distance, parcours qualifiants et diplômants, formations sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques, transfert d'ingénierie et de formation.

Pour soutenir financièrement la réalisation de ces programmes d'action et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement de la subvention accordée à l'I.L.E.P. (Institut Lillois d'Education Permanente) à hauteur de 45 000 €, et rappelée dans la convention établie au titre de l'année 2004,
- la signature par le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint au Maire, Délégué à l'Emploi, de la convention jointe en annexe,
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne intitulée «Enseignement technique – Subvention I.L.E.P.» (Chapitre 65, Article 6574, Fonction 24, Enveloppe 911) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004

N° 04/442

OBJETForum pour l'emploi

Rapport de Madame le Maire

Subvention au Centre Régional de
Ressources Pédagogiques de Lille

Mesdames, Messieurs,

L'évolution de la situation de l'emploi sur le territoire de la Ville est notre préoccupation constante.

Nous sommes confrontés à une augmentation de la demande d'emploi tandis que dans le même temps nombre d'entreprises rencontrent des difficultés de recrutement.

Depuis plus de 20 ans, la Ville de Lille, à travers la Mission Locale de Lille et le PLIE (Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi), s'est mobilisée pour faciliter le retour à l'emploi de ses concitoyens en partenariat avec l'ensemble du service public de l'emploi et particulièrement l'ANPE (Agence Nationale pour l'emploi).

Souhaitant :

- favoriser le retour à l'emploi,
- faciliter la rencontre directe entre les entreprises et les chercheurs d'emploi,
- informer sur les secteurs qui recrutent et sensibiliser le grand public sur les métiers en tension dans la région,
- aider à l'élaboration d'un projet professionnel débouchant sur une formation qualifiante.

L'ANPE organise à Lille une semaine entièrement consacrée à l'emploi, du 7 au 11 juin 2004 dont le point d'orgue est un « **Forum pour l'Emploi** » à Lille Grand Palais le 8 juin 2004.

La Ville, ainsi que les associations Réussir la Mission Locale et Réussir l'Insertion et l'Emploi, porteuse du PLIE ont souhaité s'associer à cette manifestation en :

- étant co-organisateur du forum,
- mobilisant les entreprises partenaires du PLIE et de la Mission Locale,
- mobilisant l'ensemble des demandeurs d'emploi en contact avec ses services,
- apportant une participation financière de 10 000 euros dont le coût de l'opération est estimé à 111 366 euros.

Le Centre Régional de Ressources Pédagogiques de Lille (C2RP) assure le portage financier de l'opération. La subvention de la Ville doit donc lui être versée.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 14 avril 2004, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le paiement d'une subvention d'un montant de 10 000 euros au Centre Régional de Ressources Pédagogiques de Lille (C2RP),
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne intitulée "Subventions à diverses associations" Enveloppe 11808 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90.

ADOPTÉE à l'unanimité

288
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2004
N° 94/443

Organisations Syndicales Locales

Rapport de Madame le Maire

Conventions de financement

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille entretient depuis de longues années des relations avec les Organisations Syndicales Locales représentatives du monde professionnel. Ces organisations constituées en associations bénéficient au titre des actions mises en œuvre au niveau local de subventions de la Ville de Lille conformément à l'article L2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, la loi du 12 Avril 2001 relative aux relations entre l'administration et les usagers prescrit la mise en place de convention d'objectifs pour toute subvention supérieure à 23 000 €.

Des conventions de financement avec les unions locales des syndicats lillois concernées ont été conclues afin de soutenir les actions qu'elles mettent en œuvre chaque année et destinées à

- l'organisation des permanences ouvertes à l'ensemble des lillois, des forums syndicaux, journées « portes ouvertes » et actions de soutien aux citoyens lillois en difficultés
- prévenir les conflits du travail.

Le détail des subventions pour l'année 2004 est repris dans le tableau ci joint

:C.F.E. – C.G.C.	7.623 €	Pour l'organisation des permanences d'accueil ouvertes à l'ensemble des lillois, des forums syndicaux, des journées « portes ouvertes » et actions de soutien aux citoyens lillois en difficultés l'ensemble des activités des ces organisations syndicales sont destinées à prévenir les conflits du travail au niveau local.
C.N.T. – A.I.T.	3.050 €	
Union Locale C.F.D.T.	96.759 €	
Union Locale C.F.T.C.	15.687 €	
Union Locale C.G.T.	96.759 €	
Union Locale F.O.	96.759 €	
UNSA Education	42.381 €	
Union Régionale CFDT	38.113	

En accord avec votre commission du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la politique de la Ville, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget 2004, chapitre 65 nature 6574 fonction 025 enveloppes 13623.

ADOPTÉE à l'unanimité

Impression : Juin 2004
Service Reprographie - Ville de Lille
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex
Dépôt légal : 2004
N° ISSN : 1241-6274





Prix : 3,80 Euros

Ville de Lille - Service reprographie